

ESSAI

SUR

LA STATISTIQUE

DU

CANTON DE BERNE.

SE TROUVE AUSSI

AU PALAIS-ROYAL,

Chez LEVAVASSEUR, Successeur de PONTHIEU,
Galerie de pierre.

IMPRIMERIE DE LEBÈGUE,
Rue des Noyers, n° 8.

ESSAI

SUR



DU

CANTON DE BERNE,

PAR L. E. ANDRÉ,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE PARIS.

Votre canton, depuis plus de deux siècles, est le plus beau diamant de la couronne indivisible de la Confédération.

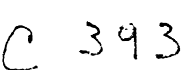
JEAN DE MULLER aux Bernois.
(*Discours préliminaire de son histoire des Suisses*).



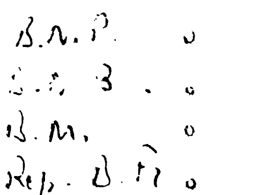
Chez SILVESTRE Fils, Libraire, rue Thiroux, n° 8.



Chez BARBEZAT et DELARUE, Libraires.




1828.





AVIS PRÉLIMINAIRE.

Il existe déjà un grand nombre d'Ouvrages géographiques sur la Suisse: Fœsi, Fussli, Normann, Ebel et plusieurs autres Savans recommandables ont décrit cette contrée intéressante, à des époques rapprochées, mais distinctes, et se sont occupés d'elle dans toutes ses parties, en nous la représentant (si ce n'est le dernier, dont le Manuel a paru de 1810 à 1811) dans son ancien état, avant les orages politiques dont les résultats lui ont donné une face toute nouvelle.

Depuis 1815, c'est-à-dire depuis la première année de l'existence de la Confédération actuelle, nous ne con-

naissons aucun Ouvrage du genre et de l'importance de ceux dont nous venons de parler, et sur le même sujet. De plus, le canton de Berne n'a jamais été l'objet d'un travail statistique particulier, et publié avec quelques développemens. Plusieurs Auteurs distingués ont écrit son histoire et celle de ses institutions; mais personne encore n'a essayé de représenter, dans un seul cadre, l'état physique, moral, politique et littéraire de cette république telle qu'elle est aujourd'hui.

Nous croyons donc pouvoir affirmer que le livre que nous offrons au Public est entièrement neuf, par les renseignemens précieux qu'il contient. Nous n'avons fait usage que de documens exacts et de notes recueillies dans le pays même.

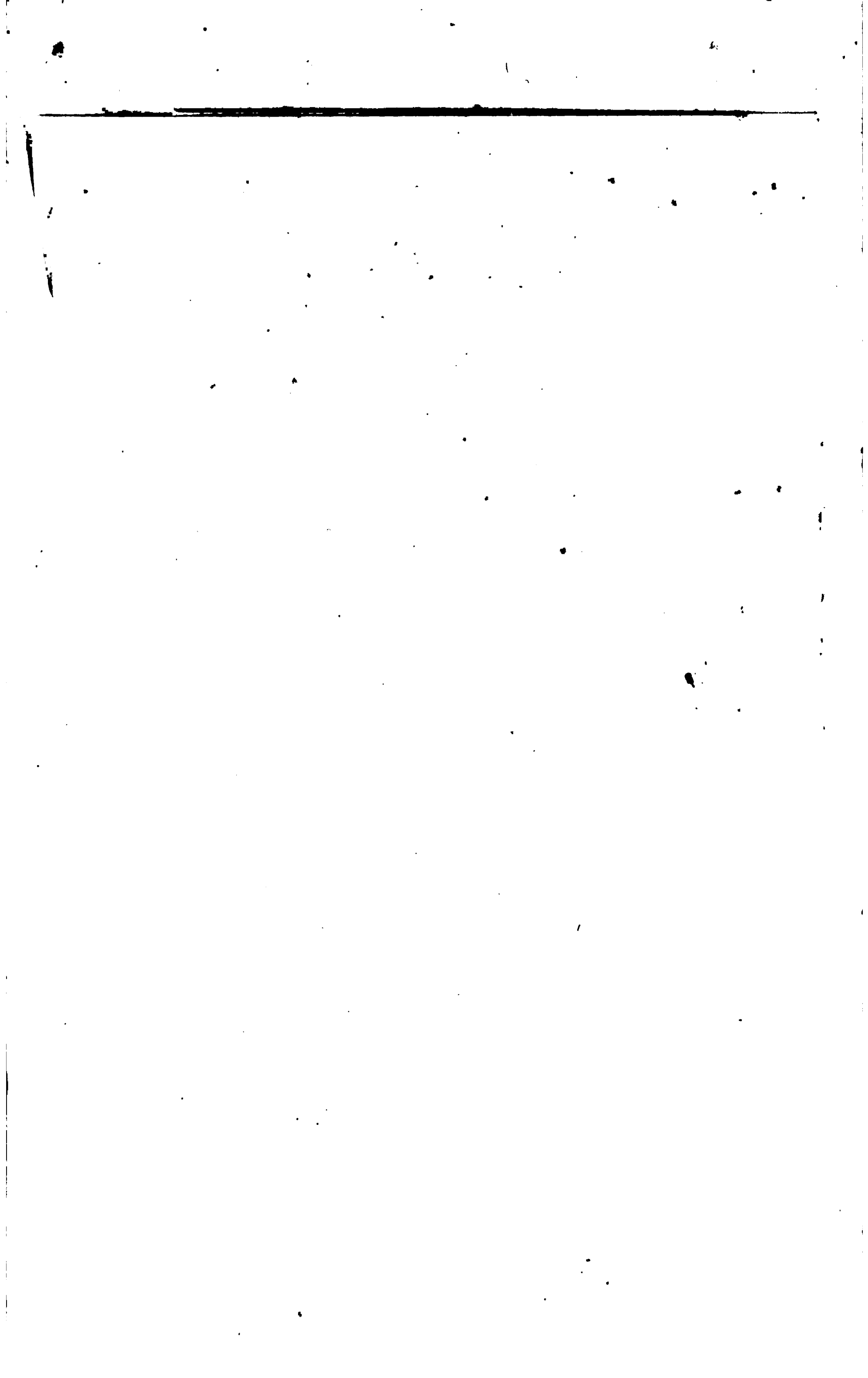
Nous ne dirons plus qu'un mot : en cherchant à exposer, avec le plus de

clarté possible, les notions qui nous étaient fournies sur cette contrée, nous nous sommes permis d'émettre nos propres idées sur ses institutions, et les améliorations que nous avons jugées nécessaires. Nous espérons qu'on voudra bien croire que nous n'avons eu en vue que le bien général et la conciliation des intérêts de tous.

Puisse cette Confédération naissante et déjà forte par son union, prendre une attitude respectable, et garder long-temps sa noble indépendance! Puissent les Suisses de tous les cantons abjurer des rivalités qui enfanteraient de funestes dissentions, et ne plus envisager désormais que le bonheur et la gloire de la patrie commune!

Explication de différens mots allemands dont l'intelligence est nécessaire.

Bach signifie	Ruisseau.
Bad.	Bain.
Bœr.	Ours.
Berg	Montagne.
Breit	Large.
Burg.	Château.
Dorf	Village.
Fels.	Rocher.
Finster	Obscur.
Freund	Ami.
Gut.	Bon.
Haus	Maison.
Holz	Bois.
Horn	Corne, pointe.
Iungfrau	Jeune fille.
Kirsche	Cerise.
Land	Pays.
Ober	Dessus.
Schloss	Château.
Schwarz.	Noir, e.
Schweizer.	Suisse.
Sée.	Lac.
Stadt	Ville.
Staub.	Poussière.
Stein	Pierre.
Thal	Vallée.
Unter	Dessous.
Wald	Forêt.
Wasser	Eau.
Wetter	Temps.



* Couvent.

ESSAI

SUR



DU

CANTON DE BERNE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Importance du Canton de Berne. — Sa position géographique. — Son étendue. — Sa population.

IMPORTANCE DU CANTON DE BERNE.

Si, parmi les vingt-deux cantons helvétiques, il en est un qui, par sa constitution physique et les beautés naturelles qu'il renferme, par

l'étendue de son territoire, ses institutions et sa puissance respectables, se trouve placé de lui-même au premier rang, c'est assurément celui de Berne. Son ancienneté dans l'alliance commune, son patriotisme et son dévouement dans les premières guerres de la liberté, la vigueur de son administration et le nombre considérable de ses habitans lui ont acquis à jamais une prépondérance entre ses confédérés, que n'ont pu lui ravir une révolution qui lui enleva le quart de son territoire, ni les rivalités encore récentes dont il fut l'objet. Aujourd'hui son gouvernement juste et intègre, tout en favorisant le commerce et les arts, s'efforce de hâter, dans cette contrée, les progrès de la civilisation, en répandant parmi le peuple les bienfaits inappréciables de l'instruction, et les idées si importantes de religion, de vertu et d'amour de la patrie, vraies sources de la prospérité d'une nation.

L'histoire de ce canton est tellement liée à celle du reste de la Suisse, que le narrateur des événemens, obligé d'en suivre le cours, reproduit à l'imagination du lecteur presque tous les faits généraux de cette contrée. Res-

serrée dans des limites naturelles, cette république obscure, sans aucune influence au-dehors, ne fut pas brillante comme Venise : elle n'eut pas son amour des arts et son immense commerce; mais elle ne mérite pas moins d'être étudiée dans sa politique et dans son histoire, où l'on trouve d'utiles leçons dans l'intérêt de l'humanité. Montesquieu a dit quelque part (1) : « Il y a à présent dans le monde une république » que presque personne ne connaît, et qui, dans » le secret et le silence, augmente ses forces » chaque jour. » Cet homme célèbre voulait désigner l'existence tranquille et florissante d'un pays dont il connaissait les lois sévères, mais dont il admirait le gouvernement sage et prévoyant.

SA POSITION GÉOGRAPHIQUE.

Le canton de Berne est situé entre le 46° 19′ et le 47° 29′ de latitude boréale, et entre le 4° 28′ et le 6° 5′ de longitude Est du méridien de Paris, à peu près au milieu de la zône tem-

(1) Grandeur et Décadence des Romains. Ch. 9.

pérée (1). Il est borné au Nord par la France (Alsace), et une partie des états de Soleure ; à l'Est par les cantons de Bâle, de Soleure et d'Argovie, et ceux de Lucerne, Underwald et Uri ; au Sud par le Valais, et à l'Ouest par le Pays de Vaud, Fribourg, Neufchâtel et la France (Franche-Comté) (2).

(1) Il est placé entre le 24° 29' et le 26° 5' de longitude Est de celui de l'île de Fer. Berne, le chef-lieu de canton, et dont la hauteur absolue est de 1708 pieds, est située entre le 46° 56' et id. 55' de latitude septentrionale, et au 5° 6' de longitude Est du méridien de Paris, ou au 25° 7' de celui de l'île de Fer. Lorsqu'il est midi à Berne il n'est encore à Paris que 11 heures 39 minutes 36 secondes ; et, réciproquement, quand il est midi à Paris, il est à Berne midi 20 minutes 24 second.

(2) Le canton de Berne, avant la révolution, était borné à l'Est par les cantons d'Uri, Underwald et de Lucerne, par les terres de l'abbaye d'Engelberg, par les baillages libres et le comté de Bâde ; au Nord il confinait aux villes forestières, appartenant à la maison d'Autriche, et aux cantons de Bâle et Soleure ; à l'Ouest il avait pour limites le canton de Soleure, le territoire de Bienne, la principauté de Neufchâtel, la Franche-Comté et le pays de Gex ; au Midi il confinait, par le lac de Genève, au duché de Savoie et à la république du Valais.

SON ÉTENDUE.

Il s'étend du Nord au Sud depuis l'Alsace jusqu'aux frontières du Valais, sur une longueur d'environ 30 à 35 lieues, et sa largeur moyenne de l'E. à l'O. est à peu près de 13 à 17 lieues. Il est d'ailleurs à remarquer que dans sa partie Sud, depuis les Diablerets jusqu'au mont Susten, par exemple, sa largeur est beaucoup plus considérable que dans sa partie septentrionale, et surtout aux environs de la petite ville d'Arberg.

175 milles carrés géographiques (486 1/9 lieues carrées communes de France) dont 30 (83 1/3 id.) pour l'ancien évêché de Bâle (baillages du Jura), composent la superficie de son territoire, qui contient peu de plaines de quelque étendue, et dont la plus grande partie est occupée au Nord par les ramifications du Jura, et au Sud par les Alpes dites bernoises, dont les plus hautes le séparent du Valais (1).

---

(1) Suivant M. Depping, son étendue totale serait de 327,267 lieues carrées suisses. En 1796, le canton de Berne, possédant encore le pays de Vaud et l'Argovie, avait, suivant Busching, 60 lieues de long, sur 30 dans

SA POPULATION.

Sa population se compose de près de 300,000 âmes, dont environ 70,000 pour l'ancien évêché de Bâle, réuni presque entièrement au canton de Berne, par suite des événemens de 1814 (1). D'après un nouveau tableau statistique imprimé récemment à Zurich, le canton de Berne aurait 346 lieues carrées, et serait peuplé de 291,200 âmes, ce qui ferait 840 personnes par lieue carrée (2). Berne, la capitale du canton, et la plus belle ville de la Suisse, compte dans son enceinte 12,000 habitans; et suivant un dénombrement fait en 1818, et rendu officiel par le

---

sa plus grande largeur, et formait le tiers des états helvétiques.

(1) En 1796, la population des états bernois était de 340,000 âmes répandues dans 39 villes et dans plus de 1,300 bourgs et villages. (Busching). En 1798, le canton, dépossédé de l'Argovie et du pays de Vaud, fut restreint à environ 229,000 âmes. (Ed. Mentelle et Malte-Brun.)

(2) On a trouvé 8,000 âmes sur un espace de deux lieues carrées, dans un lieu où l'horlogerie avait favorisé la population. (Depping.)

gouvernement, la ville de Berne et son arrondissement contenaient 17,621 habitans, dont 3,136 bourgeois de la ville, 10,362 ressortissans du canton, 3,239 ressortissans Suisses et 884 étrangers. Elle contenait aussi à cette époque 1062 maisons. En 1764, Berne avait encore 274 familles patriciennes, faisant 1581 bourgeois capables d'entrer dans les charges.

Nous reviendrons plus tard et avec détail, sur cette intéressante matière. Nous allons, dans le chapitre suivant, nous occuper des principales beautés de la nature, et de ses accidens extraordinaires, qui font de ce canton l'un des plus curieux de la Suisse, et le rendez-vous général des voyageurs de toute l'Europe.

CHAPITRE II.

Montagnes. — Défilés. — Cols. — Glaciers. — Neiges, Avalanches. — Rochers. — Minéraux. — Cristaux. — Pétrifications.

MONTAGNES.

Dans un espace formant à peu près le quart de la Suisse, les états de Berne renferment les beautés les plus imposantes de la nature. Sa partie méridionale est bornée par une longue chaîne des Alpes, qui la sépare du Valais, étend ses ramifications dans le centre du canton, et dont la hauteur moyenne est d'environ 12,000 pieds. Au Nord, le Jura seul forme une barrière naturelle par une succession de montagnes qui n'atteignent pas 5,000 pieds d'élévation.

Les Alpes, qui, dans leur plus grande étendue, depuis la Méditerranée jusqu'en Hongrie, couvrent une longueur de 260 lieues, n'offrent,

dans aucune de leurs parties, de sommets moins accessibles et plus extraordinaires par leur forme, que sur le territoire bernois, où leur gigantesque hauteur et leurs ruines immenses excitent les plus vives émotions d'étonnement et d'horreur.

On s'accorde assez généralement sur le calcul de leur élévation, et l'on regarde comme les plus remarquables :

	pieds.
Le Finsteraarhorn (1) haut de	13,234
La Jungfrau (la Vierge) (2)	12,872
L'Eiger intérieur	12,666
Le Schreckhorn	12,560
Les pics de Wietsch	12,500
L'Eiger extérieur	12,268
Le Monck (le Moine)	12,266
Le Breithorn	11,691
Le Wetterhorn	11,453
L'Altels (l'Altesse)	11,432
La Blumlis-Alpe	11,393

(1) Toutes ces hauteurs sont estimées du niveau de la mer.

(2) La Jungfrau est élevée de 10, 422 pieds au-dessus du village de Lauterbrunnen.

Le Doldenhorn	11,287
Les Diablerets, qui ne touchent au canton que d'un côté	9,600
Le Seidelhorn	9,435
Le Grimsel	8,580
Le Faulhorn	8,020
La Fourche	7,795
Le Niesen (1)	7,540
Le Bötzberg	7,340
Le Susten	6,980
Le Hohgant	6,834
Le Stockhorn (2)	6,767

Le Finsteraarhorn, la plus haute des Alpes bernoises, la plus élevée des montagnes de l'Europe, après le Mont-Blanc et le Mont-Rose, a, pour ainsi dire, la figure d'une pyramide, et tire son nom d'un des bras de l'Aar, produit par les glaciers qui couvrent son sommet. On n'est encore parvenu qu'une seule fois à gravir cette immense colosse.

« La Jungfrau, dit M. Stapfer (3), la plus

(1) 5,584 pieds au-dessus du lac de Thun.

(2) 5,011 pieds au-dessus du lac de Thun.

(3) Voyage dans l'Oberland.

imposante de toutes les montagnes, est environnée de toutes parts d'affreux précipices; des vallées de glaces et d'horribles ravins sillonnent toute sa surface, et forment les plis du manteau de neige dont ses énormes flancs sont couverts.»

Toutes ces hauteurs sont situées dans la partie méridionale du canton, et s'étendent, à l'exception de quelques-unes, de l'E. à l'O. sur les confins du Valais.

DÉFILÉS, COLS.

Parmi les endroits fréquentés ou habités par les hommes, et dont l'élévation est remarquable, on distingue :

	pieds.
Le col du Simmen élevé de	7,235
Celui du Gemmi	6,985
Le passage du Grimsel	6,604
L'Hospice du Grimsel.	6,383
Le col de la grande Scheideck	6,045
Le col du Reulissen	5,590
Le village de Mürren	5,156
Celui de Gadmen	4,146
Celui de Grindelwald	3,150

Voilà les plus hautes sommités du canton de

Berne, et les plus dignes d'exciter l'étonnement et l'admiration du voyageur;

C'est là qu'il rêve, admire, ou frémit en silence.

De Fontanes. *Le Verger.*

L'homme, en présence de cette nature vierge, de ces masses primitives, les contemple dans un état voisin de la stupeur. Elles lui inspirent le dégoût et le mépris des choses humaines, il n'en voit que le néant. A leur aspect, il s'élève au-dessus de lui-même, il se sent rempli d'un saint respect pour la Divinité créatrice, et il ne peut se défendre d'un sentiment d'orgueil en pensant qu'il foule aux pieds les témoins des premiers âges du monde. Aussi M. de Buffon a-t-il dit éloquemment : « La nature est le trône extérieur de la magnificence divine. L'homme qui la contemple, qui l'étudie, s'élève par degrés au trône intérieur de la Toute-Puissance. »

La chaîne du Jura, quoique moins élevée et moins étendue, n'en est pas moins intéressante à connaître. Parmi les différentes hauteurs qui la composent, on remarque :

	pieds.
Le Chasseral (Gestler), haut de . .	4,968 (1)
Le Monto	4,000
Le Raimeux	3,077
Le Mont	2,831
Le Frénoi	2,831
Le Mont-Jura	2,806
Le Mont-Repais	2,738
Le Mont-Terrible	
Le Jolimont	

Ces montagnes se débarrassent tous les ans des neiges qui les couvrent, et ne contiennent aucun glacier. La nature y est moins rude que dans les Alpes, et leur aspect est en général plus agréable.

NEIGES.

Les Alpes Suisses, les plus hautes montagnes de l'Europe (2), ont leurs sommets perpétuel-

(1) 4,980 pieds, suivant M. Morel; 2,628 pieds au-dessus du lac de Neufchâtel; 3,614 pieds au-dessus de celui de Bienne, selon M. Osterwald.

(2) Les plus hautes montagnes de Suisse sont élevées d'environ 1,600 toises au-dessus du niveau de la mer plus que le Canigou, qui est une des plus hautes des

lement couverts de neige ou de glace. On á estimé à 7800-8400 p. au-dessus du niveau de la mer(1), l'élévation à laquelle la fonte des neiges cesse en Suisse (2). Cependant sur les sommets à pics, sur les cîmes les plus hautes, même applaties, ces flocons légers se congèlent, se cristallisent, pour ainsi dire, pendant l'hiver, et, se fondant peu-à-peu pendant l'été, laissent filtrer une eau froide qui se rend, par ruisseaux souterrains, dans des vallées voisines où, durant la saison rigoureuse, elle se transforme en glaces. Là, quelquefois, occupant un espace considérable et prenant une couleur tantôt brune ou bleuâtre, elles hérissent leur surface de mille formes bizarres et répandent dans l'atmosphère un froïd presque insupportable. Ces masses effrayantes gagnent souvent jusqu'à 100 à 150 pieds d'épaisseur.

Pyrénées. (Hist. de l'Acad. des Sciences de Paris. 1708, page 24.)

(1) Selon M. Pfeiffer, cette hauteur serait de 8,040 p.

(2) M. de Humbold la porte à 13, 680 pieds dans les Cordilières.

GLACIERS.

C'est à cette profondeur et sous ces immenses voûtes de glace, que se trouvent ces réservoirs d'où l'eau, s'échappant avec force, produit des torrens fougueux; ou, coulant sans efforts dans des fonds sans issue apparente, forme ces amas d'eau que les froids ont endurcis, et que l'on connaît sous le nom de glaciers. On a vu plusieurs fois, à l'approche d'une saison plus douce, ces congélations se fendre en larges crevasses avec un bruit semblable à celui du tonnerre, et glisser avec fracas dans les régions inférieures. Des glaciers ayant pris plus d'extension, avaient fait naître des craintes, peu fondées (1), lorsque l'on pense que la température du pays n'ayant pas changé, des circonstances locales seules ont pu déterminer ces accidens.

Les Alpes bernoises sont riches en glaciers: elles en contiennent un grand nombre; on regarde comme les plus curieux, ceux

De Lauteraar.

---

(1) Voyez le Mémoire de M. Kastofer, couronné en 1820 par la société helvétique.

D'Oberaar.
Du Grindelwald.
De la Jungfrau.
Du Grimsel.
Du Gelmer.
Du Wetterhorn.
Du Mettemberg.
De Trift.
De Gauli.
De Bruchalp.
De Schwartzwald.
De Breitlavi.
De Lœtsch.
De Vietsch.
De Lauterfinster.
De Tschingel.
De Räzli.
De Gœmschi.
Du Gelten.
De Rosculani.

On appelle en allemand *gandeken* les débris dont les bords de ces glaciers sont couverts.

Les glaciers de Lauteraar et d'Oberaar, situés dans une vallée qui s'étend au-dessus de l'Hospice du Grimsel; et ceux du Grindelwald sont

les plus visités par les voyageurs étrangers (1).

Il est très-difficile et toujours dangereux de se hasarder sur ces plaines de glaces, et ce n'est qu'après de grandes fatigues et avec une certaine témérité, que l'on est parvenu à en parcourir entièrement quelques-unes. M. Depping (2) rapporte ainsi le voyage des frères Meyer sur la Jungfrau : « Les glaciers qui couvrent ses flancs, dit-il, l'ont fait regarder long-temps comme inaccessible ; et aucun voyageur n'avait eu l'audace d'escalader la cîme de ce mont formidable, lorsque, dans l'été de 1811, les frères Meyer, d'Arau, accompagnés de trois guides, osèrent aborder la Vierge du côté du glacier de Lœtsch. Le glacier, au-dessus de cette vallée, se rattache à celui de Wietsch, et rejoint ceux de Lauterfinster et d'Oberaar : ils

(1) Selon le docteur Ébel, il existe dans les Alpes, depuis le Mont-Blanc jusqu'au Tirol, environ quatre cents glaciers, dont la plupart ont au moins une lieue, et dont un grand nombre en ont 6 ou 7 de longueur. Il estime que leurs surfaces réunies formeraient une mer de glace de près de 50 milles carrés. (Glutz-Blotzheim. Le Voyageur en Suisse. Paris, 1826.)

(2) Tableau des cantons helvétiques. Tome 2, page 90.

gravirent ces hauteurs glacées, et, après deux journées, ils atteignirent la cîme, qui n'a que 12 pieds de diamètre. Il est à remarquer qu'à une élévation aussi considérable, ils n'ont point éprouvé cette difficulté dans la respiration, ni cette lassitude que divers voyageurs ont éprouvées en gravissant le Mont-Blanc. On avait d'abord des doutes sur le voyage des frères Meyer; mais on s'est convaincu ensuite que cette entreprise, quelque hardie qu'elle paraisse, a été réellement exécutée. »

Tous ces glaciers et les montagnes dont ils occupent le sommet, sont situés dans l'Oberland (haut-pays), qui forme la partie méridionale du canton, dont l'étendue est d'environ 12 milles géographiques carrés (33 lieues carrées 1/3), et qui ne compte que 16 à 18 mille habitans.

AVALANCHES.

Une autre particularité des Alpes, ce sont les avalanches ou lavanges (en allemand *lauinen*), masses de neiges dont la chute terrible occasionne les résultats les plus désastreux.

On connaît deux sortes d'avalanches, produites de deux manières différentes.

La première peut provenir du moindre événement, du son d'une clochette, du saut d'un chamois, d'un cri ou du vol d'un oiseau. Un monceau de neige s'amollit, se détache, glisse en roulant sur le flanc de la montagne, se grossit rapidement en forme de boule, renverse tout sur son passage, en arrachant les arbres, les châlets, et se précipite en grondant dans le fond des vallées, où, quelquefois, il cause encore des débordemens, en arrêtant le cours des rivières. Cette espèce est la moins dangereuse, parce que, suivant une même direction, on peut l'apercevoir et l'éviter.

La seconde, appelée *Arein*, la plus à craindre, parce qu'on ne sait d'où elle vient, ni où elle va, est causée par le vent ou un temps de dégel, et toujours accompagnée d'ouragans. C'est lorsqu'un vent impétueux soulève une neige nouvelle, tombée sur une couche de neige ancienne et glacée; alors celle-là se détache à une grande distance, s'avance avec une extrême rapidité, gagne un immense volume, entraîne avec elle les animaux, la terre et tout ce qu'elle rencontre, couvre les environs de ses débris, raréfie l'air vital jusqu'à donner la mort

aux êtres vivans qui l'approchent, et ne termine ses ravages que lorsqu'elle est arrêtée par un précipice où sa chute excite un bruit qui retentit dans toute la contrée.

Les avalanches de la première espèce n'ont ordinairement lieu qu'en hiver, et les autres surviennent le plus souvent au printemps.

Il y a encore une troisième sorte d'avalanches moins dangereuses, produites par la séparation subite d'une des parties d'un glacier, qui s'en détache et tombe dans les parties inférieures.

On a donné le nom de *Lauinenzüge* aux traces laissées par le passage de ces masses destructives.

Les tempêtes qu'elles produisent sont souvent fatales aux habitations voisines. M. Hirzel (1) a donné la description suivante d'une de ces tourmentes neigeuses. « Quel aspect ravissant, une habitation humaine au sein de ce désert! J'accours avec mon compagnon pour entrer dans ces murs noirs, mais hospitaliers. J'ai quitté l'été dans les prés émaillés de fleurs de l'Underwald; je ne vois autour de moi, sur ces

(1) Lettres d'Eugénie, 3e édit. 1819, tome 2.

montagnes, que le triste hiver; de nombreux torrens se précipitent dans le sombre Aar; l'ouragan siffle entre les précipices, et pousse contre les croisées de l'hospice des tourbillons de neige; les flots s'élèvent de dessous la glace brisée du Lac-Sombre (Finster-Sée), et atteignent presque les murs de cette maison. Les brebis, qui depuis peu de jours ont gravi les montagnes pour chercher les pâturages, obéissent au cri du pâtre, gagnent le seul abri qui existe dans ce désert : un troupeau de chèvres, sautant de roche en roche et animé par le cor du chevrier, accourt vers la même demeure. Presque tous les êtres humains qui avaient été dispersés sur les montagnes, se trouvent déjà réunis autour du feu de l'hospice : voilà aussi un mineur qui, échappé aux dangers de la tempête, entre dans la chambre hospitalière, et offre aux voyageurs des cristaux qu'il a arrachés à la mine; un convoi de bêtes de somme descend du haut des rochers, se dirigeant également avec ses conducteurs vers l'asile connu : mais déjà d'épais nuages enveloppent les pics; la neige tombe, vole en abondance, et ne laisse plus rien distinguer; le sifflement des vents redouble, et

l'hospice est plongé dans les ténèbres. Enfin la tourmente s'appaise, l'azur du ciel reparaît, et la lune éclaire d'une lueur vacillante les pointes déchirées des rochers, et la glace brisée du Lac-Sombre la reflête mille fois. »

Les montagnes du canton de Berne, le Jura comme les Alpes, diminuent en hauteur à mesure qu'elles avancent vers le nord; les cîmes les plus élevées se rapprochent toujours de l'Équateur; et Buffon, sur le témoignage de l'auteur des Transactions Philosophiques, prétend que « les montagnes de Suisse sont bien plus rapides, et leur pente est bien plus grande du côté du midi que du côté du nord, et plus grande du côté du couchant que du côté du levant » ; et il cite pour exemple le rocher sauvage du Gemmi.

ROCHERS.

On a vu plusieurs des sommets les plus élevés se séparer en partie de leur base, s'écrouler avec bruit, engloutir sous leurs décombres des villages entiers avec leurs habitans, et ne laisser après eux que l'effrayante image de la désolation. En voici un exemple : « Au mois de Juin

1714, une partie de la montagne de Diableret tomba subitement et tout à la fois entre deux et trois heures après midi, le ciel était fort serein, elle était de forme conique; elle renversa cinquante-cinq cabanes de paysans, écrasa quinze personnes et plus de cent bœufs et vaches et beaucoup de menu bétail, et couvrit de ses débris une bonne lieue carrée; il y eut une profonde obscurité causée par la poussière, les tas de pierres amassés en bas sont hauts de plus de trente perches, qui sont apparemment des perches du Rhin de dix pieds; ces amas ont arrêté des eaux qui forment de nouveaux lacs fort profonds : il n'y a dans tout cela nul vestige de matière bitumineuse, ni de soufre, ni de chaux cuite, ni par conséquent de feu souterrain; apparemment la base de ce grand rocher s'était pourrie d'elle-même et réduite en poussière. » (Hist. de l'Acad. des Sciences. p. 4. an 1715). Un second pic de cette montagne s'est écroulé en 1749.

Sans vouloir expliquer les diverses origines attribuées aux inégalités du sol (1), dont

(1) Voyez Wiston, Burnet, Wodward, Bourguet,

l'étude est devenue une science à part, nous entrerons dans quelques détails sur les nombreuses matières dont elles sont formées.

Dans le canton de Berne, les colosses des Alpes sont, en grande partie, formés de roches primitives; et la chaîne du Jura, tout entière, est de seconde formation, hormis quelques blocs de granit dispersés à la surface des terres.

L'observateur y rencontre des sources fécondes de connaissances utiles; il y pénètre dans les secrets de la composition du globe terrestre :

Là le temps a tracé les annales du monde,

a dit Delille; et les montagnes de ce canton, sans être aussi riche en minéraux que les Alpes du Sud, sont néanmoins, en quelque sorte, comme le dit éloquemment ce poète, le tableau qui représente à nos yeux les différens âges et les bouleversemens de la matière.

MINÉRAUX.

Voici une énumération à peu près complète, non pas de toutes leurs productions minérales,

---

Leibnitz, Scheuchzer, Stenon, Ray et Buffon, dont les recherches savantes ont donné tant d'éclat aux sciences.

mais des plus remarquables, et dont la description peut servir à caractériser la nature de ces élévations.

PREMIÈRE CLASSE.

SUBSTANCES MÉTALLIDES.

Arsenide de cobalt et de fer.
de cobalt.
de nikel.
Or natif en paillettes.

DEUXIÈME CLASSE.

MÉTALLOXIDES.

PREMIÈRE SECTION.

Silicoxides.

Silice.
Première espèce : Quartz cristallisé.
en grain.
compacte.
laiteux.
grenu.
schisteux.
treillisé.
lamelleux.

Première espèce : Quartz violet (améthiste).
gras.
Deuxième espèce. Calcédoine
compacte { Agate.
Jaspe.

Aluminoxide.

Alumine native.

Magnésoxide.

Magnésie.

DEUXIÈME SECTION.

Calcioxide.

Chaux vive. (terre calcaire).

TROISIÈME SECTION.

Manganésoxide.

Manganèse.

Zincoxide.

Zinc oxidé.

Féroxides.

Fer oligiste.
magnétique : stalactitique
argileux.
hydraté : cristallisé.
limoneux.

Cobaltoxide.

Cobalt peroxidé.

Cuproxide.

Cuivre rouge protoxidé.

Plomboxide.

Plomb terreux.

TROISIÈME CLASSE.

COMBUSTIDES NON MÉTALLIQUES.

Famille des Sulfurides.

Premier genre. Soufre natif.

Deuxième genre. Sulfure d'argent.
Proto-sulfure de cuivre.
Sulfure de molybdène.
Sulfure de fer magnétique.
Proto-sulfure de plomb.
Sulfure de zinc.
Sulfure de cuivre et fer.

Famille des Phtorides.

Phtorure de calcium. (Chaux fluatée).

Famille des Anthracides.

Premier genre. Houille.
Tourbe.

Deuxième genre. Asphalte.

QUATRIÈME CLASSE.

SUBSTANCES SALINES.

Famille des Arséniates.

Arséniate de Cobalt.

Famille des Carbonates.

PREMIER GENRE.

Carbonates simples.

Première espèce. Sous-carbonate de chaux. (Pierre calcaire).

Variétés : marbres brèches.
composés.
— albâtre calcaire.
— chaux carbonatée compacte commune.
grossière.
marneuse.
spongieuse.
fossile.
concrétionnée.
— craie.
— tuf calcaire.

Deuxième espèce. Sous-carbonate de fer.

Troisième espèce. Sous-carbonate de plomb.

DEUXIÈME GENRE.

Carbonates doubles ou multiples.

Prem. esp. Carbonate de chaux et de magnésie.
Deuxième espèce. Spath rhombe.
Troisième espèce. Marne terreuse.
endurcie.

Famille des chrômates.

Chrômate de plomb.

Famille des nitrates.

Nitrate de Chaux.
de potasse.

Famille des Silicates.

PREMIER GENRE.

Silicates alumineux.

Première espèce. Cyanite.
Deuxième — Epidote de Haüy.
Troisième — Feld-spath de chaux.
compacte.
de potasse.
Quatrième — Grenat de chaux.
Cinquième — Hornblende schisteuse.
Sixième — Mica laminaire.
Septième — Prehnite lamelleuse.

Huitième — Tourmaline.
Neuvième — Argile plastique.
smectique.
marneuse.
ocreuse.
bolaire.
endurcie.
schisteuse.
alumineuse.
Dixième espèce. Schiste argileux.
tabulaire (ardoise).
rouge.

DEUXIÈME GENRE.

Première espèce. Serpentine.
Deuxième — Talc commun.
endurci.
blanc.
jaune.
noir.
Troisième espèce. Trémolite.
Quatrième espèce. Amianthe.
Variété : Asbeste commune.

Famille des Sulfates.

Sulfate de chaux hydraté.

Variétés : Chaux sulf. commune.
— Gypse compacte.
lamelleux.
grenu.
spathique.

CINQUIÈME CLASSE.

ROCHES.

PREMIER GENRE.

Roches primitives.

Première espèce. Granite.
Deuxième — Gneiss.
Troisième — Schiste micacé.
Quatrième — Schiste argileux.
Ginquième — Porphyre ancien.
Sixième — Calcaire primitif.
Septième — Serpentine de plus ancienne formation.
Huitième — Quartz.
Neuvième — Gypse primitif.
Dixième — Schiste siliceux primitif.
Onzième — Porphyre de forme plus récente.
Douzième — Serpentine de nouvelle formation.

DEUXIÈME GENRE.

Roches de transition.

Première espèce. Calcaire de transition.
Deuxième — Schiste siliceux de transition.

TROISIÈME GENRE.

Roches secondaires ou stratiformes.

Première espèce. Grès rouge ancien.
Deuxième — Calcaire stratiforme de première formation.
Troisième — Gypse stratiforme de première formation.
Quatrième — Grès bigarré.
Cinquième — Gypse stratiforme de deuxième formation.
Sixième — Calcaire stratiforme de deuxième formation.
Septième — Grès de troisième formation.
Huitième — Calcaire de troisième formation.
Neuvième — Craie.

QUATRIÈME GENRE.

Roches d'alluvion.

M. Depping (1) expose ainsi la position intérieure de ces nombreuses matières dans le centre de ces montagnes, qui gagnent presque toujours en hauteur depuis le mont Repais jusqu'au Finsteraarhorn, la plus élevée du canton: « Dans cette gradation on distingue assez facilement les roches primitives qui constituent les Hautes-Alpes, et qui sont de granit ou de gneiss, d'avec les roches de transition ou calcaire, et puis du calcaire de nouvelle formation. Dans la région basse enfin, la roche est d'une qualité sablonneuse, et remplie de débris de corps organiques, enfouis surtout dans des bancs d'argile. Les roches primitives se penchent au Sud, et sont entrecoupées en quelques endroits de bancs de quartz et autres minéraux; de filons de cristaux de roche, de feldspath, chlorite, trémolite, etc. Dans le Grindelwald, toutes les montagnes sont formées de roches primitives; d'immenses bancs perpendiculaires de granit composent le Schreckhorn; au Wetterhorn, on rencontre, entre le gneiss et le calcaire supposé, du minérai de fer magnétique

(1) Tableau hist. de la Suisse, vol. 2, pag. 92.

dans une couche argileuse qui varie de couleur, et qui renferme aussi des coquillages marins pétrifiés.

Le calcaire d'alluvion ou de formation moderne, qui succède au calcaire de transition, occupe, dans le haut pays de Berne, un terrain large de six à sept lieues; les couches en sont quelquefois repliées sur elles-mêmes de diverses manières, et recèlent du gypse et du soufre natif, comme des bancs de roche sablonneuse, généralement horizontaux, de la région inférieure du canton recèlent du charbon de terre accumulé par nids. Dans cette région, comme dans d'autres plaines de la Suisse, d'immenses blocs de roche primitive ont été dispersés çà et là, après avoir été arrachés et entraînés par quelque révolution du haut des Alpes. Les branches du Jura, qui traversent le nord du canton, sont composées de bancs de calcaire compacte qui alternent fréquemment avec des couches d'argile pleines de pétrifications, et contenant du fer globuleux. Il se trouve même parmi les débris de terrains d'alluvion, dans quelques vallées, des dents et ossemens de mammouths et d'autres grands quadrupèdes. »

CRISTAUX.

« Il est au reste à remarquer, dit encore M. Depping, que les Alpes bernoises offrent moins de minéraux curieux que la partie des Alpes située plus au midi. Les cristallières du Grimsel méritent pourtant une mention; on en a ouvert et exploité à diverses époques. Celle du Zinkenstock, ouverte en 1720, a fourni des cristaux du poids de plusieurs quintaux : on en voit au musée de Berne deux masses pesant chacune plus d'un quintal (1). La cristallière du Sommereck, exploitée en 1807, n'en a fourni que du poids de quarante à soixante livres : ces cristaux, assez bizarrement formés, étaient, pour la plupart, tout applatis. Depuis ce temps on n'a pas fait de découvertes profitables. »

La plupart des minéraux contenus dans la liste précédente, se trouvent à peu près, mais en petite quantité, dans toute l'étendue du canton; cependant on connaît des endroits plus riches en certains fossiles.

---

(1) On en a tiré, selon Butching, des masses de 600, 700 et même 800 livres, qui ont été estimées à plus de 30,000 rixdales.

Il est constant que l'Aar et l'Emme roulent avec leurs eaux des paillettes d'or natif, dont la pêche, entreprise à une certaine époque, cessa pour n'être pas assez lucrative. On a calculé que 311 journées n'avaient valu qu'environ vingt louis.

L'Emme charrie du jaspe.

On rencontre en beaucoup de lieux des mines de fer dont les espèces varient. Il en existe de très-abondantes dans la Rothefluhe et la Vogelfluhe, à Büren, à Langnau, dans la vallée de Lauterbrunnen, à Péri, Vauffelin, Mallerai; le Wetterhorn contient du fer magnétique, et l'on exploite à Correndelin, Courroux, Liesberg et Séprai, des mines de fer limoneux.

Il y a du cobalt aux environs de Moutiers, et du cuivre au pied du mont Jura.

On exploite une mine de plomb dans la vallée de Lauterbrunnen. On trouve du sulfure de plomb dans une montagne avoisinant la ville de Porrentruy; et des sulfures de plomb et d'argent sur le territoire de Corban.

On voit une mine de houille à Bottingen, et une autre à Frienisberg, de la tourbe à Bellelai,

et de l'asphalte à Tramelan et dans le flanc des hauteurs qui dominent Saint-Ursanne.

On a remarqué des filons de marbre dans les vallées de Saint-Ursanne et de Saint-Imier, de l'albâtre calcaire, du gypse maintenant exploité, de la craie et du tuf calcaire dans le pays de Porrentruy.

On fait aussi valoir, dans la vallée de Delémont, des marnières considérables.

Les différentes sortes d'argile sont très-communes dans les baillages de Moutiers, de Porrentruy et de Courtelary.

Le lit de la rivière d'Emme contient des fragmens de Serpentine.

On trouve aux environs de Bienne d'énormes blocs de granit, et le canton de Berne, en général, est riche en pierres de construction.

Les différentes espèces de quartz, de chaux de schiste, d'argile et de talc sont abondamment répandues dans tout le pays de Berne, ainsi que dans l'ancien évêché de Bâle. Les montagnes de ce dernier, d'un accès plus facile et moins dangereux, ont été bien plus étudiées dans leur structure et leur formation, que les Alpes, sur lesquelles il reste tant de recherches

à faire, et dont on ne connaît pas la moitié des richesses minérales.

PÉTRIFICATIONS.

Quant aux pétrifications, elles sont aussi beaucoup plus nombreuses et mieux connues dans la chaîne bernoise du Jura.

Nous empruntons à M. Morel (1) le tableau suivant des plus remarquables qui y sont renfermées.

PÉTRIFICATIONS.

Coquillages univalves.

Cornes d'Ammon.
Limaçons ombiliqués.
Nérites.
Tubulites.
Turbinites.

Coquillages bivalves.

Gryphites.
Lellinites.
Musculites.
Pectinites

(1) Abrégé de l'hist. et de la stat. du ci-devant évêché de Bâle, page 248. Strasbourg, 1813.

Coquillages multivalves.

Bélemnites.
Echinites.
Etoiles de mer.
Enérites.
Oolites madrépores.
Fougites.
Alcyonites.
Stéléchites.
Eutoomytes.

On trouve d'ailleurs de très-belles pétrifications dans la plupart des montagnes calcaires du canton, qui en contiennent un grand nombre de fort intéressantes.

CHAPITRE III.

Plaines. — Vallées. — Pâturages. — Végétation. — Plantes indigènes et exotiques.

PLAINES.

Le canton de Berne ne possède point de plaines proprement dites ; cependant, entre les Alpes et le Jura, il existe une assez grande étendue de pays sans hautes montagnes, et c'est là que la récolte des grains est la plus abondante, et que se trouve rassemblée la plus grande partie de la population. Mais cet espace considérable, il est vrai, ne forme lui-même qu'une vallée entrecoupée d'un grand nombre d'élévations moyennes, et qui renferme ces prétendues plaines, que nous croyons devoir être considérées comme des vallées plus ou moins larges.

VALLÉES.

Il serait impossible de donner une énumération complète de toutes les vallées du territoire

bernois; nous nous bornerons à citer les plus remarquables, qui sont,

Dans le canton de Berne proprement dit:

1° La vallée de Hasli (Haslithal) qui, arrosée par l'Aar, s'étend sur une longueur d'environ douze lieues, dans la direction du N. O. au S. E., et comprend plusieurs vallées secondaires, parmi lesquelles on remarque celle de Gadmen. Cette dernière est couverte de neige pendant sept mois de l'année, et ravagée par des avalanches, sous les débris desquelles un hameau a été enseveli; et tel était l'attachement des habitans de cette contrée pour le sol qui les avait vus naître, que le gouvernement fut obligé de leur transmettre l'ordre de s'établir en un lieu plus sûr. Cette vallée de Hasli se divise en haute et basse; le haut Hasli est peuplé d'environ 5,500 âmes, et la partie basse, la plus fertile, est longue de trois lieues sur une de largeur.

2° La vallée de Lauterbrunnen, située dans l'Oberland, longue de cinq lieues, large d'un petit quart de lieue et arrosée par la Lutschine blanche. Elle court du N. E. au S. O., compte plus de trente petites rivières, et est entourée de montagnes énormes et très-rapides. Les

chaleurs y sont excessives pendant l'été, et le soleil ne s'y montre pas avant sept heures dans cette saison, et midi en hiver. Les nuits, d'ailleurs, sont toujours froides dans cette vallée, à cause du voisinage des glaciers. Elle est à peine peuplée de 1300 habitans, y compris le village de Lauterbrunnen, qui est élevé de 2,450 pieds au-dessus de la mer.

3° La vallée de Grindelwald, traversée en longueur par la Lutschine noire et peuplée de 3,000 âmes. Elle s'étend du N. E. au S. O. sur une longueur de quatre lieues et une demi-lieue de largeur. Elle est située à 3,130 pieds au-dessus de la mer, et contient 440 habitations. Les deux bras de la Lutschine sortent de deux glaciers voisins. « Malgré ces deux glaciers, dit M. Wyss (1), qui, descendant presque jusqu'au fond, y apportent l'hiver; malgré les pics affreux de l'Eiger, du Schreckhorn et du Wetterhorn, qui la bornent au Sud, semblables à autant de bornes menaçantes au-delà desquelles disparaissent la vie, la fertilité et toutes les traces de l'industrie humaine, on voit, de l'E. à l'O.,

---

(1) Voyage dans l'Oberland bernois.

s'étendre de longs coteaux couverts de gras pâturages et de cabanes hospitalières, entourées d'arbres et de forêts.

4° La vallée de Frutigen, dans l'Oberland, assez large et fertile, située au S. E. du Niesen, et dans la direction du N. au S.

5° La vallée d'Adelboden, dans l'Oberland. Elle court du N. E. au S. O. sur environ huit lieues de longueur.

6° La vallée de Kander, aussi dans l'Oberland, riche en pâturages, et longue de trois lieues.

7° La vallée de Saanen ou pays de Gessenay, qui s'étend, du N. O. au S. E., sur une ligne de cinq à six lieues, et contient treize petites vallées.

8° La vallée d'Emme (Emmenthal), au N. de l'Oberland, belle, fertile et populeuse, longue, du N. au S., de neuf à dix lieues et large de quatre à cinq.

9° Le Val-de-Simme (Simmenthal), qui s'étend à une distance de onze à douze lieues, et dont la largeur n'excède pas un quart de lieue. Plusieurs vallées latérales viennent y aboutir, et la population en est nombreuse. Cette vallée, dont l'entrée étroite est d'un aspect

sauvage, est cependant très-agréable et intéressante à connaître.

Dans le ci-devant évêché de Bâle :

1° L'Erguël ou Val-de-Saint-Imier (Immerthal), long de dix lieues sur quatre de large. Cette vallée, fertile, industrieuse et commerçante, s'étend de l'E. à l'O., contient vingt-deux communes peuplées d'environ 8,000 âmes, et est arrosée par la Suze (Süss).

2° La vallée de Laufen, traversée par la Byrse dans une étendue d'environ quatre lieues.

3° Le Val-de-Saint-Ursanne, long de quatre lieues, que le Doubs parcourt en tous les sens.

4° Le Val-de-Grand-Cour, d'une longueur d'environ trois lieues, et arrosé par la Alle.

5° Le Val-de-Tavannes (Dachsfelden), qui s'étend le long de la Byrse, dans une longueur d'environ trois lieues.

6° La vallée de Delémont, que les eaux de la Sorne parcourent dans une étendue d'environ deux lieues de long sur trois quarts de lieue de large.

Si ces vallées du Jura n'offrent pas en grand nombre de ces scènes terribles de la nature, si fréquentes dans les Alpes, elles abondent

du moins en riantes prairies, en agréables coteaux, dont les vues romantiques sont bien propres à inspirer le paysagiste et le poète.

PATURAGES.

Un pays aussi montagneux doit surtout abonder en pâturages excellens. Dans le ci-devant évêché de Bâle, le terrain de cette nature occupe à peu près les cinq seizièmes de la superficie du sol. Les pâturages des hauteurs méridionales du canton se divisent naturellement en deux parties distinctes : les pacages et les Alpes proprement dites, partagées en hautes, moyennes et basses. On ne fauche que les pacages, et seulement une fois dans l'année. Ce n'est que vers le commencement de mai que le pâtre conduit ses troupeaux sur les Basses-Alpes, pour y brouter la nouvelle herbe. A la mi-juin il les fait monter vers la région moyenne, et, de là, sur les hauts pâturages à la fin de juillet. Il y reste aussi long-temps que la saison le permet; mais dès que le temps devient mauvais, il descend insensiblement dans les parties inférieures, et jusque sur les pacages, où il reste tout l'automne, et qu'il finit par quitter

pour ramener son bétail dans la vallée. Les herbages, à mesure que l'on s'avance vers les régions supérieures, deviennent plus rares, mais acquièrent plus de force et de saveur. Les pâturages sont très-nombreux en quelques endroits, et forment souvent tout le territoire d'une commune. On a estimé que ceux qui dépendent de la paroisse de Meyringen, pouvaient nourrir 4,000 vaches.

VÉGÉTATION.

« La Suisse, dit Haller (1), présente en petit, au botaniste, toutes les contrées de l'Europe, depuis la Laponie jusqu'à l'Espagne. » Et, en effet, autour des glaciers, où l'été ne dure que cinq semaines, on trouve la saxifrage à feuilles de bruyère, la renoncule à calice velu, et le saule nain à feuilles d'orme; plus bas, croissent les premiers arbustes, les sabines et les aroles, de petits saules à feuilles de bruyère et de serpolet, des myrtylles et des rhododendrons; et dans les parties basses, on remarque l'ellébore blanc, l'épiaire brun, la grande gentiane à fleur

(1) Histoire des plantes de la Suisse.

jaune et la campanule à feuilles de drave. Presque toute cette région est couverte de superbes forêts de sapins et de mélèzes. Ces sortes d'arbres y prospèrent singulièrement, et les sapins y atteignent souvent jusqu'à 64 mètres de hauteur sur quatre de circonférence.

Tout le canton est riche en bois, dont il fait un objet de commerce considérable; et, pour en donner une idée, les forêts occupent la moitié du territoire du ci-devant évêché de Bâle. Cependant il est beaucoup moins commun dans cette même contrée, depuis qu'une sage prévoyance a remplacé la prodigalité sans mesure dont on avait usé dans l'aménagement des forêts; et la corde de bois que l'on y payait autrefois trois francs et même deux francs cinquante centimes, se vend aujourd'hui sur le pied de huit, dix, et même douze francs, suivant les localités. Suivant un arrêté du 31 juillet 1816, aucune coupe de bois, pour le commerce, ne peut être faite sans l'autorisation du gouvernement.

M. Depping évalue ainsi les différentes hauteurs que plusieurs végétaux peuvent atteindre sur les montagnes du canton : « Le pin

rouge croît à une élévation de 6,500 pieds; l'orme, le frêne et l'aune ne vont pas au-delà d'une hauteur de 4,200 pieds; le bouleau blanc se voit quelquefois, dans des positions isolées, jusqu'à 5,200 pieds; le chêne perd sa qualité vigoureuse au-dessus de 3,400 pieds; des sapins couvrent les flancs et les plateaux des montagnes inférieures. Parmi les arbres fruitiers, le cerisier monte le plus haut : on le voit encore à une hauteur de 4,000 pieds; mais, dans cette région, il subit l'influence du climat; son fruit devient chétif, et ne mûrit qu'à la fin de l'été. Les poiriers, pommiers et pruniers éprouvent déjà cet effet à une moindre élévation. Diverses espèces de grains et légumes y résistent mieux que les fruits. On récolte encore de l'orge et des pommes de terre à la hauteur de 3,600 et même de 4,000 pieds; et les oignons, les épinards, la salade viennent à une élévation de 6,400 pieds, qui ferait périr tous les arbres fruitiers. On sait que quelques plantes alpines bravent l'hiver éternel de la région des glaciers. Pour trouver la vigne, il faut descendre jusqu'à 1800 pieds; elle ne monte pas au-delà; encore ne pourrait-elle réussir dans toute la partie inférieure du

canton. » Le Rhododendron lui-même cesse de croître à une hauteur de 6,780 pieds.

On peut évaluer à environ 6,000 pieds l'élévation moyenne au-delà de laquelle les arbres ne sauraient végéter. Selon M. Glutz-Blotzheim, « le sapin commun s'élève jusqu'à 6,300 pieds; l'érable de montagne, à 5,250 pieds; le hêtre, à 4,760 pieds; le cerisier, à 4,160 pieds; le poirier et le pommier, à 4,050 pieds; le pruneaulier, à 3,700 pieds; et le noyer à 3,500 pieds, hauteur à laquelle commence la culture du blé. »

Les Alpes, comme le Jura, sont riches en plantes rares, et le botaniste y peut faire encore des découvertes utiles, et avantageuses dans l'intérêt de la science.

Voici un tableau à peu près complet des végétaux tant indigènes qu'exotiques, dont on a remarqué l'existence dans le canton de Berne. Il comprend les arbres de haute et basse futaie, les plantes, les algues, les mousses et les champignons.

VÉGÉTAUX INDIGÈNES ET EXOTIQUES.

NOMS FRANÇAIS. A	NOMS LATINS.
Abricotier.	Prunus armenianus.
Absinthe.	Artemisia.
— pontique.	— pontica.
— genipi blanc.	— rupestris.
— romaine.	— absinthium.
Acacia-robinier.	Robinia.
Ache, céleri, ou persil de marais.	Apium palustra.
— de montagne.	Athamanta orcoselinum.
Aconit, napel.	Aconitum cammerum.
— jaune.	— lycoctonum.
Actée à épi, ou herbe de Saint-Christophe.	Actea spicata.
Adonide.	Adonis æstivalis.
— goutte de sang.	Adonis.
Adoxe, moscatelline.	Adoxa, moscatellina.
Agaric ou l'amadou.	Boletus igniarius.
— à tête large, champignon.	
— des mouches.	Agaricus muscarius.
— chanterelle.	— chantarellus.
— blanc, âcre.	— piperatus.
— de couche.	— campestris.
— safrané.	— ruber.
— violet.	— violaceus.
— doré.	— aureus.
— cendré.	— cinereus.
— puant.	— fœtens.
— pectinacé.	— pectinaceus.
— de Saint-Cloud.	— quercinus.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Agératum pourpré, ou Erine.	Erinus alpinus.
Agnus castus.	Vitex.
Agripaume.	Leonurus cardiaca.
Aigremoine.	Agrimonia eupatoria.
Aiguille-de-berger, ou bec-de-cigogne.	Geranium moscatum.
Ail d'ours.	Allium ursinum.
— commun.	— sativum.
— serpentin, ou faux nard.	— victorialis.
Airelle, myrtille.	Vaccinium, myrtilus.
Alcée rose.	Alcea.
— ronde.	Malva moscata.
Alisier.	Cratægus torminalis.
— glabre.	Chamæ mespilus.
Alisme, fluteau, ou plantain d'eau.	Alisma plantago.
Alleluïa, pain de coucou.	Oxallis autosella.
Alliaire.	Erysimum alliaria.
Aloë.	Aloës.
Amandier commun.	Amyhdalus communis.
Amaranthe.	Amaranthus.
— sauvage.	Centaurea paniculata.
Ambrette sauvage, ou la jacée des prés.	— jacea.
Amion, andromède.	Andromeda polyfolia.
Ancolie.	Aquilegia.
— vulgaire.	vulgaris.
Androsace.	Androsace lactæa.
Anémone.	Anemone.
— coquelourde.	— pulsatilla.
Anet.	Anethum.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Angélique sauvage.	Angelica sylvestris.
— domestique.	— archangelica.
Arbousier.	Arbutus.
— des Alpes.	— Alpina.
Argemone.	Argemone.
Argentine.	Potentilla enserina.
— dorée.	— aurea.
— douteuse.	— dubia.
Aristoloche.	Aristolochia, clematis.
Armoirie, œuillet des prés.	Lychnis flosculus.
Armoise.	Artemisia vulgaris.
Arnique montanière.	Arnica montana.
Arrête-bœuf, bugrane.	Anonis spinosa.
Arroche fétide.	Atriplex vulvaria.
Artichaut commun.	Cynara communis.
Asperge officinale.	Asparagus officinalis.
— piquante.	— acutifolius.
Aspergoutte.	Aster amellus.
Aspérule odorante, muguet des bois.	Asperula odorata.
	— taurina.
Asphodèle.	Asphodelus.
— jaune.	— luteus.
Aster.	Aster.
Astragale, réglisse sauvage.	Astragalus glyciphylus.
— des Alpes.	— Alpinus.
— montanier.	— montanus.
— des champs.	— campestris.
Astre âcre.	Erigon acris.
— conyze des prés.	Aster conyza.
Aubifoin.	Centaurea pectina.
Aune ou Verne.	Betula alnus.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Aunée.	Inula helenium.
— campane.	— campana.
— de montagne.	— montana.
Auréole mâle, ou garou.	Daphe laureola.
— thymélée.	— alpina.
Aurone mâle, armoise.	Artemisia, abrotanum.
— des champs.	— campestris.
Avoine.	Avena.
— des prés.	— pratensis.
— fenasse.	— flavescens.
Azérolier.	Cratægus azerolus.

B

Baguenaudier.	Colutea arborescens.
Balsamine.	Balsaminus impatiens.
— sauvage.	Impatiens nolitangere.
Barbe-de-bouc, salsifix.	Tragopogon pratense.
— de-chèvre.	Spinea auruncus.
— de-roche, mérengine.	Mæhringia mucosa.
— de-Jupiter.	Anthyllis, barba Jovis.
Barbeau, bluet, casse-lunette.	Centaurea cyanus.
Bardane grande, ou le glouteron.	Aretium lappa.
— petite.	— personnata.
— petite, ou le petit — glouteron.	Xanthium strumarium.
Basilic.	Ocymum.
— sauvage, petit.	Thymus acynos.
— de montagne.	— alpinus.
Bassinet blanc de montagne.	Ranonculus aconitifolia.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Bécabunga à feuilles longues, rondes.	Veronica anagallis, Beccabunga.
Bec-de-grue, géranium.	Geranium hortense.
— sanguinaire.	— sanguineum.
— aquatique.	— silvaticum.
— à fleurs noires.	— phœum.
— à ancre de vaisseau.	— dissectum.
— petit.	— cicutarium.
Belladone baccifère.	Atropa belladonna.
Benoite aquatique.	Geum rivale.
— herbe St-Benoit.	— urbanum,
Berce, brancursine bâtarde.	Heracleum sphondylium.
Berle, ou pastenade aquatique.	Sium modiflorum.
— à large feuilles.	— latifolium.
Bétoine.	Betonica officinalis.
Betta.	Beta vulgaris.
Betterave grande.	— rubra.
— hors de terre.	— supraterranea.
Bidem, ou eupatoire aquatique.	Bidens cornua.
Blataire, herbe aux mites.	Verbascum blastaria.
Blé sauvage.	Bromus pinnatus.
Blette.	Blitum.
— sauvage.	Chenopodium polyspermum.
— blanche, poirée sauvage.	Amaranthus blitum.
Bois gentil.	Daphne mezereum.
Bolet bigarré.	Boletus versicolor.
— couleur de feu.	— unicolor.
— morille du mois de juillet.	— bovinus.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Bon-Henri, patte d'oie.	Chenopodium.
Bonne-dame folette, arroche.	Atriplex hortensis.
Bouillon blanc, mâle.	Verbascum thapsus.
— — femelle.	— phlomoïdes.
— noir.	— nigrum.
Bouleau.	Betula alba.
— nain de Laponie.	— nana.
Boulette, ou Echinops.	Echinops sphœrocephalus.
Bourdaine, ou aune noir.	Rhamnus frangula.
— à larges feuilles.	— alpinus.
Bourrache.	Borrago.
Bourse-à-pasteur.	Thlaspi, Bursa pastoris.
Branlette-appétit.	Allium schœnoprasum.
Brimbelle.	Vaccinium vitis idœa.
Brome, seigle.	Bromus.
Brunelle.	Prunella vulgaris.
Bruyère vulgaire, ou pétrole.	Erica vulgaris.
Bry argenté.	Bryum argenteum.
— des gazons.	— cespititium.
— capillaire.	— capillare.
Bryone noire.	Bryona, tamus communis.
Bugle, ou petite consoude.	Ajuga reptans.
— des Alpes.	— Alpina.
Buis.	Buxus.
Buplèvre, oreille-de-lièvre.	Bupleurum falcatum.
Buphthalme, œil-de-bœuf.	Anthemis tinctoria.
Busserole, ou raison d'ours.	Uva ursini.
Bysse.	Bissus.
— mousse verte.	— velutina.
— — rouge.	— flos cobalthi.
Bystorle, langue-de-bœuf.	Polygonum bystorta.

NOMS FRANÇAIS.	C	NOMS LATINS.
Cabaret.		Asarum europæum.
Cacalie.		Cacalia alpina.
Cactier.		Cactus.
Caille-lait jaune.		Galium verum.
— blanc.		— mollugo.
— de roche.		— saxatile.
— aquatique.		— palustre.
— du nord.		— boreale.
Calament aquatique.		Mentha exigua verticillata.
— velu.		Melissa calamintha.
— calamus, jonc.		Aconis calamus.
Calebasse, courge.		Cucurbita lagenaria.
Cameline.		Myagrum sativum.
— sauvage.		— saxatile.
Camomille jaune.		Chrysanthemum leucanthemun.
— des prés.		Matricaria camomilla.
— puante.		Anthemis cotula.
— sauvage.		— arvensis.
— romaine.		— nobilis.
Capanette blanche.		Narcissus poeticus.
— jaune.		Pseudo-narcissus.
Campanule des Alpes.		Campanula rhomboïdalis.
— à feuilles de draye.		— drabæfolia.
— de pêcher.		— persicifolia.
— étroites.		— angustifolia.
— gantelée.		— trachilium.
Capillaire, cheveu-de-Venus.		Adyanthum, capillum-Veneris.
Capucine.		Tropœolum.
Cardamine, cresson des prés.		Cardamine pratensis.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Cardam à feuille de réséda.	Cardamine resedifolia.
— à feuille triple.	— trifolia.
Caret dioïque.	Carex dioïca.
— hérissé.	— muricata.
— noirâtre.	— atrata.
— de montagne.	— montana.
— verdâtre.	— glauca.
— velu.	— hirta.
— couleur de feu.	— ferruginea.
— frigide.	— frigida.
— blanc.	— alba.
— à vessies.	— vessicaria.
— altier.	— maxima.
Carline.	Carlina vulgaris.
Carnillet, ou lampette.	Cucubalus-beben.
Carotte sauvage.	Athamentha selinum, cervaria.
— blanche.	Daucus communis.
— jaune.	— hispanicus.
Cartame, safran bâtard.	Carthamus.
Carvi, cumin des prés.	Carum carvi.
Caucalis, ou persil bâtard.	Caucalis captophyssa.
Céleri.	Apium graveolens.
Cendriette.	Cineraria longifolia.
Centaurée petite.	Gentiana centaurea.
— grande.	Centaurea, centaurium.
Céraste champêtre, oreille-de-souris.	Cerastium arvense.
— commun.	— vulgatum.
— visqueux.	— viscosum.
— oreille-de-souris.	— tormentosum.
— cotonneuse.	
Cerfeuil.	Scandix cerefolium.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Cerfeuil doré, vivace.	Chœrophyllum aureum.
— sauvage.	— sylvestre.
— velu.	— temulum.
— des marais.	— hirsutum.
Cerisier sauvage.	Prunus avium.
— bas, ou petit bois des paysans.	Locinera alpigena.
— faux, à fruit noir.	— nigra.
— — — rouge.	— xylosteum.
— greffé.	Prunus cerasus.
— de Ste-Lucie.	— mahaleb.
Cétérac.	Asplenium ceterac.
Chanvre.	Cannabis sativa.
— sauvage.	Galeopsis tetrahyta.
Chardon marie.	Cardum mariæ.
— musqué.	— nutans.
— aux ânes.	— eriophorus.
— de la passion.	— lanceolatus.
— des marais.	— palustris.
— hémorrhoïdal.	— hemorrhoïdalis.
— hélénioïde.	— helenioïdes.
— salade de porc.	Circium cnicus oleraceus.
— rouge des prés.	Cnicus erysithales.
— argenté.	Carduus tataricus.
— bas.	— acaulis.
— épineux.	Cnicus spinosissimus.
— étoilé, au chausse-trape.	Centaurea calcitropa.
— à bonnetier.	Dypsacus fullonum.
— Roland.	Crygium campestre.
Charme.	Curpinus betulus.
Châtaignier.	Fagus castania.
Chélidoine, ou éclaire.	Chelidonium majus.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Chélidoine petite.	Ranunculus ficaria.
Chêne.	Quercus.
Chêvre-feuille.	Locinera peryclimenum.
— aquatique.	— cœrulea.
Chiendent des prés, coton du pauvre.	Eriophorum polystachion.
— des Alpes.	— Alpinum.
— commun, pied-de-poule.	Triticum repens.
— aquatique.	Festuca fluitans.
— petit.	Triticum, elymus caninus.
— de montagne.	Nemoralis alpinum.
Chicorée.	Chicorium, endivia.
— sauvage.	— intybus.
— jaune.	Pieris hyeracoïdes.
Chondrille.	Chondrilla muralis.
Chou frisé.	Brassica crispus.
— potager.	— oleracea.
— rave.	— rapa.
— navet.	— napus.
— rouge.	— rubra.
— à fleurs.	— flosculata.
— sauvage.	— campestris.
Cigüe grande.	Cicuta conium maculatum.
— petite.	— æthusa cynapium.
— aquatique.	— philandrium aquaticum.
Circée.	Circea luteliana alpina.
Circe lancéolé.	Cirsium lanceolatum.
— des champs.	— arvense.
— ailé.	— eriophorum.
Ciste petit.	Cistus, saxifraga herculus.
— à grande fleur.	— grandiflorus.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Clavaire coralloïde.	Clavaria corallioïdes.
— muscoïde.	— muscoïdes.
— plateau cendré.	— hypoxylon.
Clématite, herbe-aux-gueux.	Clematis vitalba.
Clinopode commun, grand-pied-de-lys.	Clinopodium vulgare.
Cocrête, crête-de-coq, ou tarterie.	Rhinantus crista galli.
Coignassier commun.	Pyrus cydonia.
Colchique.	Colchium autumnale.
Concombre, coloquinte.	Cucumis colocynthis.
— melon.	— melo.
— cornichon.	— sativus.
Conferve.	Conferva reticulata.
— des ruisseaux.	— rivularis.
— de tuf.	— dicothoma.
— vert.	— canalicularis.
— mousse d'eau.	— bullosa.
Consolide, sarazine.	Senecio saraceninus.
Consoude grande, oreille-d'âne.	Symphitum officinale.
Conyze des prés, grande.	Inula dysenterica.
— petite.	Conyza pulicaria.
Coquelicot, pavot rouge.	Papaver rhœus.
Coqueret, alkekenge.	Physalis alkekenge.
Coquiolle.	Bromus squarrosus.
Coriandre.	Coriandrum.
Corne-de-cerf.	Plantago coronopus.
Corneille, chasse-bosse.	Lysimachia vulgaris.
Cornéole, souci d'eau.	Epilobium hirsutum.
— à siliques.	— montanum.
Cornouiller sanguin.	Cornus sanguinea.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Cornouiller mâle.	Cornus masculus.
Coronille, ou séné de montagne.	Coronilla minima.
Coton de marais.	Eriophorum vaginatum.
— des Alpes.	— Alpinum.
— de montagne.	— scirpus cerpitosus.
Couleuvrée, bryone.	Bryona alba.
Coudrier, noisetier.	Corylus avelana.
Cranson de roches, herbe-aux-cuillers.	Cochlearia officinalis.
Crapaudine, épiaire.	Stachis recta, sylvatica.
Crépide des toits.	Crepis tectorum.
— bisannuelle.	— biennis.
— verte.	— virens.
— barbue.	— barbata.
Cresson de fontaine.	Sysimbrium nasturtium aquaticum.
— alénois.	Lepidium sativum.
Croisette.	Valantia cruciata.
Croix-de-Jérusalem.	Lychnis chalcedonica.
Cuscute grande.	Cuscuta major.
— petite.	— minor.
Cynoglosse, ou langue-de-chien.	Cynoglossum officinale.

D

Daucus de Crête.	Athamente Cretensis.
Dentaire rouge.	Dentaria pentaphyllosa.
Dent-de-chien.	Erytronium.
— de-lion, ou pissenlis.	Leontodon taraxacum.
— d'automne.	— aureum hastile.
Digitale jaune.	Digitalis ambigua paviflora.
Dompte-venin.	Asclepias vincetexirum.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Doronic.	Doronicum pardalianche.
Douce-amère, morelle grimpante.	Solanum nigrum, dulcamara.
Doucette.	Campanula hybrida.
— mâche.	Valeriana locusta.
Double-feuille.	Ophris cordata.
Drave.	Draba verna, alpina.
— douteuse.	— dubia.

E

Ecuelle d'eau, herbe-aux-patagons.	Hydracotile vulgare.
Eglantier odorant.	Rosa eglanteria, canina.
Elatine des prés, ou gesse des prés.	Lathyrus pratensis.
— sauvage.	— aphaca.
Ellebore noir.	Helleborus niger.
— blanc.	Veratrum album.
— pied-de-griffon.	Helleborus fœtidus.
— à larges feuilles.	Serapias helleborine latifolia.
— à fleurs blanches.	— longifolia alba.
— rouges.	— rubra.
Epeautre.	Triticum spelta.
Epervière, piloselle.	Hieracium pilosella.
Epi d'eau à feuilles rondes.	Potemogaton natans.
— longues.	— perfoliatum.
— petit.	— lucens.
Epilobe.	Epilobium.
Epinard.	Spinacia oleracea.
Epine noire, ou prunellier.	Prunus spinosa.
— vinette.	Berberis vulgaris.
Epurge, tithymale catapuce.	Euphorbia lathyris.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Erable noir, commun.	**Acer campestre.**
— sycomore, ou faux platane.	**Pseudo-platanus.**
Ers, orobe, ou pois-de-pigeon.	**Ervum hirsutum.**
Esparcette sauvage.	**Hedysarum onobrychis.**
Estragon.	**Artemisia.**
Eupatoire.	**Eupatorium cannabinum.**
Euphraise domestique.	**Euphrasia officinalis.**
— odontite, petite.	**— odontites.**
F	
Fenouil commun.	**Anethum fœniculum.**
Fer-à-cheval, vivace annuel.	**Hyppocrepis perennis unisiliquosa.**
Fétuque.	**Festuca.**
— des Alpes.	**— Alpina.**
Fèves (plusieurs espèces).	**Vicia faba.**
Figuier.	**Ficus carica.**
Filipendule.	**Spirœa felipendula.**
Flamme-de-Jupiter, gr.	**Ranunculus lingua.**
— petite.	**— flammula.**
Flèche d'eau, sagittaire.	**Sagittaria sagittifolia.**
Foin.	**Aira.**
— gazonneux.	**— cespitosa.**
— à épis.	**— spicata.**
— de montagne.	**— montana.**
Fougère mâle.	**Polypodium, filix masculus.**
— femelle.	**Pteris aquilina.**
— alterne.	**Polypodium aristatum.**
— femelle petite.	**— femina.**
— royale.	**— regium.**
— petite.	**— rhœticum.**

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Fraisier.	Fragaria vesca.
— ananas.	— ananas.
Framboisier.	Rubus idœus.
Frêne.	Fraximus excelsior.
Fremelle.	Fremella.
— oreille-de-Judas.	— auricula.
— de-genévier.	— juniperina.
Froment d'hiver.	Triticum hybernum.
— d'été.	— œstivum.
Fumeterre officinale.	Fumaria officinalis.
— bulbeuse.	— bulbosa.
Fusain, bonnet-de-prêtre.	Evonymus europœus tenuifolius.

G

Gainier.	Cercis.
Gants-de-N.-D. ou digitale pourprée.	Digitalis purpurea.
Gantelée.	Campanula glomata.
— grande à feuilles d'ortie.	— trachelium.
— moyenne.	— latifolia.
Garance petite.	Asperula cynanchica.
— rampante.	Scherardia arvensis.
Gaude, ou herbe à jaunir.	Reseda luteola.
Gazon d'Espagne.	Statice armeria.
Genêt.	Genista sagittalis.
— herbacé, de teinture.	— tinctoria.
— rampant.	— pilosa.
Genevrier.	Juniperus communis.
Gentiane des Alpes.	Amarella campestris.
— grande.	Gentiana lutea.
— petite.	— acaulis.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Gentiane croisette.	Gentiana cruciata.
— bleue.	— verna.
— d'automne.	— ciliata.
— pourprée.	— purpurea.
— pointue.	— punctata.
— blanche.	— nivalis.
— — petite.	— pumila.
— glaciale.	— glacialis.
— asclepiadée.	— asclepiadea.
Géranium des prés, ou grâce-de-Dieu.	Geranium pratense.
— des bois.	— sylvaticum.
Germandie noble.	Tenerium chamœdris.
— de montagne.	— montanum.
— aquatique.	— scordium.
Gesse cultivée.	Lathyrus sativus.
Geum.	Saxifraga rotundifolia.
Giroflée.	Checranthus.
Glaciale.	Mesembryanthemum.
Glayeule.	Gladiolus.
Globulaire.	Globularia communis.
Gramen des bois.	Juncus campestris.
— doré.	Schœnus compressus.
— de montagne, petit.	Carex axillaris remota.
— à épis, mâle et femelle.	— pallescens.
— noir.	— acuta nigra.
— de montagne, ou poil-de-chien.	Nardus stricta.
— à plusieurs épis.	Andropogon ischemum.
— de montagne, violet.	Festuca ovina.
— blanc.	Poa annua.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Gramen de marais.	Aira cœrulea.
— ou fenasse.	Agrostis capillaris.
— tranchant.	Dactylis glomerata.
— tranchant.	Bromus triflorus.
Grassette.	Pinguicula vulgaris.
— des Alpes.	— alpina.
Gratiole, herbe-aux-pauvres-hommes.	Gratiola.
Grasteron riéble.	Gallium aparine.
Grémil, herbe-aux-perles.	Lithospermum officinale.
Grenadier.	Punica granatum.
Groseiller des bois.	Ribes alpînum.
— épineux.	— uva crispa.
— blanc.	— grossularia.
— rouge.	— rubrum.
— noir, ou cassis.	— nigrum.
Gui.	Viscum album.
Guimauve.	Althea.
— officinale.	— officinalis.

H

Haricot.	Phaseolus.
Héliotrope, herbe-aux-verrues.	Heliotropium europæum.
Helvelle, champ en forme de mêtre.	Helvela mitra.
Hémérocalle.	Hemerocallis.
Hépatique noble.	Anemone hepatica.
Herbe à éternuer, ou ténaise.	Achillea ptarmica.
— grande.	— valesiaca.
— petite.	— nana.
— mince.	— macrophylla.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Herbe-au-chat, chataire.	Nepeta, cataria.
— à coton.	Filago germanica.
— à l'épervier, gluante.	Hieracium cerinthoïde.
— — commune.	Hypochœris.
— aux-puces.	Plantago cynops.
— à-Robert.	Geranium robertianum.
— de-Saint-Antoine.	Epilobium angustifolium.
— de-Sainte-Barbe, ou coq-jaune.	Erysimum barbarea.
— aux-ânes.	OEnothera biennis.
— aux-vaches.	Seponaria vaccaria.
— rouge, ou la rou- — gette des blés.	Melampyrum arvense.
— blanche.	Gnafalium sylvaticum.
— des Alpes.	— alpinum.
Herniaire, ou turquette.	Herniaria glabra.
Hêtre.	Fagus sylvatica.
Hiératiome grand.	Crepis biennis.
Houblon.	Humulus lupulus.
Houx.	Ilex, aquifolius ruscus.
Hydne.	Eschinus, agaricum esculentum.
Hypne.	Hypnum.
— mousse luis. d'arbre.	— sericeum.
— commune grande.	— triquetrum.
— flottante.	— alopecurum.
— rameuse.	— cupressiforme.
— jaune.	— lutescens.
— des murs.	— murum.
— denticulée.	— denticulatum.
— striée.	— striatum.
Hyssope.	Hyssopus officinalis.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Hysope des bois.	Melampyrum nemerosus.
— de Salomon.	Sagina procumbens.
I	
If.	Taxus baccata.
Immortelle.	Xeranthemum annuum.
Impératoire.	Imperatoria ostruthium.
Iris.	Iris.
— jaune.	— psendo-acorus.
Ivraie.	Lolium.
J	
Jacée noire.	Centaurea nigra.
Jacinthe d'Allemagne.	Hiacintus racemosus.
— bulbine.	— scilla bifolia.
Jacobée, herbe-de-Saint-Jacques.	Senecio jacobea.
— aquatique.	— paludosa.
Jasmin.	Jasminum, serynga communis.
Jonc grand.	Juncus maximus.
— des lacs.	— scirpus lacustris.
— des marais.	— palustris.
— congloméré.	— conglomeratus.
— velu, des forêts. .	— pilosus nemerosus.
	— Jacquini.
— brun.	— spadicus.
Joubarbe des toits.	Sempervivum tectorum.
— ou trique-madame.	Sedum album.
Julienne.	Hesperis sylvestris.
Jungermann fourchue.	Jungermannia furcata.
— aplatie.	— platyphylla.
— ondulée.	— undulata.
Jusquiame noire.	Hyoschiamus niger.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
K	
Ketmie.	Ketmia.
L	
Ladane des blés.	Galeopsis ladanum.
Laitier commun.	Polygala.
Laitron des jardins.	Sonchus lævis.
— des champs.	— arvensis.
— jaune.	— oleraceus.
— épineux.	— oleraceus asper.
— des Alpes.	— alpinus.
Laitue.	Lactuca.
— sauvage.	— scariola.
— puante.	— virosa.
— de grenouille.	Potamogeton crispum.
Lampsane.	Lampsana communis.
Langue-de-cerf, scolopendre.	Asplenium, scolopendrium
— de-passerine.	Stellera passerina.
— de-serpent.	Ophyoglossum vulgatum.
Laser de montagne, ou angélique blanche.	Laserpitium latifolium.
— grand.	— autumnale.
Laurier franc.	Laurus nobilis.
— alexandrin.	— nonlaria.
Lavande.	Lavandula.
— femelle ou commune.	— spica.
Lèche.	Carex acuta rufa.
Lentille.	Ervum lens.
— d'eau.	Stellaria alletriche.
— de marais.	Lemna minor.
Leontodon d'automne pet.	Leontodum hispidum.
— grand, ou salade-de-porc.	hypochœris glabra.
— petit.	hyoseris minima.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Lichen d'Islande.	Lichen Islandicus.
— aux aphtes.	— aphtosus.
— jaune, des épines.	— caperatus.
— pixidé.	— pixidatus.
— barbe-de-capucin, noir.	— floridus.
— — blanc.	— jubatus.
— coralloïde.	— cocciferus.
— barbe-de-Suisse.	— hirsutus.
— digité des rochers.	— caninus.
— mousse à feuilles d'abs.	— furfuraceus.
— usnée des boutiques.	— usnea plicata.
— pulmonaire de chên.	— pulmonarius.
— barbu.	— barbatus.
— diffus.	— diffusus.
— replié.	— replexus.
Lichnide sauvage, blanch.	Silene nutans.
des prés.	Lichnis dioïca.
— sauvage pourprée.	— viscaria.
Lierre terrestre.	Hedera glacoma.
— grimpant.	— helix.
Lin.	Linum usitatissimum.
— sauvage.	— tenuifolium.
— bâtard, purgatif.	— catharticum.
Linaire.	Antirrhinum, linaria alpina.
Lis.	Lilium bulbiferum.
— blanc.	— candidum.
— sarrasin.	— martagon.
— de vallée, petit.	Convallaria bifolia.
Liseron grand.	Convolvulus sepium.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Liseron petit.	Convolvulus arvensis.
Livèche.	Ligusticum.
L'œil-de-Christ.	Inula salicina.
Lonchite.	Polypodium aculeatum.
Lotier, ou trèfle jaune.	Lotus corniculatus.
Lunaire grande.	Lunaria.
Luzerne.	Medicago sativa.
— sauvage.	— lupulina.
Lycopode.	Lycopodium selago.
— à poils et rampant.	— clavatum.
— commun.	— inundatum.
Lylas vulgaire.	Syringa vulgaris.
M	
Maïs, blé de Turquie.	Zea.
Marchante étoilée.	Marchantia.
— hépatique, commune.	— polymorpha.
— de fontaine.	cruciata.
Marguerite grande, des prés.	Chrysanthemum leucanthemum.
— petite, paquerette.	Bellis perennis.
— de montagne.	Doronicum bellidastrum.
Marjolaine.	Origanum majorana.
Marrube aquatique.	Lycopus europœus.
— blanc.	Marrubium vulgare.
— noir.	Ballota nigra.
Masse, massette.	Typha latifolia.
Matricaire.	Matricaria parthenica.
Mauve sauvage.	Malva sylvestris.
— à feuilles rondes.	— rotundifolia.
Mélilot.	Trifolium, melilotus.
— d'Allemagne.	Lotus siliquosus.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Mélinet.	Cerinthe major.
Mélisse.	Melissa officinalis.
— des bois.	Melittis melyssophylum.
Menthe ou baume.	Mentha arvensis.
— aquatique.	— aquatica.
— sauvage.	— rotundifolia.
— blanche à épis.	— sylvestris.
— romaine.	— viridis.
— frisée.	— crispa.
Ményanthe ou trèfle d'eau.	Menyanthes trifoliata.
Mercuriale.	Mercurialis annua.
— de montagne.	— perennis.
Méum.	Athamentha meum.
Millet aquatique.	Phalaris arundinacea.
— sauvage, très-petit.	Milium effusum.
Mille-feuille.	Achillea millefolium.
— noble.	— nobilis.
Mille-pertuis.	Hyperium perforatum.
— bâtard.	— quandrangulum.
— sauvage.	— pulchrum.
— à larges feuilles.	— hirsutum.
Mnie.	Mnium.
Mort-du-diable, scabieuse.	Scabiosa succisa.
Morelle.	Solanum nigrum.
Morgeline à feuilles rondes.	Alsine media.
Morelle.	Phallus esculentus.
— mitrée.	— mitra.
— champignon puant.	— impudicus.
Mouron des champs, rouge.	Anagallis arvensis.
— jaune.	Lysimachia nemorum.
— des Alpes.	Spergula saginoïdes.
— des champs, petit.	— arvensis.
— à feuilles de serpolet.	Arenaria serpillyfolia.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Mouron moyen.	Arenaria trinervia.
— à fleur double.	— bifflora.
— à feuille de larix.	— laricifolia.
— d'Allemagne.	— austriaca.
— aquatique.	Cerastium aquaticum.
— jaune alpine.	Tozzia alpina.
— des oiseaux de cage.	Holosteum umbellatum.
— frangé, à fleurs blanches.	Stellaria graminea.
	— nemorea.
— sauvage.	
Mousse terrestre.	Lichen terrestre.
Mousseron.	Amanita fungus vernus.
Moutarde séneyé.	Synapis.
— synapis d'eau.	— nigra, semolus.
Mufle-de-veau.	Antirrhinum majus.
— petit.	— minus.
— à feuille de genêt.	— genistifolium.
Muguet, sceau-de-Salomon	Convallaria maïalis.
— petit.	— verticillata.
Mûrier petit, blanc.	Murus albus.
— noir.	— niger.
Myrtille.	Vitis.
— des marais.	Vaccinium uliginosum.

N

Napel bleu.	Aconitum napellus.
Narcisse sauvage.	Narcissus sylvestris.
Navet.	Brassica.
Néflier.	Mespilus germanicus.
— des bois.	— amelanchier.
Nénuphar, lis d'étang, jaune.	Nymphæa lutea.
— blanc.	— alba.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Nerprun.	Rhamnus saxatilis.
— purgatif.	— catharticus.
Nielle des blés.	Nigella arvensis.
Nombril-de-Vénus cotylédon.	Saxifraga cotyledon.
Nostoc.	Nostoc commune.
— jaune, fleur-du-ciel.	— luteum.
Noyer.	Juglans regia.
Numulaire, herbe-aux-écus	Lysimachia nummularia.

O

Obier commun, ou sureau aquatique.	Viburnum opulus.
— boule-de-neige.	Viburnum.
Œillet.	Dianthus.
— sauvage.	— cariophyllus.
— de montagne.	— carthusianorum.
— barbu, sauvage.	— armeria.
— rouge des Alpes.	Silene acaulis.
Oignon.	Allium cepa.
Ophris.	Ophris ovata.
Orchis, bifeuille.	Orchis bifolia.
— picté, bas.	— ustulata.
— rond.	— globosa.
— femelle.	— morio.
— mâle.	— mascula.
— odorant.	— odoratissima.
— pyramidal.	— pyramidalis.
— très-petit.	— monorchis.
Oreille d'ours.	Primula auricula.
Orge cultivé.	Hordeum.
— sauvage.	— murinum.
— de-souris.	Elymus europæus.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Origan.	Origanum vulgare.
Orme.	Ulmus campestris.
Ornithogale, oignon sauvage.	Ornithogalum umbellatum.
Orobanche, ou queue-de-lion.	Orobancha major.
Orobe sauvage.	Orobus vernus.
Orpin ou joubarbe des vign.	Sedum telephium album.
— reprise, petite.	— anacampseros.
— velue.	— villosum.
Ortie grande.	Urtica dioïca.
— grièche.	— urens.
— rouge, grande.	Lamium lævigatum.
— morte, petite.	— purpureum.
— blanche.	— album.
— morte, jaune.	Galeopsis galeobdolon.
— des bois, puante.	Stachis sylvaticus.
Oseille ronde.	Rumex scutatus.
— des prés.	— acetosa.
— romaine, petite.	— acetosella.
Osmonde.	Struthiopteris osmunda.

P

Pain-de-lièvre.	Briza media.
— petit.	— minor.
— de-pourceau.	Cyclamen europœum.
Palme de Christ tachetée.	Orchis maculata.
— à long éperon.	— canopsea.
— petite.	Satyrium viride.
Panaris.	Pastinaca.
Panis.	Paniculum sanguinale.
Paquerette.	Bellis minor.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Parelle ou patience aquatique.	Rumex aquaticus.
Pariétaire.	Parietaria officinalis.
Passerage, cresson de jardin.	Lepidium latifolium.
Patience sauvage, oseille.	Rumex acutus.
— frisée.	— crispus.
Patte-d'oie.	Atriplex patula.
— cornue.	Chelodonium glaucum.
— arroche blanche, ou épinard sauvage.	Chenopodium album.
— d'ours.	Heracleum alpinum.
Pavot.	Papaver rheas.
— somnifère.	— somniferum.
Pêcher.	Amygdalus persica.
Pédiculaire des prés.	Pedicularis sylvatica.
— grande.	— comosa.
— percée.	— recutita.
— feuillue.	— foliosa.
— jaune des vign.	Odontites lutea.
— noire.	Stœhelina beatsia alpina.
— ou crête-de-coq	Melampyrum cristatum.
Peigne-de-Vénus, ou l'aiguille.	Scandix pecten.
Pensée.	Viola tricolor.
Perce-feuille longue.	Bupleurum longifolium.
— étroite.	— angulosum.
Perce-neige grande.	Leucoïum vernum.
— petite.	Galanthus nivalis.
Perce-pierre.	Aphanes arvensis.
Perlière, pied-de-chat.	Gnafalium dioïcum.
Persicaire renouée.	Polygonum persicaria.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Persicaire, poivre d'eau, ou	Polygonum hydropiper.
— curage.	
Persil.	Apium petroselinum.
— de montagne.	Athamante libanotis.
— de marais.	Selinum palustre.
— aquatique.	— sylvaticum.
Pervenche.	Vinea minor.
Pesse d'eau, ou la grande-queue-de-cheval.	Hippuris vulgaris.
Pétasite, ou herbe-aux-teigneux.	Tussilago petasites.
— grand.	— hybrida.
Pet-d'âne.	Onopordum acanthium.
Peuplier.	Populus.
— tremble.	— nigra.
— blanc.	— alba.
Pézize.	Peziza cochleata.
— oreille-de-Judas.	— auricula.
Phalange.	Phalangium ramosum.
Pied-d'alouette.	Delphinium Ajacis.
— sauvage.	— consolida.
— de-chèvre.	AEgopodium podagraria.
— de-lion, des prés.	Alchemella vulgaris.
— argenté.	— alpina hybrida.
— à cinq feuil.	— pentaphylla.
— d'oiseau.	Ornithopus perpusillus.
— de-pigeon, petit.	Geranium pusillum.
— mou.	— molle.
— à feuilles rondes.	— rotundifolium.
— de-veau, serpentaire.	Arum maculatum.
Piment.	Chenopodium botrys.
Pimprenelle.	Pimpinella saxifraga.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Pimprenelle blanche.	Pimpinella saxifraga major
— sauvage.	— minor.
— moyenne.	— media.
— rouge, grande.	Sanguisorba officinalis.
— petite.	— poterium.
Pin.	Pinus sylvestris.
Pivoine.	Pœonia.
	— femina.
Plantain à cinq côtes, ou long.	Plantago lanceolata.
— grand.	— major.
Plantanaire ou ruban-d'eau	Sparganium erectum.
— petit.	Carex flava.
Poirier sauvage.	Pyrus.
— greffé.	— communis.
Pois cultivé.	Cicer.
— des champs.	Pisum arvense.
Polygale.	Polygala amara.
Polypore.	Polyporus, fungus aurantius.
Polytrie doré.	Polytricium commune
— mousse à larges feuilles.	— pellucidum.
Pomme de terre.	Solanum tuberosum.
Pommier sauvage.	Pyrus malus.
— greffé.	— domesticus.
— cotonneux.	Mespilus cotoneaster.
Porreau sauvage.	Allium vineale.
Pouliot.	Mentha pulegium.
Pourpier.	Portulaca oleracea.
— des marais.	— peplis.
Prèle de rivière.	Equisetum fluviatile.
— à épis.	— arvense.
— de marais.	— palustre.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Prèle puante.	Chara vulgaris.
Primevère commune.	Primula veris altera.
— à une fleur.	— acaulis.
— odorante.	— odorata, officinalis.
— velue.	— villosa.
Prunier sauvage.	Prunus sylvestris.
— cultivé.	— domestica.
Pulmonaire à larges feuill.	Pulmonaria officinalis.
— à feuilles étroites.	— angustifolia.
— des Français.	Hieracium murorum.
— frisée.	— intybaceum.
— dorée.	— aureum.
— velue.	— villosum.
— à feuilles rognées.	— succisaefolium.
Putier ou cerisier à grapp.	Prunus padus.
Pyramidale.	Campanula pyramidalis.
Pyrole.	Pyrola secunda.
— à feuilles de blette.	— rotundifolia.

Q

Quenouille.	Cnicus.
— de-Jupiter.	Salvia glutinosa.
Queue-de-renard, des prés.	Phleum pratense.
— de-cheval.	Equisetum sylvaticum.
— de-chat, aquatique	Chara tomentosa.
Quintefeuille potentille.	Potentilla reptans quintifolia.
— rouge.	Commarum palustre.

R

Racine chevelue.	Ophris monophillus.
Raifort cultivé.	Raphanus sativus.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Raifort sauvage.	Sisymbrium amphybium.
— aquatique.	— aquaticum palustre.
— d'Allemagne.	Cochlearia armoracia.
Raiponce de montagne.	Phytemna spicata.
— des Alpes.	— orbicula hœmisphera.
— de jardin.	— campanula rapunculus.
Raisin-de-renard.	Herba paris.
Rapette ou portefeuilles.	Asperugo procumbens.
Rave cultivée.	Brassica rapa.
— sauvage ou sénevé blanc.	Raphanus raphanistrum.
Reine-des-bois.	Galium sylvaticum.
— des-prés.	Spirea ulmaria.
Renoncule des Alpes.	Ranunculus alpestris.
— des prés.	— acris.
— rampante.	— repens.
— blanche.	— nivalis.
— glaciale.	— glacialis.
— grenouillette.	— bulbosus.
— pied-pou.	— sceleratus.
— des blés ou peignette.	— arvensis.
— à feuilles de souci.	— auricomus.
— à une fleur bl.	Anemone nemerosa.
— — jaune.	— lutea.
— à calice velu.	— villosa.
— sans tige.	— narcissiflora.
Renouée ou traînasse.	Polygonum avicularа.
Réséda.	Reseda lutea.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Réveille-matin.	Euphorbia helioscopa.
Rhapontic vulgaire.	Centaurea rapontica.
Rhododendron.	Rhododendron.
— velu.	— hirsutum.
— couleur de fer.	— ferrugineum.
Ricin.	Ricinus.
Romarin.	Rosmarinus.
Rompierre.	Saxifraga granulata.
Ronce des rochers.	Rubus saxatilis.
— noire.	— fruticosus.
Roquette sauvage.	Brassica erucastrum.
— des jardins.	— eruca.
— des bois.	Sysimbrium sylvestre.
— aquatique.	— arenosum.
Roseau commun.	Arundo phragmites.
— mou.	— calamagrostis.
— articulé, très-petit.	Juncus articulatus.
— velu.	Holcus lanatus.
Rosier sauvage.	Rosa agrestis.
— velu.	— villosa.
— des Alpes.	— alpina.
— à feuilles de pimprenelle.	— pimpinellifolia.
— épineux.	— spinosissima.
Rossolis, herbe à la rosée.	Drosera rotundifolia.
— aux goutteux.	— longifolia.
Rue cultivée.	Ruta.
— des marais.	— graveolens asplenium.

S

Sabine, savinier.	Juniperus, sabina.
Sabline.	Alsine arenaria.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Safran des montagnes.	Crocus vernus.
Salicaire pourprée.	Lythrum salicaria.
Salsifix.	Tragopogon porrifolium.
Sanicle.	Sanicula europæa.
— femelle.	Astrantia major.
Sapin rouge, pesse.	Pinus abies, picea.
— blanc.	— pectinata.
	— cembra.
— des Alpes.	— mugho.
Saponaire.	Saponaria officinalis.
— petite.	— acymoïdes.
Sarriette.	Satureia.
Satyrion.	Satyrium hircinum.
— noir.	— nigrum.
— mouche.	— epipogium.
— femelle.	Orchis latifolia.
Sauge cultivée.	Salvia.
— des prés.	— pratensis.
— sauvage.	Teucrium scorodonia.
Saule blanc.	Salix alba.
— jaune.	— vitellina.
— à coton.	— retusa.
— rampant.	— incubacea.
— de montagne.	— rosmanifolia.
— de marais.	— hastata.
— de la chèvre.	— caprea.
— herbacé.	— herbacea.
— myrtilloïde.	— myrtilloïdes.
— nain.	— nana.
— à feuill. d'orme.	— ulmifolia.
— de bruyère.	— myricœfolia.
— de serpolet.	— serpyllifolia.
Sauve-vie.	Asplenium ruta muraria.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Saxifrage des Alpes.	Saxifraga stellaria.
— à trois lobes.	— tridactylites.
— à feuilles de bruyère.	— myricœfolia.
— verte.	— aizoon.
— changeante.	— mutata.
— androsacée.	— androsacea.
— bryoïde.	— bryoïdes.
— à feuilles opposées.	— oppositifolia.
— d'automne.	— autumnalis.
— rude.	— aspera.
— bleue.	— caesia.
— à fleur jaune.	— cum flore aurantio.
— dorée.	Chrysosplenium.
Scabieuse cultivée.	Scabiosa atropurpurea.
— sauvage.	— sylvatica.
— des prés.	— arvensis.
— petite.	— columbaria.
— grande.	Centaurea scabiosa.
Sceau-de-Salomon, grand.	Convallaria multiflora.
— moyen.	Polygonatum.
Scorpione, grande ou oreille-de-souris.	Myosotis scorpioïdes.
— aquatique.	— palustris.
Scorsonère.	Scorzonera.
Scrophulaire, ou petite chélidoine.	Scrophularia.
— aquatique.	— aquatica.
Sédum jaune.	Sedum reflexum.
— noir.	— atratum.
Seigle.	Secale cereale.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Seigle commun.	Secale hordeum.
Seneçon.	Senecio vulgaris.
Senevé jaune, ou moutarde des champs.	Sinapis arvensis.
Sensitive.	Mimosa casta.
Séseli.	Seseli carvifolium.
Silène.	Silene.
Sium à feuilles de roquettes	Cicuta virosa.
Sorbier sauvage.	Cratægus avia.
— des oiseleurs.	Sorbus aucuparia.
Souchet cultivé.	Cyperus.
— sauvage.	— scirpus sylvaticus.
Souci cultivé.	Calendula.
— sauvage.	— arvensis.
— de marais.	Caltha palustris.
Sphaigne.	Sphagnum.
— mousse aquatique longue.	— palustre.
— noire.	— fontinale squamosum.
Stachys, ou épi fleuri.	Stachys germanica.
— des Alpes.	— alpina.
— grand.	— palustris.
Sureau.	Sambucus niger, racemosus.

T

Tabac.	Nicotiana.
Talictron des boutiques.	Sisymbrium sophia.
— des Alpes.	Talyctrum æquilegifolium.
— grand.	— vulgare.
Tamarise petit.	Tamariscus germanica.
Tanaisie.	Tanacetum vulgare.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Taupinambour.	Helianthus tuberosus.
Terre-noix.	Bunium bulbocastanum.
aquatique.	Œnanthe fistulola.
Thlaspi.	Thlaspi campestre.
— perfolié.	— perfoliatum.
— de montagne.	— montanum.
— des champs.	— arvense.
— grec.	Alyssum calicimum.
Thym, serpelet.	Thymus, serpillum.
Tilleul.	Tilia europæa et sylvestris.
Tithymale des bois.	Euphorbia sylvestris.
— des champs.	— arvensis.
— aux verrues.	— verrucosa.
— champêtre.	— campestris.
— à larges feuilles.	— platyphyllos.
Tormentille.	Tormentilla erecta.
Tourette.	Arabis pendula.
— rampante.	— alpina.
— à feuilles de marguerite.	— bellidifolia.
— à larges feuilles.	Turritis glabra.
— commune.	— hirsuta.
Tournesol.	Corona solis.
Toque ou centaurée bleue.	Scutellaria galericulata.
Trèfle à fleur de houblon.	Trifolium spadicum.
— blanc, petit.	— repens.
— à fraise.	— fragiferum.
— de montagne.	— montanum.
— huppé.	— rubens.
— pourpré.	— alpestre.
— triolet.	— pratense.
— des Alpes.	— alpinum.
Tremble.	Populus tremula.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Tremelle verruqueuse.	Tremella verrucosa.
— mésentériforme.	— mesinteriformis.
Troëne.	Ligustrum.
Trolle.	Trolius europœus, ranunculus.
Truffe.	Lycoperdon tuber.
Tussigale, pas-d'âne des Alpes.	Tussilago alpina.
— des champs.	— farfara.

V

Valériane dioïque.	Valeriana dioïca.
— sauvage.	— officinalis.
— des Alpes.	— montana.
— rouge.	— rubra.
Vélar ou tortelle.	Erysimum officinale.
Velvote ou véronique femelle.	Antirrhinum elatine.
Verge à pasteur.	Dipsacus pilosus.
— d'or, grande.	Solidago virga aurea.
— petite.	— minuta.
Véronique des Alpes.	Veronica alpina.
— grande.	— latifolia.
— des prés, petite.	— chamædris.
— grande.	— teucrium.
— mâle, thé d'Europe.	— officinalis.
— à épis.	— spicata.
— rampante.	— serpyllifolia.
— à feuilles de lierre.	— hederœfolia.
Vermiculaire brûlante, ou pain d'oiseau.	Sedum acre.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Vervein.	Verbena.
Vesce bleue.	Vicia pisiformis.
— sauvage.	— sepium.
— commune.	— sativa.
Vigne.	Vitis vinifera.
Violette des champs.	Viola arvensis.
— des marais.	— palustris.
— de montagne.	— montana.
Violier sauvage.	Hesperis inodora.
Viorne.	Viburnum cantana.
Vipérine.	Echium vulgare.
Vulnéraire.	Anthyllis vulneraria.
Y	
Yvraie de rat.	Lolium perenne.
— des champs.	— temulentum.
— des prés.	Festuca duriuscula.

Le pin, le sapin, la pesse, le hêtre, le faux-platane, le chêne et le tilleul peuplent en grande partie les forêts du canton. Le pin fournit la poix noire; le sapin rouge ou la pesse, la poix blanche; et le sapin blanc, la térébenthine.

Les plantes aromatiques et vulnéraires sont abondamment répandues sur les hauteurs; et le terrain et le climat semblent particulièrement favoriser cette espèce de végétaux entièrement indigènes. Mais les plantes céréales et potagères sont presque toutes exotiques, et ont été, les unes après les autres, et à des époques peu certaines, introduites dans l'intérieur du canton.

CHAPITRE IV.

Rivières. — Torrens et Cascades. — Eaux minérales. — Lacs.

Cette contrée, montagneuse comme tous les pays de cette nature, abonde en sources de toute espèce; aussi voit-on rarement une vallée sans un ruisseau qui l'arrose. Elles sont pour elle une véritable richesse, en ce qu'elles fertilisent les prairies, objet de culture considérable, et qu'elles font mouvoir le grand nombre d'usines que l'on rencontre dans le canton. Nous parlerons séparément de ces différentes sources, que nous diviserons en rivières, torrens et cascades, eaux minérales et lacs.

RIVIÈRES.

Les principales rivières du canton de Berne, sont :

Dans le canton primitif,

1° L'Aar, dont les sources, à une hauteur de 8,000 pieds, sortent de trois grands glaciers

situés sur le penchant du Finsteraarhorn. Cette rivière, ou plutôt ce fleuve, descend avec rapidité dans la vallée du Haut-Hasli, se fraye un passage à travers d'immenses glaciers, puis, après une chute profonde dans les abîmes du Mont-Kirchel, va se rendre dans le lac de Brientz, et n'en sort, près d'Interlacken, que pour gagner celui de Thun. Au sortir de ce lac, l'Aar passe à Thun, à Berne, à Arberg, s'avance dans le canton de Soleure, en traverse le chef-lieu, rentre dans le canton de Berne, arrose Wangen, Arwangen, passe ensuite à Olten, roule ses eaux fougueuses dans l'Argovie, baigne les murs d'Arau, de Brugg, et se jette dans le Rhin, à Coblentz, vis-à-vis de Valdshut, après avoir reçu les eaux de la Sarine, de la Thièle, de l'Emme, de la Reuss et de la Limmat.

2° L'Emme, rivière impétueuse, qui prend sa source entre le Nesselstock, le Rothorn et le Schratter, et se dirige vers le Nord. Elle traverse une assez longue vallée à laquelle elle donne son nom et qu'elle parcourt dans tous les sens, passe à Burgdorf, reçoit, entr'autres ruisseaux, l'Ilfis, et va se jeter dans l'Aar, à Biberist, à peu de distance de Soleure.

3° La Simme, formée par sept sources appelées les *Sept-Fontaines*, qui jaillissent du pied du Séehorn, en quatre cascades intéressantes. Elle arrose le Val-de-Simme (Simmenthal) dans toute sa longueur, passe entre le Stockhorn et le Niesen, et, par un grand détour, va se jeter dans la Kander.

4° La Lutschine, torrent fougueux, formé de deux ruisseaux, la Lutschine blanche et la Lutschine noire. Le premier sort des glaciers de Lauterbrunnen, le second prend sa source dans le fond du Grindelwald, et traverse cette belle vallée; tous deux se réunissent au village de Zweylütschenen (les deux Lutschines), et, ne formant plus qu'une rivière, se dirigent vers le lac de Brientz.

5° La Kander, qui vient du glacier de Tschingel, traverse la haute vallée de Gastern, reçoit les eaux de la Simme, et se rend dans la partie sud du lac de Thun, après avoir coulé dans la direction du S. au N.

Dans le ci-devant évêché de Bâle.

1° Le Doubs, qui prend sa source au pied du Mont-Rixon, de la chaîne du Jura. Il traverse

la vallée de Saint-Ursanne, forme plus loin une cascade appelée le *Saut-du-Doubs*, et va se jeter dans la Saône, à Verdun en Bourgogne. Près de la petite ville de Saint-Ursanne, sa largeur est d'environ quatre-vingts mètres, et sa profondeur de soixante-quinze centimètres.

2° La Byrse, qui prend naissance au pied du passage de Pierre-Pertuis, sur la route de Moutiers à Bienne. La source de cette rivière jaillit avec une telle abondance du rocher d'où elle sort, que deux moulins et une scierie sont mûs par elle, à son origine. Sa largeur moyenne est de onze mètres, sa profondeur de trois mètres, et sa vitesse par minute de 120 mètres (soixante-deux toises). La Byrse, que l'on peut regarder comme un torrent fougueux, va se jeter dans le Rhin, au-dessus de Bâle, après un cours d'environ quinze lieues.

3° La Alle, qui a sa source au-dessus du village de Alle, et se rend dans le Doubs, près de Vonjeaucourt, après avoir passé devant les murs de la ville de Porrentruy. Depuis sa source jusqu'à son embouchure, elle parcoure une étendue de 16,500 mètres (dix lieues 514 toises); sa largeur moyenne est de dix-huit mètres, sa pro-

fondeur d'un mètre, et sa vitesse par minute de 146 mètres (soixante-quinze toises.)

4° La Suze (Süss), qui vient du canton de Neufchâtel, traverse les gorges de la Reuchenette, et se jette dans le lac de Bienne. Son cours est de quatre myriamètres et cinq kilomètres, sa largeur moyenne de neuf mètres, sa profondeur d'un mètre, et sa vitesse par minute de 120 mètres (soixante-deux toises).

5° La Lucelle (Lüzel), qui sort des environs de l'abbaye de Lucelle, et se jette dans la Byrse, près de Laufen, après un cours de cinq lieues.

6° La Sorne, qui prend naissance dans la cour même de l'ancien couvent de Bellelay, et se joint à la Byrse, au-dessous de Délémont, après avoir parcouru une longueur d'environ 3,200 mètres (sept lieues).

7° La Thièle (Zihl), rivière assez considérable. Elle sort du lac de Bienne, à Nidau, et se jette dans l'Aar, près de Meyenried.

Nous ne parlerons pas d'un grand nombre de ruisseaux plus ou moins considérables, et qui, quoique d'une moindre importance, font mouvoir des usines et différens rouages, en même

temps qu'ils vivifient les prairies et animent le paysage.

TORRENS, CHUTES D'EAU ET CASCADES.

La plupart de ces torrens fougeux, dont les chutes occasionnent de si belles cascades, sont presque tous le produit des glaciers ou de quelques sources enflées par la fonte des neiges. Ces sortes de merveilles sont communes dans le canton de Berne, et nous allons essayer de citer les plus remarquables.

Ce sont :

1° Le Reichenbach, d'un abord très-dangereux, qui prend naissance à une lieue de Meyringen, et dont les eaux, couvertes d'écume, forment deux charmantes cascades, en tombant dans un affreux précipice de 200 pieds de profondeur, et vont grossir l'Aar, au-dessus de son embouchure dans le lac de Brientz.

2° L'Alpbach, qui tombe du haut d'une montagne, près du village de Meyringen, et dont les invasions seraient si funestes pour la vallée, que les habitans ont construit, pour s'en garantir, un mur de douze pieds d'élévation, et de six à huit de largeur.

3° Le Gelmerbach, qui, avec un fracas terrible, se précipite dans l'Aar, au pied du mont Gelmer.

4° Le Giessbach, dont les chutes successives forment, près de Brientz, une cascade très-intéressante et d'un aspect enchanteur.

5° Le Sausbach, dans la vallée de Lauterbrunnen, dont les eaux impétueuses descendent le Sausberg, entraînent dans leur cours des débris de toute espèce, et vont se confondre avec celles de la Lutschine.

6° Le Staubbach, dans la vallée de Lauterbrunnen, que l'on considère comme la plus belle chute d'eau du canton. Ce ruisseau, d'une moyenne largeur, jaillit à plusieurs toises d'élévation, et tombe perpendiculairement à 780 pieds de profondeur, le long d'un rocher qu'il ne mouille pas autrement que par le brouillard de ses eaux complétement réduites en poussière.

7° Le Schmadribach, au fond de la même vallée, qui roule ses eaux sur les saillies d'un roeher qui les brise et leur donne la couleur du lait, dont la blancheur éblouissante contraste avec les sombres parois des hauteurs d'alentour.

8° Le ruisseau de Veau, près de la Neuve-

Ville, qui se précipite de cinquante pieds de haut, derrière le château de Schlossberg.

L'énumération en serait trop longue et sans objet, s'il fallait décrire tous les accidens hydrographiques d'une contrée où l'on voit peu de cours d'eau sans cataractes.

BAINS, EAUX MINÉRALES.

Partout où les masses de minéraux sont fréquentes, les eaux qui en découlent, imprégnées de leur substance, doivent en recevoir une certaine qualité. Aussi, dans le canton de Berne, trouve-t-on un grand nombre de sources minérales, et en aurait-on rencontré davantage, si l'on avait fait jusqu'ici des recherches exactes.

Les plus connues sont :

Dans le canton primitif,

1° Les bains de Blumenstein, situés près du Stockhorn, à quatre lieues et demie de Berne. Ils sont assez fréquentés dans la belle saison.

2° La source d'eau sulfureuse qui jaillit du sommet du Ganderisch, rocher de la chaîne du Stockhorn.

3° Les bains sulfureux situés au bas du Gur-

nigel, à six lieues de Berne, très-connus et d'un accès facile.

4° Une source d'eau sulfureuse à une lieue de Thun.

5° Les bains sulfureux de la vallée de Turbach.

6° Les bains de Weissembourg, dont les eaux purgent lentement, et sont employées pour les maladies de poitrine. Ces bains, situés à cinq lieues de Thun, et construits vers la fin du 17e siècle, sont alimentés par une source abondante et curieuse par sa localité.

7° Les bains d'Engistein, à deux lieues et demie de Berne, et dont les eaux contiennent du fer. Le climat en est très-sain.

8° Les bains de Sommerhaus, à un quart de lieue de Burgdorf. Ces eaux thermales contiennent à la dissolution du fer et du soufre.

9° Ceux de Gutenbourg, à une lieue de Langenthal. Leurs eaux, dont on fait un grand usage, sont chargées de soufre et de fer.

10° Ceux d'Attisholtz, à une lieue de Berne et très-fréquentés. Leurs eaux contiennent du fer.

Dans le ci-devant évêché de Bâle :

1° La source de la Bourg, où il y a des bains très-connus.

2° Celle de la Reuchenette, dont les eaux ne sont plus employées.

3° Celle du pré de Voëte, près de Soyères, qui donne à l'analyse de l'acide vitriolique.

4° Celle de la grotte de Sainte-Colombe, près d'Undervillers.

5° Celle de Sonvilier, qui contient beaucoup de gaz oxigène.

6° Celle de Moutiers, nommée *Baderus*, et qui donne à l'analyse du sulfate de fer.

7° La fontaine Chiffelle, près de la source de la Byrse.

8° Une source d'eaux thermales, près du lit de la Suze, au pied de Rond-Châtel.

En général, les eaux du canton sont légères, salubres et d'une extrême limpidité.

LACS.

Il y a plusieurs lacs dans le canton de Berne, surtout dans le haut pays où ils sont alimentés par les eaux des glaciers.

Nous citerons comme les plus considérables et les plus curieux :

1° Le lac de Brientz, long de trois lieues et demie sur une largeur, en ligne directe, de trois

quarts de lieue; sa profondeur varie de 500 à 1,000 pieds, et il est borné au N. et au S. par des montagnes de 7 à 8,000 pieds d'élévation. La hauteur absolue de son niveau est de 1,790 pieds, et sa direction va du S. O. au N. E.; sa surface, évaluée en lieues carrées, est de 1,425 l. Il reçoit, à sa partie S., la Lutschine, et, à son extrêmité orientale, l'Aar qui le traverse, en sort et le joint au lac de Thun, dans lequel il se jette après un cours d'une lieue. Les rives O. et E. sont animées par la vue de quelques villages et de plusieurs vallées fertiles et agréables.

2° Le lac de Thun, qui s'étend du S. E. au N. O. sur une longueur de cinq lieues et une largeur d'environ une lieue. Il est situé à 1,786 pieds au-dessus du niveau de la mer; sa plus grande profondeur est de 720 pieds, et sa surface, estimée en lieues carrées, est de 1,768. Ce lac offre à la fois les aspects les plus riants et les vues les plus imposantes : sa rive méridionale est resserrée par plusieurs des plus hautes Alpes du canton, le Mönch, l'Eiger, le Stockhorn et le Niesen, tandis qu'au N., à l'E. et à l'O. cette belle nappe d'eau est terminée par des coteaux couverts de vignes et des campagnes

bien cultivées et d'un caractère gracieux. Sur ses rives on voit, presque en amphithéâtre, les villages de Lilterfingen, Oberhofen, Gonten, Ralligen et Merlingen, les châteaux de Schadau, de Zeinigen, de Spietz et de Wimmis, la jolie ville de Thun et la grotte de Saint-Béat. Ce lac reçoit la Kander grossie des eaux de la Simme, et l'Aar qui en sort à sa partie septentrionale, près de la ville de Thun, à six lieues S. de Berne.

3° Le lac de Bienne, dont le riant et agréable bassin s'étend du S. O. au N. E., et qui, borné au S. par le canton de Berne proprement dit, touche, à sa partie septentrionale, au ci-devant évêché de Bâle. Ce lac, long de trois lieues sur une de large, est situé à 1,332 pieds au-dessus du niveau de la mer, et sa surface, estimée en lieues carrées, est de 1,495 l.; sa profondeur varie de 220 à 390 pieds. Ce lac communique avec celui de Neufchâtel par la rivière de Thièle qui le traverse et en sort pour aller se jeter dans l'Aar, près de Meyenried. De tous côtés, sur ses rives, d'agréables coteaux sont couverts d'une végétation riche et abondante. Au milieu de ses eaux, ordinairement tranquilles, s'élèvent

deux ilots, dont la position intéressante ajoute à la beauté du paysage. Le premier, inculte et sauvage, n'est peuplé que d'insectes et d'oiseaux aquatiques, et ne produit que des roseaux et des joncs. Le second, d'une plus grande étendue, et appelé la Mothe ou l'île de Saint-Pierre, comporte à peu près une demi-lieue de circonférence, et est entouré d'un mur épais qui le préserve des inondations lorsque les vagues du lac s'enflent et s'élèvent au-dessus de ses rives. La vigne et les fruits les plus rares y croissent avec succès et en font un jardin délicieux. On connaît la relation de J. J. Rousseau sur le séjour qu'il a fait dans cette île, en 1765, et la manière éloquente dont il en a décrit les charmes. Aussi en est-elle devenue si célèbre, que les murs de la chambre du Prieuré qu'habita ce grand homme, sont chargés d'inscriptions et d'emblêmes gravés par les voyageurs qui l'ont visitée. La partie N. du lac est terminée par le Jura, sur les hauteurs duquel on jouit d'une vue charmante qui embrasse Bienne, Nidau, Erlach, la Neuveville, le château de Schlossberg et une foule de villages et de sites intéressans et pittoresques.

Dans la partie S. du canton et dans les hautes vallées, on rencontre plusieurs petits lacs, tels que le Daubensée, sur le Gemmi, qui a une demi-lieue de longueur et est gelé huit mois de l'année; celui d'Amsoldingen, à la base du Stockhorn; le Anersée, au pied du Floriétaz; et ceux du Grimsel, qui n'ont pas plus de trente-deux pieds de profondeur, et dont les eaux ne reflètent que les sombres parois des rochers qui les entourent.

CHAPITRE V.

Température. — Climat. — Race d'hommes. — Sol. — Prairies. — Terres labourables. — Grains. — Légumes. — Fruits. — Vignes. — Agriculture.

TEMPÉRATURE.

La température du canton de Berne varie tellement, suivant les localités et leur élévation, que l'on peut y éprouver en quelques heures les sensations les plus opposées, et, dans l'espace d'une journée, passer des chaleurs excessives des pays méridionaux, au froid glacial du Groënland et des terres les plus septentrionales. L'air y est pur et singulièrement subtil; il devient en même temps plus rare à mesure que l'on s'avance vers les régions élevées des montagnes. Jusqu'à la hauteur de treize à quatorze cents toises, sa légèreté élastique et toujours croissante en montant, répare les force et rafraîchit si promptement les organes, qu'elle influe sur le moral,

en inspirant un certain sentiment d'aise et de contentement qu'il faut avoir éprouvé pour connaître. Mais au-delà de cette élévation, à laquelle les sommités sont couvertes de neiges éternelles, les fatigues prennent un caractère particulier; la respiration devient embarrassée, et les forces s'épuisent à un tel point, et si subitement, qu'il arrive qu'on ne saurait plus aller en avant, ni faire un seul pas, sans s'exposer à tomber dans une défaillance complète. Il faut dire aussi qu'un moment de repos suffit seul pour rendre au corps une vigueur, du moins apparente, dont on est aussi charmé que surpris. « Près de la cime du Mont-Blanc, l'air est si rare, que les forces s'épuisent avec la plus grande promptitude. M. de Saussure, ne pouvait faire que quinze à seize pas sans reprendre haleine; il éprouvait même de temps en temps, un commencement de défaillance, qui le forçait à s'asseoir; mais, à mesure que la respiration se rétablissait, il sentait renaître ses forces (1). » On éprouve sur le Finsteraarhorn, la Jungfrau, etc., ces mêmes effets de

(1) Saussure, Voyage dans les Alpes.

la rareté de l'air, qui produit encore, sur de certaines personnes, des nausées et des assoupissemens qu'elles ont peine à combattre ; mais on cesse d'éprouver ces accidens dès que l'on descend dans les régions inférieures, où l'on respire un air plus doux.

Malgré des brouillards fréquens, occasionnés par des pluies considérables, l'air est généralement bon dans toutes les parties du canton. Berne, les villages de Langnau dans l'Emmenthal, et de Meyringen dans la vallée de Hasli ; ceux de Zweysimmen et de Ander-Lenk dans le Simmenthal; le Gessenai (Saanen), dans la vallée de la Sarine, jouissent particulièrement d'un air pur et sain, ainsi que le Chasseral situé à deux lieues de Bienne, et la Neuveville, sur la rive septentrionale du lac de ce nom. On a vu souvent des séjours plus ou moins prolongés dans l'un de ces lieux salubres, opérer des cures merveilleuses, aussi jouissent-ils d'une grande célébrité, et sont-ils visités par un grand nombre de voyageurs.

CLIMAT.

Le passage d'une saison à une autre, y est très-marqué ; le printemps et l'automne ne se

font presque pas sentir : de l'hiver à l'été il n'y a pas, pour ainsi dire, d'intervalle, et des plus grands froids on passe subitement aux chaleurs. Il arrive aussi très-souvent qu'au milieu de l'été, l'on ressente les atteintes d'un froid rigoureux, causé d'ordinaire par les vents qui viennent des glaciers, et que l'hiver soit hâtif, ou retardé de plusieurs mois : quelquefois même l'été n'est qu'un printemps continuel. On a vu, pendant le mois de novembre 1822, vendre au marché de Berne, des fraises mûres; et dans plusieurs nuits des plus longs jours de juillet 1821, il y eut aux environs de Berne, une gelée si forte que, dans les prés, l'herbe était couverte de glace.

L'âpreté du climat est en général remarquable, surtout dans les bailliages du Jura, où Bienne et ses environs font seuls exception. Celui d'Interlacken est très-tempéré; aussi y voit-on les plus beaux noyers de la Suisse, et des fleurs sur les prés, dans le mois de février. Plusieurs vallées jouiraient même d'un climat assez doux, sans les vents des glaciers qui souvent, au cœur de l'été, refroidissent les nuits à un point extraordinaire. D'ailleurs, la rigueur des

saisons ne semble pas influer sur la santé des habitans ; le pays est même regardé comme favo rable à la longévité, et il n'est pas rare d'y rencontrer des vieillards de plus de cent années.

RACE D'HOMMES.

« Le climat le plus tempéré, dit Buffon (1), est depuis le quarantième jusqu'au cinquantième degré. C'est aussi sous cette zone que se trouvent les hommes les plus beaux et les mieux faits, c'est sous ce climat qu'on doit prendre l'idée de la vraie couleur naturelle de l'homme ; c'est là où l'on doit prendre le modèle ou l'unité à laquelle il faut rapporter toutes les autres nuances de couleur et de beauté : les deux extrêmes sont également éloignés du vrai et du beau. Les pays policés, situés sous cette zone, sont : la Géorgie, la Circassie, l'Ukraine, la Turquie d'Europe, la Hongrie, l'Allemagne méridionale, l'Italie, la Suisse, la France, et la partie septentrionale de l'Espagne, tous ces peuples sont aussi les plus beaux et les mieux faits de toute la terre. » Aussi a-t-on reconnu que les habitans du can-

(1) Hist. natur. de l'Hom., pag. 331, tom. 6.

ton, d'origine allemande, pour la plupart, étaient généralement vigoureux et bien faits, et avaient le teint frais et la peau d'une blancheur remarquable. Il y a pourtant une assez grande différence entre les habitans de l'ancien évêché de Bâle, d'origine française, et ceux du canton primitif, différence entièrement à l'avantage de ces derniers.

« Les montagnards du Haut-Hasli ont les formes prononcées, une constitution robuste et un air de fierté ; les femmes ont le teint blanc et sont bien faites, et laissent pendre leurs cheveux en tresses sur le dos (1). » Généralement, la race d'hommes qui peuple l'Oberland (haut-pays), passe pour être supérieure à celle qui habite les vallées formant la partie centrale du canton. Le genre de vie que l'on mène sur les montagnes, l'air qu'on y respire, les alimens simples et naturels dont on s'y nourrit, voilà les causes auxquelles on attribue la supériorité de la première race sur la seconde.

SOL.

Le sol est en général pierreux et peu fertile ;

---

(1) La Suisse, par M. Depping, tom. 2. Paris, 1822.

cependant on y trouve quelques bonnes terres, mais en petite quantité ; il est naturellement froid, et, dans beaucoup de lieux, ce n'est qu'à force d'engrais que l'on parvient à le réchauffer et à le mettre en rapport. Cependant on regarde comme assez productives les campagnes de Bienne, Porrentruy, Aarvangen, Berne et la vallée de l'Emmenthal.

PRAIRIES.

On entend par prairies les terres à foin situées dans la partie basse des vallées, ou qui bordent les rivières. Les terrains de cette nature sont assez considérables dans le canton, et leur culture est, pour le peuple, un objet très-important; on a même calculé que les prairies proprement dites occupaient un seizième du territoire des bailliages du Jura. L'herbe des prairies est moins délicate, moins savoureuse que celle des prés ou pacages, et elle se trouve souvent marécageuse.

On a évalué, il y a quelques années, que la récolte des foins du ci-devant évêché de Bâle, s'élevait annuellement à 3,044,400 myriagrammes. Mais cette quantité a dû beaucoup

augmenter depuis que l'on a transformé tant de champs en prairies artificielles, où l'on sème du trèfle, de la luzerne, de l'esparcette, et qui ont permis aux habitans d'accroître le nombre de leur bétail.

TERRES LABOURABLES.

Les terres labourables du canton n'existent pas en proportion de sa population : elles ne sauraient suffire à son entretien; aussi l'importation des céréales étrangères en est-elle une conséquence nécessaire. Les seules parties du canton propres à la culture des grains se trouvent dans la partie peu montagneuse située entre les Alpes et le Jura, dans la campagne de Bienne et les bailliages de Porrentruy et Delémont. Là seulement on rencontre quelques bonnes terres cultivées avec soin et dont le rapport est satisfaisant. On a estimé que les terres labourables formaient, dans les bailliages du Jura, un huitième de la superficie du sol.

GRAINS.

On récolte de l'épeautre (*triticum spelta*), du blé (*triticum hibernum*), de l'orge commune et de l'orge carrée, et quelque peu de seigle sur

les hauteurs. Dans le ci-devant évêché, l'on sème une assez grande quantité de *bage*, mélange d'avoine, d'orge et de vesce, dont la farine est au moins très-grisâtre. Lorsque cette partie du canton, réunie à la France, formait, avec le pays de Montbéliard, deux arrondissemens, leurs terres labourables passaient 28,000 hectares, et leur récolte annuelle de blé s'élevait à 109,330 hectolitres. Le gouvernement, attentif à tout ce qui peut améliorer l'existence des habitans, exerce une surveillance particulière sur le commerce des blés et des farines. Les mesures de police relatives aux meûniers sont très-sévères. Suivant divers réglemens d'avril 1771, remis dernièrement en vigueur, le salaire des meûniers est fixé et leur farine est pesée, et non plus mesurée comme auparavant.

LÉGUMES.

Parmi les différentes espèces de légumes cultivées dans le canton, il faut donner la première place à la pomme de terre, si répandue aujourd'hui dans les campagnes, qu'elle remplace le pain en quelques endroits où les céréales ne sauraient supporter la rigueur du climat. Ce

légume a été importé dans le pays depuis environ cinquante ans, et, dès 1810 à 1813, son produit annuel, dans le ci-devant évêché, était évalué à 225,982 hectolitres. Outre plusieurs espèces de pommes de terre, on y récolte une assez grande quantité de carottes et de grosses raves, ainsi que quelques autres légumes moins généralement cultivés.

Au nombre des plantes potagères les plus utiles, on doit compter le chou, dont la consommation est si grande, et qui sert à composer ce mets si connu sous le nom de *choucroûte*.

FRUITS.

La culture des arbres fruitiers est très-considérable dans le canton, surtout aux environs de Brientz, Interlacken, Langenthal, Berne, Bienne et Laufen. Leurs produits sont une ressource incalculable pour la subsistance des habitans. D'ailleurs ils sont généralement d'une bonne qualité ; il y a même de certains lieux où le mûrier blanc, le châtaignier, le pêcher, le figuier et plusieurs autres réussissent assez bien, et rapportent d'excellens fruits

VIGNES.

Il y a peu de vignobles, dignes de ce nom, dans toute l'étendue du territoire; cependant les coteaux de la rive orientale du lac de Thun sont couverts de vignes, et les campagnes de Bienne, Reinach, la Neuveville, Douane et Gléresse produisent de petits vins médiocres qui se consomment dans le pays.

AGRICULTURE.

Le chanvre et le lin sont généralement mieux et en plus grande quantité cultivés dans la partie centrale du canton. Le gouvernement encourage leur culture en grand, par des primes tant pour la quantité que pour la qualité. En 1827, le conseil de commerce distribua, pour cet objet, vingt-neuf primes pour la quantité, montant à 205 livres 5 batz, et neuf pour la qualité, formant une valeur de 380 liv. Dans le seul bailliage de Trachselwald, vingt-quatre primes ont été obtenues.

Chaque famille sème aussi autant qu'il lui en faut, des pavots et des navettes dont elle tire de l'huile pour son usage particulier.

L'économie rurale est partout sur un assez

bon pied; cependant on a remarqué plus d'améliorations et de progrès dans celles du canton primitif, que dans les bailliages du Jura récemment réunis au territoire bernois. Généralement il existe une différence marquée entre le genre de culture des catholiques, et celui des communes réformées, où la perfection est bien plus sensible. On a attribué cette infériorité, dans le ci-devant évêché de Bâle, à quatre causes principales : 1° le grand nombre de fêtes religieuses et strictement observées qui, autrefois, nuisaient aux travaux les plus essentiels ; 2° la routine habituelle des habitans et leur peu de penchant aux innovations; 3° le *parcours*, usage suivant lequel tout le bétail d'une commune, la récolte une fois terminée, allait paître indistinctement sur les terres de tous les particuliers; 4° la culture par *finages*, c'est-à-dire, que le territoire était partagé en trois parties inégales, chacune spécialement affectée à une culture particulière, et à laquelle on était obligé de s'astreindre. On a lieu d'espérer que cette différence va bientôt disparaître : le nombre des jours fériés a été diminué. Les habitans commencent à reconnaître l'avantage et l'utilité des nouvelles mé-

thodes; et, par ordonnance du 23 décembre 1816, le droit de parcours et la culture par finages (Zelgzwang) ont été abolis.

Enfin il existe à Hofwyl, à deux lieues de Berne, un établissement d'économie rurale, d'après lequel on a formé ceux de ce genre qui existent en France et dans plusieurs autres contrées de l'Europe. M. de Fellenberg, noble bernois, aussi recommandable par ses connaissances étendues que par sa charitable philanthropie, touché des misères et des peines de la classe indigente et laborieuse, fonda, en 1799, dans ses immenses domaines de Hofwyl et de Münchenbuchsée, un institut agronomique, pour le perfectionnement des diverses branches de l'économie rurale, et celui des instrumens qui y sont propres. Plus tard, il y ajouta des établissemens d'éducation, dont le succès et la célébrité vont toujours en croissant. Ces institutions utiles ont déjà rendu les plus grands services au pays, et font l'admiration d'une foule d'étrangers qui s'empressent de les visiter.

Le domaine de M. de Fellenberg renferme : 1° deux fermes destinées, l'une à servir de modèle, et l'autre à l'essai des perfectionnemens

et des nouvelles découvertes; 2° des ateliers où l'on fabrique toutes sortes d'instrumens aratoires; 3° un institut consacré à l'agronomie théorique et pratique; 4° un établissement d'éducation, particulièrement fréquenté par de jeunes allemands de distinction, et où plus de vingt professeurs enseignent les langues anciennes et modernes, la musique, le dessin, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la philosophie, la physique, la chimie, etc.; 5° une école pour les pauvres; 6° un séminaire pour les maîtres d'école de campagne.

Il existe un ouvrage périodique, publié par le fondateur, M. de Fellenberg, sous le titre de *Feuilles agronomiques de Hofwyl*, et dans lequel il rend compte de l'état de ses divers établissesemens et des améliorations que l'on y a obtenues. Tous les ans, à une certaine époque, on célèbre, à Hofwil, une fête rurale qui ne manque jamais d'attirer un grand nombre de curieux.

CHAPITRE VI.

Quadrupèdes sauvages et domestiques. — Gibier. — Chevaux. — Bétail. — Éducation du bétail. — Poissons. — Oiseaux, Volailles. — Insectes. — Papillons.

Si le canton de Berne est riche en substances minérales et en végétaux, il ne l'est pas moins du côté des productions du règne animal, dont quelques-unes lui sont même particulières.

QUADRUPÈDES.

Voici l'état des quadrupèdes, tant sauvages que domestiques qui existent dans le canton.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Le Cheval.	Equus.
Le Taureau.	Taurus.
Le Bœuf.	Bos.
La Vache.	Vacca.
L'Ours brun.	Ursus.
L'Ane.	Asinus.
Le Mulet.	Mulus.
Le Cerf.	Cervus elaphus.
Le Chevreuil.	— capreolus.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Le Bouquetin.	Ibex.
Le Chamois.	Rupicapra.
Le Bouc.	Hircus.
La Chèvre.	Capra.
Le Bélier.	Aries.
La Brebis.	Ovis.
Le Sanglier.	Sus aper scrofa.
Le Porc.	Porcus.
La Truie.	Porca.
Le Chien.	Canis.
Le Loup.	— lupus.
Le Renard.	— vulpes.
— charbonnier.	— alopex.
Le Chat domestique.	Feles.
— sauvage.	— catus.
Le Lynx.	— lynx.
La Loutre.	Mustela lutra.
La Marte.	— martes.
La Fouine.	— foina.
Le Putois.	— putorius.
La Belette.	— vulgaris.
L'Hermine.	— erminea.
Le Blaireau.	Ursus meles.
Le Lièvre.	Lepus.
— blanc.	— albus.
L'Écureuil.	Sciurus vulgaris.
La Taupe.	Talpa europœa.
Le Hérisson.	Erinaceus europæus.
La Marmotte.	Mus alpinus.
Le Rat.	— rattus.
Le Campagnol.	— terrestris.
Le Muscardin.	— avellanarius.
Le Mulot.	— sylvaticus.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
La Souris.	Mus musculus.
La Musaraigne.	Sorex araneus.
— d'eau.	— fodiens.
La Chauve-Souris.	Vespertilis murinus.
— fer de lance.	— ferrum equinum.

La plupart des animaux sauvages compris dans la liste précédente, se trouvent à peu-près, excepté toutefois le bouquetin, le chamois, le lièvre blanc et la marmotte, sur toutes les montagnes boisées du canton. Cependant, si l'ours brun se voit rarement dans le Jura, les loups y sont, en revanche, assez communs. Dans l'Oberland, ces sortes d'animaux se rencontrent peu fréquemment; mais le lièvre blanc et la marmotte n'y sont pas rares, et il arrive souvent, en parcourant ces montagnes, d'apercevoir au milieu des glaces et sur les pics les plus inaccessibles, des bouquetins ou des chamois, dont l'espèce est cependant beaucoup diminuée, et que l'on ne peut chasser sans une autorisation particulière du gouvernement.

Le gibier ne se trouve qu'autour des campagnes cultivées; il en résulte que le canton n'est pas très-riche en ce genre. On y voit peu de cerfs, quelques chevreuils, un assez bon

nombre de sangliers, et surtout une grande quantité de lièvres.

Quant aux animaux domestiques, comme leur utilité est générale, et que leur éducation forme une des principales industrie du canton, nous entrerons, à leur égard, dans quelques détails plus étendus.

On ne voit guère d'ânes et de mulets, même dans les montagnes; les chevaux, au contraire, sont très-nombreux, leur race est moyenne, leur taille petite, mais leur constitution forte et vigoureuse. Le gouvernement encourage, et avec succès, le perfectionnement des races de chevaux. Par ordonnance du 23 janvier 1804, une commission spéciale des haras fut établie. On proposa pour les plus beaux étalons des primes de 16 à 48 francs suisses, et pour les plus belles jumens de race, de 16 à 40 francs. Les étalons et les jumens qui ont reçu des primes, ne doivent ni être vendus, ni échangés, ni aliénés d'une autre manière, hors du canton, sans le consentement de la commission. Il y a également des primes pour les plus beaux poulains étalons âgés d'un à deux ans. Chaque année un inspecteur, nommé par le gouvernement, établit

dans chaque bailliage un concours pour cet objet, et marque ceux qui ont obtenu des primes, et que l'on est obligé de reproduire l'année suivante. Le nombre des chevaux s'est sensiblement accru depuis un petit nombre d'années. En 1817, les bailliages du Jura contenaient 10,000 chevaux et poulains. En 1822, il existait, dans l'arrondissement de Porrentruy, 3,335 chevaux de service, y compris les étalons et les poulains de deux ans. En 1827, ce nombre s'était porté à 4,225.

Le bétail proprement dit s'est augmenté dans la même proportion. En 1797, le nombre des bêtes à cornes était, pour tout le canton, de 188,253; et en 1817, les seuls bailliages du Jura en contenaient environ 25,350, dont 350 taureaux, 10,000 bœufs, 12,000 vaches et 3,000 génisses. Le gouvernement attache la plus haute importance à l'éducation de ces sortes d'animaux domestiques, et sa sollicitude entre dans les plus grands détails : chaque commune a un ou plusieurs taureaux affectés au service de la monte. Suivant un réglement, nul taureau ne peut avoir cette destination, sans avoir été agréé par la commission nommée, à cet effet, dans chaque

bailliage. Les individus qui se livrent à l'éducation du bétail sont particulièrement favorisés et jouissent de plusieurs priviléges ; les vacherons, par exemple, sont, sauf quelques exceptions, exempts du service militaire, suivant un décret du 12 avril 1816. La race des bêtes à cornes est généralement belle dans toute l'étendue du canton ; cependant il existe, en ce genre, une supériorité marquée dans plusieurs vallées de l'Oberland.

Les habitans du pays élèvent aussi un assez grand nombre de brebis et de chèvres. Le Simmenthal entretient beaucoup de ces animaux : on y fabrique, avec leur toison, une étoffe dont le commerce a quelque importance. Vers 1812, il existait 24,000 bêtes à laine, et 6,856 boucs et chèvres dans le ci-devant évêché de Bâle. On s'efforce d'ailleurs, avec le plus grand soin, d'améliorer les races indigènes. En 1825, pour cet effet, le gouvernement fit venir à Berne des chèvres du Thibet.

POISSONS.

Ainsi que les lacs, les rivières du canton nourrissent un grand nombre de poissons de

plusieurs espèces; les plus connues sont :

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
L'Aalbok.	Salmo murœna.
L'Able.	Alburnus.
L'Anguille.	Anguilla.
Le Barbeau.	Barbus.
La Barbote.	
La Bondelle.	Salmo salvelinus.
Le Brientzling.	
Le Brochet.	Lucius.
Le Chabot.	Gobius.
L'Écrevisse.	Astacus.
Le Féra.	
Le Goujon.	Gobio.
La Perche.	Perca.
La Rosse.	Gobio.
Le Saumon.	Salmo.
La Tanche.	Tinca.
La Truite commune.	Truta.
— saumonée.	
Le Verrou.	

L'aalbok est un poisson très-estimé du lac de Thun, qui nourrit lui-même quatorze à quinze sortes de poissons.

Les feras et les bondelles sont des espèces particulières au lac de Bienne. On les sale en grand nombre pour les conserver.

Le brientzling, petit poisson qui a la forme du hareng, et que l'on estime beaucoup dans le

pays, se trouve dans le lac de Brientz, dont on lui a donné le nom.

Les rivières d'Aar et d'Emme sont très-poissonneuses. On pêche de fort belles truites dans la Suze, et surtout dans le lac de Bienne, où l'on en a trouvé de 10 à 14 livres, ainsi que des brochets qui pesaient jusqu'à 20 livres.

D'ailleurs les autres espèces habitent également presque toutes les rivières du canton.

OISEAUX.

Le territoire bernois renferme une quantité considérable et très-variée d'oiseaux tant sauvages que domestiques, et dont quelques-uns ne sont que de passage.

En voici une nomenclature à peu-près complète :

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Le Grand-Aigle.	Aquila fulva.
Le Milan.	Falco milvus.
La Buse.	— buteo.
Le Hobereau.	— subbuteo.
La Cresserelle, ou le Vanneau.	— tinnunculus.
L'Autour.	— girfalco.
L'Épervier.	— nisus, accipiter.
Le Grand-Duc.	Strix bubo.
Le Moyen-Duc, ou Hibou.	— otus.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Le Chat-Huant.	Strix aluco.
L'Effraye, ou la Chouette.	— flammea.
La Corneille.	Cornix.
Le Corbeau.	Corvus corax.
Le Casse-Noix.	— caryoratactes.
La Pie.	— pica.
Le Geai.	— glandarius.
— d'Alsace.	Galgulus argentoratensis.
La Pie-Grièche.	Lanius excubitor.
Le Coq de bruyère commun.	Tetras.
— à queue fourchue.	
La Gélinotte.	Ronasa.
Le Lagopède.	Lagopus.
Le Gros-Bec.	Loxia coccothraustes.
Le Coucou.	Cuculus canorus.
Le Torcol, ou Pie-Fourmi.	Yunx torquilla.
Le Gros-Pic-Noir.	Picus martuis.
Le Pic-Vert.	— virides.
Le Pic-Bigarré, ou rouge.	— varius.
Le Torche-Pot, ou Pic-Gris.	Sitta europæa.
Le Grimpereau.	Certhia familiaris.
Le Merle.	Turdus merula.
— d'eau, ou Plongeon.	Sturnus cinclus.
L'Étourneau.	— vulgaris.
La Draine, ou Cressine.	Turdus Vescivorus.
La Litorne, ou Grive à pieds noirs.	— pilaris.
La Grive commune.	— musicus.
La Pivoine-Bouvreuil.	Laxia Pyrrhula.
Le Verdier des haies.	— chloris.
Le Pinson.	Fringilla cœlebs.
— de montagne.	— montana.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Le Chardonneret.	Fringilla carduelis.
Le Moineau.	— domestica.
Le Roitelet.	Motacilla troglodytes.
— hupé.	— regulus.
La Grosse-Mésange.	Parus major.
La Mésange à long. queue.	— caudatus.
— des marais.	— palustris.
Le Serin commun.	Serinus vulgaris.
La Fauvette des haies.	Curruca rufa.
— grande, des bois, à tête noire.	— atricapitta.
Le Vitrec, ou le Taquet des murs.	Vitiflora minor.
Le Gros-Cul blanc, ou le Moteux.	— major.
Le Bec-Croisé.	Loxiar versicolor.
Le Rossignol de murailles.	Reticula muraria.
La Linotte.	Linaria avis.
— royale.	— vulgaris.
Le Tarin.	— viridis.
La Cigogne blanche.	Andrea alba ciconia.
Le Dindon.	Meleagris.
Le Canard.	Anas vulgaris.
— sauvage.	— sylvatica.
L'Oie.	Anser vulgaris.
— sauvage.	— palumbes.
La Bécasse.	Scolopax rusticola.
La Bécassine.	— galinago.
Le Coq.	Gallus.
La Poule.	Gallina.
L'Outarde.	Otis tarda.
La Huppe.	Upupa.
La Grue.	Grus.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
La Perdrix.	Tetrao perdrix.
La Caille.	— coturnix.
Le Pigeon.	Columba.
— ramier.	— palumbers.
L'Alouette des champs.	Alauda arvensis.
— des bois.	— arborea.
Le Râle terrestre.	Rallus crex.
Le Hoche-queue, ou Bergeronette.	Matacilla alba.
— jaune.	— flava.
Le Rouge-queue domestiq.	— phœnicurus.
— des bois.	— sylvatica.
Le Rouge-gorge.	— rubecula.
L'Hirondelle domestique.	Hirundo rustica.
— sauvage.	— sylvatica.
Le Martinet domestique.	— urbica.
Le Crapaud-volant.	Caprionulgus.

Parmi ces oiseaux, la caille, le râle, le canard sauvage, la cigogne, la grue, l'oie sauvage, l'outarde, la bergeronette, l'hirondelle, etc., ne sont que de passage; le coq de bruyère, la gélinotte, le lagopède ne se rencontrent guère que dans les Alpes. Les oies sont fort communes dans les contrées cultivées, où leur plume est un objet de commerce.

Les oiseaux de proie, et particulièrement le grand-aigle, sont remarquables par leur grosseur et leur force prodigieuse. Un auteur contem-

porain (1) cite le fait suivant : « La femme d'un tailleur, laquelle vivait encore en 1808, avait été enlevée à l'âge de trois ans, le 12 juillet 1763, pendant qu'elle dormait en plein air, par un grand-aigle. Un montagnard se trouvant entre les rochers, à quelque distance de la demeure de l'enfant, entendit des cris, alla du côté d'où ils partaient, vit s'élever un aigle énorme, et trouva l'enfant tout au bord d'un précipice, où l'aigle l'avait déposé, probablement pour le mieux saisir avec ses serres. »

Il existe aussi dans le canton plusieurs espèces d'insectes et de papillons, indiquées dans le tableau suivant.

INSECTES.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Le Hanneton.	Scarabœus melolontha.
— petit, à corselet vert.	— horticola.
— d'automne.	— solstitialis.
Le grand Pillulaire.	— stercorarius.
Le Marquis-d'encre.	— fasciatus.
La Coccinelle, ou l'escarbot tortu à deux points.	Coccinella duobus punctis nigris.
— rouge à cinq points.	— quinquies punctata.
— à six points.	— sexies punctata.

(1) Voyage dans les Alpes, par Kœnig. Berne, 1814.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
Le grand Cerf-Volant.	Lucanus cervus.
La grande Biche.	— femina.
La Chevrette.	— caraboïdes.
Le Dermeste du lard.	Dermestes lardarius.
Le Verillette.	— typographus.
Le Toumiquet.	Cyrinus natator.
Le Charançon.	Curculio maculatus.
Le Ver-Luisant, ou Porte-Lanterne.	Ampyris noctiluca.
Le grand Perce-oreille.	Forficula auricularia.
Le petit. —	— minor.
La Taupe-Grillon, ou Courtillère.	Gryllus acheta, gryllotalpa.
Le Grillon domestique.	— domesticus.
— sauvage, ou des prés.	— sylvestris.
Le Criquet ensanglanté.	— locusta grossus.
— commun.	— media.
La Sauterelle à coutelas.	—tertigonia vericivorus.
La Punaise aquatique.	Cimax glaucus.
La Punaise des lits.	Cimex lectularius.
Le Lion volant, ou la grande Demoiselle.	Myrmeleon formicarium, vel libellula graudis.
La Demoiselle bleue, ou mouche scorpione.	Panorpa communis.
Le Frélon.	Vespa crabro.
La Guèpe commune.	— vulgaris.
L'Abeille domestique.	Apis mellifica.
Le Perce-bois.	— violacea.
Le bourdon des prés.	— pratorum.
La Fourmi rousse.	Formica rufa.
— noire.	— nigra.
La Mouche à chien.	Hypobosca canina.
L'Œstre des bœufs, ou Pique-bœuf.	Œstre bovis.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.
La Mouche domestique.	Musca domestica.
— de la viande.	— sepulcralis.
Le Taon des bœufs.	Tabanus bovinus.
— vert.	— viridis.
Le Cloporte ordinaire.	Oniscus asellus.
Le Scolopendre à queue fourchue.	Scolopendra forficata.
La Jule à 60 pattes.	Julus complanatus.
Le Ver de terre.	Lumbricus terrestris vermis.
— à soie.	
La Sangsue.	Hirudo medicinalis.
Le Limaçon de terre, ou l'Escargot commun.	Limax, vel cochlea terrestris.
La Limace noire.	— ater.
— rousse.	— rufus.
Le Planorbe à spirales des rivières.	Helix planorbis.
La Louise, ou Demoiselle dorée.	Libellula virgo.

PAPILLONS.

L'Argus.
Le Podalyrins.
L'Hirondelle, ou le Papillon à queue.
L'Alpicola, ou Apollon des Alpes.
Le Faux-Amiral.
Le Prince.
La Princesse.
Le Papillon de l'alisier.
— d'ortie.
— grand, des choux.
— à languettes.
— à cornes de bélier.
— blanc, à languettes.

Le Papillon à trompe.
Le Damier grand.
— petit.
L'Aurore mâle.
Le Satyre.
— oculé.
— noir maculé.
Le Gama blanc.
Le Gaya grand.
— petit.
Le Phalène blanc.
— roux, tacheté.
La Phalène blanche.
Le Sphinx.
— du liseron.
L'Evêque.
Le Paon grand.
— petit.
Le Charbonnier.

Ces différentes sortes d'insectes et de papillons se trouvent répandues à peu près également dans toute l'étendue du pays; seulement, en quelques lieux bien situés et tempérés, on élève des vers à soie, dont le produit n'est pas encore considérable. L'éducation des abeilles est aussi très-soignée dans beaucoup d'endroits; mais il arrive souvent qu'elles périssent en grand nombre par l'arrivée subite et prématurée de la saison rigoureuse, qui se prolonge quelquefois au-delà de l'époque ordinaire.

CHAPITRE VII.

Villes. — Bourgs et Villages. — Choses remarquables. — Antiquités.

Le canton de Berne, tel qu'il est aujourd'hui, ne contient plus 39 villes et plus de 1,300 bourgs ou villages, comme au temps où il possédait encore le pays de Vaud et l'Argovie; ce nombre est au moins diminué de moitié. Cependant les grandes vallées, les vallées en culture, renferment une population nombreuse et vraiment étonnante proportionnellement à l'espace qu'elle occupe. Les habitations s'y trouvent très-rapprochées et se touchent pour ainsi dire. C'est surtout dans les campagnes cultivées, situées entre les Alpes et le Jura, que l'on voit réunis le plus grand nombre de villes et de villages au milieu desquels s'élève la capitale. Depuis Berne jusqu'aux frontières de Soleure, près d'Arwangen, la vue s'étend avec complaisance sur une contrée pro-

ductive et animée par cette quantité d'habitations qui font la véritable richesse du canton. Mais aussi est-il vrai de dire que, si l'on y rencontre quelques villes, la plupart d'entre elles sont peu considérables.

VILLES.

Voici d'ailleurs l'énumération exacte de toutes celles du territoire bernois, avec ce qu'elles ont de plus remarquable.

1° Arberg, petite ville, avec un pont couvert sur l'Aar qui l'entoure de tous côtés. Elle est située entre Bienne et Berne, et à quatre lieues N. O de cette dernière. Longitude E. 4° 50', latitude 47° 2'.

2° Berne, la capitale du canton, située dans une haute presqu'île formée par l'Aar, que l'on y passe sur un beau pont de pierre. Elle renferme 13 à 14,000 habitans et 1062 maisons. Fondée en 1191, par Berthold V, duc de Zœringen, elle est bâtie en amphithéâtre, sur une ligne de vingt minutes de longueur, mais très-peu large : elle s'est sensiblement embellie par un grand nombre de nouveaux édifices construits depuis l'incendie de 1405, qui la consuma

presque entièrement. Elle est environnée de murailles, de fossés et de quelques bastions. Berne est la plus belle ville de la Suisse : ses rues sont propres et arrosées, les principales du moins, par des ruisseaux d'eau vive : elles sont pavées, suivant l'usage du pays, avec de gros cailloux, éclairées pendant la nuit, et bordées par des portiques spacieux sous lesquels les habitans peuvent circuler à l'abri du soleil et de la pluie. Ses bâtimens sont construits en pierre, pour la plupart, et leur intérieur est ordinairement bien distribué. Elle contient plusieurs beaux édifices publics, parmi lesquels on distingue : la cathédrale appelée Münster (Moutiers), d'un beau style gothique, et dont le clocher a 191 pieds de haut. Elle a été commencée en 1421, et achevée en 1502; plusieurs architectes y ont travaillé. La terrasse ou plate-forme près de Münster, élevée de 108 pieds, du haut de laquelle on prétend que se précipita, emporté par la fougue de son cheval, un cavalier qui tomba de l'autre côté, sans autre accident que la perte de sa monture. L'église du St-Esprit, dans le style moderne et d'un bon goût, commencée en 1722. L'hôpital général, bâtiment

très-vaste et bien placé (1730—1740); celui de l'Isle, ou le Grand-Hôpital, dont tous les appartemens sont voûtés, bâti en 1718. Les greniers publics, construits en 1712, et l'hôtel des Monnaies, en 1790. L'arsenal, assez bien fourni. L'hôtel de l'État ou du Gouvernement, et celui de Musique, avec une salle de spectacle. L'hôpital bourgeois, la maison des orphelins, et la nouvelle porte de Morat. Berne possède en outre un grand nombre de beaux édifices particuliers, et des bains, dont les plus connus sont ceux de Marzili, de la Matte et d'Inselibad (1).

3° Berthoud (Burgdorf), petite, mais jolie ville, près de l'Emme, sur une hauteur, à la sortie de l'Emmenthal, avec un château bâti en 700, et qui fut le berceau de l'institut du

---

(1) Cette ville est à peu près à 136 lieues de Paris, à 30 d'Altorf, à 40 d'Appenzell, à 16 d'Arau, à 20 de Bâle, à 49 de Coire, à 37 de Constance, à 32 de Frauenfeld, à 6 de Fribourg, à 40 de Saint-Gall, à 24 de Genève, à 38 de Glaris, à 15 de Lausanne, à 56 de Locarno, à 58 de Lugano, à 21 de Lucerne, à 10 de Neufchâtel, à 30 de Schaffhouse, à 29 de Schwitz, à 32 de Sion, à 7 de Soleure, à 26 de Zug et à 25 de Zurich.

célèbre Pestalozzi, mort dernièrement à Brugg, le 17 février 1827, à l'âge de 81 ans. Elle est située à 4 lieues N. E. de Berne, et renferme 188 maisons et 1,794 habitans.

4° Bienne (Pertinesca, suivant Cluvier), située à 6 lieues N. O. de Berne, au pied du Jura, dans une campagne fertile et bien cultivée. Longitude 4° 51', latitude 47° 10'. Un des bras de la Suze la traverse, et va se jeter dans le lac qui porte son nom, et dont elle n'est distante que d'un quart de lieue. Elle renferme environ 2,600 habitans et 304 maisons presque toutes assez bien bâties, et parmi lesquelles on remarque l'hôpital, édifice d'une assez belle architecture.

5° Brientz, à 7 lieues S. E. de Thun, sur la rive N. du lac qui porte son nom. Son église est curieuse par son antiquité.

6° Büren, sur l'Orbe, à 5 lieues N. E. de Berne, dans une contrée fertile. Longitude E. 5°, latitude 47° 7'.

7° Cerlier (Erlach), jolie petite ville située sur la rive S. du lac de Bienne, au pied du Jolimont. Elle est à deux lieues N. E. de Neufchâtel, et possède un château.

8° Delémont, assez agréable et bien située,

sur une élévation, au milieu d'une vallée charmante à laquelle elle donne son nom. Sa population est de 1,600 âmes : elle est généralement bien bâtie ; ses principales rues sont larges et, comme celles de Berne, arrosées d'un ruisseau d'eau vive. Le château de Delémont, vaste et d'une construction moderne, appartenait autrefois au prince-évêque de Bâle, qui y tenait sa cour pendant la belle saison.

9° Hutwyl, sur la Langeten, dans une campagne fertile, et située non loin des frontières du canton de Lucerne.

10° Laufen, à quatre lieues S. de Bâle, et au confluent de la Byrse et de la Lucelle.

11° Laupen, à quatre lieues S. O. de Berne, au confluent de la Sarine (Saanen) et de la Sense (Sans).

12° La Neuveville (*Villa Nugerolis*, Neustadt), située au pied du Chasseral, sur la rive N. du lac de Bienne, et à une petite distance de Cerlier. Son château tombe en ruines.

13° Nidau, sur la rive orientale du lac de Bienne, à l'endroit où en sort, sous le nom de Zihl, la Thièle, que l'on traverse sur un beau pont de pierre, à quelque distance des murs de

cette ville, près de l'antique château des anciens comtes de Nidau. Elle est à six lieues N. O. de Berne. Longitude 4° 55', latitude 47° 12'. Elle n'a qu'une seule rue assez bien bâtie, et est située dans une contrée fertile et agréable.

14° Porrentruy, dans le Jura, sur un monticule au bas duquel coule la petite rivière de Alle, à dix-huit lieues un quart de Berne. Longitude 4° 47', latitude 47° 35'. Ses rues sont larges, propres, bien bâties et d'un aspect agréable. On y voit quelques jolies maisons particulières, et, parmi les bâtimens publics, on remarque : l'hôtel-de-ville, les halles et l'hôpital, bâti, en 1762, par l'évêque de Froberg; le collége, vaste et solidement construit; et le château qui domine la ville, et servait de résidence aux princes-évêques de Bâle. Porrentruy, qui ne contient plus qu'environ 2,000 âmes, a bien déchu de son ancien état de richesse et de prospérité.

15° Spietz, jadis place forte, avec un château possédé aujourd'hui par la famille d'Erlach. Elle est située sur la rive gauche du lac de Thun.

16° Thun, sur la rive septentrionale du lac de ce nom, traversée par l'Aar, qui en sort, et

forme, au milieu de la ville, une île couverte d'habitations, et avec laquelle deux ponts servent de communication. Longue et étroite, elle s'étend vers le Nord, dans un territoire assez fertile et à une distance de Berne de 6 lieues. On y remarque l'église et le château sur une hauteur d'où l'on découvre une vue magnifique; l'hôpital, l'hôtel-de-ville et la maison des orphelins. Elle renferme 1,300 habitans et 228 maisons. Longitude 5° 10', latitude 46° 45'.

17° Unterséen, entre les lacs de Brientz et de Thun, à dix lieues et demie de Berne, et sur les bords de l'Aar, qui y forme plusieurs îles. Cette petite ville est remarquable par ses bâtimens d'une construction singulière, et qui annonce une grande antiquité; on y voit encore aujourd'hui des maisons en bois, dont l'existence remonte jusqu'aux années 1650 et même 1530. C'est aux environs d'Unterséen que se trouve le vieux château d'Unspunnen, où quelques familles de Berne célébrèrent plusieurs fêtes pastorales, dont la première eut lieu le 17 août 1805, au milieu d'un concours de plus de 3,000 personnes.

18° St.-Ursanne, sur le Doubs, dans une

vallée profonde et sauvage, à deux lieues S. E. de Porrentruy. Son antique château tombe en ruines.

19° Wangen, petite, mais jolie ville, sur l'Aar, avec un beau pont couvert. Elle est située à deux lieues de Soleure, et à sept lieues N. E. de Berne, et possède un château, résidence du Préfet.

20° Wietlisbach, à deux lieues de Soleure, sans église paroissiale, et non loin des ruines du château de Bipp.

BOURGS ET VILLAGES.

Le canton de Berne contient aussi un grand nombre de beaux villages, dont les principaux ou les plus curieux sont :

Au Sud de la ville de Berne :

Signau, avec un château, dans l'Emmenthal, sur la rive gauche de l'Emme.

Langnau, sur l'Ilfis, chef-lieu de l'Emmenthal, grand village assez bien bâti.

Neueneck, sur la frontière du canton de Fribourg, et traversé par la Sense, que l'on y passe sur un beau pont.

Münchwyler (Villars-aux-moines), avec un

château entièrement enclavé dans le canton de Fribourg.

Münsingen, grand et beau village entre Berne et Thun.

Schwartzenbourg, bourg populeux et considérable, situé dans une contrée agréable, avec un hôtel-de-ville et un château.

Guggisberg, paroisse du district de ce nom, renommée pour la beauté de ses habitans.

Weissenbourg, à cinq lieues de Thun, dans le Simmenthal, non loin des ruines d'un vieux château.

Leisingen, sur la rive méridionale du lac de Thun.

Interlacken, ancienne abbaye, avec un château, situé dans le Bœdeli, contrée charmante, qui s'étend entre les lacs de Brientz et de Thun.

Meyringen ou Gassen, chef-lieu de l'intéressante vallée de Hasli. Presque toutes ses maisons et même l'église sont construites en bois. Sa hauteur absolue est de 1,935 pieds, et sa population de 650 habitans répartis dans soixante-seize maisons.

Guttanen, dans l'Oberland, à 3,297 pieds au-

dessus de la mer, et composé de cinquante maisons.

Grindelwald, dans la vallée de ce nom; paroisse composée de 440 maisons et peuplée de 2,000 âmes. La tour de son église contient une cloche au millésime de 1044 ou 1344.

Lauterbrunnen, dans la vallée de ce nom, à 2,450 pieds au-dessus de la mer.

Mürren, dans la même vallée, à 5,156 pieds au-dessus de la mer, et composé de 136 habitans et de trente-deux maisons.

Frutigen, le chef-lieu de la vallée du même nom, non loin du château de Tellenbourg, et l'un des villages les plus importans de l'Oberland.

Mülinem, dans la vallée de Frutigen, au pied du Niesen, à peu de distance du château de Strœtlingen.

Wimnis, avec un château, dans le Simmenthal.

Zweysimmen, au confluent de la grande et de la petite Simme, dans le Simmenthal, et situé à 2,828 pieds au-dessus de la mer.

An-der-Lenk, paroisse du Simmenthal, non loin des sept sources de la Simme, et de ses chutes magnifiques.

Kandersteg, dans le Kanderthal, avec une église sans clocher.

Lauenen, dans la vallée du même nom, à quelque distance du glacier de Gelten, des chutes du Geltbach, et du petit lac de Lauenen.

Saanen (le Gessenai), chef-lieu du pays de ce nom, situé sur la Sarine, à 3,108 pieds au-dessus du niveau de la mer. Toutes ses maisons sont en bois, l'église et le presbytère exceptés.

Au nord de la ville de Berne :

Aneth (Inns), sur un monticule, entre Morat et Cerlier, et dans une contrée agréable et fertile.

Frienisberg, sur la route de Berne à Bienne, ancien couvent de l'ordre des Citeaux, fondé par le duc Udelhard en 1131.

Hindelbank, grand et beau village sur la route de Zurich, avec un superbe château appartenant à la famille d'Erlach.

Herzogenbuchsée, assez considérable, sur la route de Berne à Zurich, et situé dans une campagne fertile et bien cultivée.

Kilchberg, beau village, à une lieue de Berthoud, sur la route de Berne à Zurich, avec un pont sur l'Emme, qui le traverse.

Gléresse (Ligertz), au pied du Jura, sur la rive N. du lac de Bienne, et dans une contrée agréable et productive.

Langenthal, grand et beau bourg, dans une campagne charmante, à une demi-lieue de la route de Berne à Arau.

Arwangen, sur l'Aar, avec un pont couvert et un château, à neuf lieues N. E. de Berne.

Jegistorf, avec un château, situé dans une contrée fertile, sur la route de Soleure.

Lengnau, grand village au pied du Jura, sur la route de Bienne à Soleure.

Boujean (Botzigen), à trois quarts de lieue de Bienne, sur la Suze, que l'on y passe sur un pont de pierre.

Douane (Twan), grand et beau village, au pied du Chasseral, sur la rive N. du lac de Bienne, et dans une campagne bien cultivée.

Sonceboz, sur la Suze, entre Bienne et Porrentruy.

Malleray, grand village entre Bienne et Moutiers.

Moutiers-Grand-Val, le chef-lieu du bailliage de ce nom, composé de quarante à cinquante maisons. Il est situé sur la route de Porrentruy

à Berne, et doit son origine à un ancien monastère converti depuis en chapitre de chanoines.

Tavannes (Dachsfelden), grand village de la vallée de Moutiers, sur la route de Porrentruy à Bienne, et non loin de la source de la Byrse, et des ruines de l'ancien château de la famille de Tavannes.

Correndelin, sur la Byrse, à l'entrée de la vallée de Moutiers.

Courtelary, grand et beau bourg de la vallée de St-Imier, et le chef-lieu du bailliage de ce nom.

Sonvilier, à quelque distance du château-fort d'Erguël, et dans la même vallée.

Miécour, dans le bailliage de Porrentruy, près des débris de l'ancien château de Spébach.

Cornol, au pied du Mont-Terrible.

Alle, à une petite lieue de Porrentruy, traversé par la rivière qui porte son nom, et que l'on y passe sur plusieurs ponts de pierre.

Bonfol, grand village à deux lieues de Porrentruy, dont la population s'élève à environ 1,100 âmes, et dont le territoire est contigu à la frontière de France.

CHOSES REMARQUABLES, ANTIQUITÉS.

Le canton de Berne renferme, en outre, un grand nombre de lieux intéressans par leur position ou quelque accident naturel, d'anciennes abbayes abandonnées ou transformées en fabriques, et plusieurs hospices sur les Hautes-Alpes.

On voit encore, près du lac de Brientz, l'emplacement qu'occupait autrefois le village de Kienolz, où fut conclue, en 1352, la ligue entre Berne et les quatre villes dites Waldstœtten, et que des torrens entraînèrent dans la suite jusque dans le lac.

A quelque distance de Bienne, on a trouvé une source dont on ne connaît pas la profondeur (die Brunnstube), qui fait mouvoir plusieurs rouages, et alimente toutes les fontaines de la ville. Ses eaux se troublent, dit-on, quelquefois depuis le tremblement de terre de Lisbonne.

Sur la rive orientale du lac de Thun, sur le penchant d'une colline, se trouve la grotte de Saint-Béat, qui servit de retraite au saint dont elle porte le nom, et qui, suivant une tradition populaire, était habitée jadis par un dragon. Elle présente plusieurs enfoncemens qui ressemblent

à des chambres, et se divise en deux parties, dont la plus grande, ornée d'un tapis de lierre, a 665 pieds de longueur, et aboutit à un réservoir d'où s'échappe le ruisseau de Saint-Béat.

L'ancienne abbaye de Bellelay, n'est plus qu'un bâtiment désert et abandonné. Ce couvent, situé dans une contrée solitaire, sur la route de Porrentruy à Bienne, avait été fondé en 1136, et était habité par des religieux prémontrés.

Sur le Grimsel il existe un hospice bâti en pierres, et élevé de 6,383 pieds au-dessus de la mer. Il n'est habité que depuis la mi-mai jusqu'à la Saint-Martin. Les pauvres y sont nourris et logés gratuitement. L'hôte a la jouissance d'un terrain qui peut nourrir 18 vaches, 500 chèvres et moutons. Lorsqu'il quitte l'hospice, il est tenu d'en laisser la porte ouverte, et de garnir la table d'une certaine quantité de fromage et de pain, d'un broc de vin et d'un briquet, afin que le voyageur égaré ou retardé ne reste pas sans secours. On trouve encore sur le Grimsel un grand nombre de rochers en forme de plaques arrondies et glissantes, et dans lesquelles on a creusé des pas le long du chemin. L'une d'elles est appelée *pierre infernale* (hœllenplatte), à

cause de son passage difficile et dangereux quand elle est couverte de glace.

Le passage du Gemmi est aussi très-remarquable. Il fut commencé en 1736, et achevé en 1741 aux frais de Berne et du Valais. Il est creusé dans le roc sur une longueur de 10,120 pieds: ce sont des ouvriers tyroliens qui ont exécuté ce travail. On a donné le nom de galeries aux parties du chemin en forme de voûtes. Il y a sur le Gemmi une auberge que l'on abandonne en hiver, parce qu'il y tombe quelquefois jusqu'à 18 pieds de neige, ce qui est arrivé en 1788.

On trouve à 3 lieues N. O. de Bienne et sur la route de cette ville à Porrentruy, un rocher percé, et dont on a estimé à 40 pieds de haut sur 15 de longueur, l'ouverture au milieu de laquelle passe le chemin. On y voit, du côté du nord, une inscription latine qui annonce que ce passage est l'ouvrage des Romains. La voici:

NVMINI AVGVS
TORVM
VIA FACTA PER M
DVRVVM PATER XX
IIVIR COL HELVET.

M. Morel (1) la transcrit ainsi :

Numini Augus
torum
Via ducta per Marcum
Durvum paternum XX (vigenti)
Duumvirum coloniœ helveticœ.

Plusieurs auteurs l'ont attribuée, ainsi que la route dont elle fait mention, à l'empereur Marc-Aurèle. On lui a donné le nom de Pierre-Pertuis.

Les rochers de Court et de Moutiers sont aussi très-dignes d'attirer l'attention. Leurs masses énormes et verticales se correspondent parallèlement, et sont séparées par le torrent fougueux de la Byrse, qui, par ses cascades nombreuses, ses ponts, et le bruit de ses eaux, contribue beaucoup à l'émotion que produit presque toujours la vue de cette contrée.

On ne voit pas non plus sans intérêt le Mont-Terrible, ainsi appelé par César, qui le cite dans ses Commentaires. Cette belle montagne, couverte de bois, a été pendant quelque temps

---

(1) Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant évêché de Bâle. Strasbourg, 1813.

occupée par ses troupes; on y voit encore quelques traces de retranchemens ou fortifications, et un trou muré sur le sommet. Le Mont-Terrible a donné son nom au département formé du territoire du ci-devant évêché de Bâle, lors de sa réunion à la France en 1793.

Il existe dans les environs de Porrentruy, une pierre percée, haute de 10 pieds. Les auteurs qui s'en sont occupés, ne s'accordent pas sur les motifs de son existence. Les uns la regardent comme le monument d'une victoire remportée par César sur Arioviste et les Germains; les autres comme une borne servant de limite aux possessions des Romains dans les Gaules. Quoi qu'il en soit, la crédulité publique lui avait donné une destination particulière; et il n'y a pas encore long-temps que les gens du peuple, affectés de différentes maladies, se plaçaient au milieu du trou de cette pierre, s'y frottaient le corps, et se croyaient guéris.

La tour du château de Porrentruy, dite *Réfousse*, est d'une haute antiquité. Sa construction en bossage ne laisse point de doute sur son origine romaine. Le père Dunod et M. Verneur prétendent que Porrentruy est l'ancienne Ama-

gétobrie citée par César dans ses Commentaires, au lieu d'*Augusta Rauracorum*, dont la place est occupée aujourd'hui par deux beaux villages (Basel et Kaiser), et que plusieurs auteurs ont cru mal à propos avoir existé dans les environs de Porrentruy.

On a trouvé en 1608, sur les bords du lac de Bienne, une pierre que l'on croit être un débris d'un temple consacré au dieu Mars par Jules César, et sur laquelle est cette inscription : *Fanum Martis sacrum Julius Cæsar.*

Des médailles d'argent et de bronze, aux effigies d'Auguste, Claude, Antonin, Commode, Tibère, Agrippa, Tite et Vespasien, ont été trouvées en beaucoup de lieux et surtout aux environs de Bienne.

En citant les principaux bourgs et villages du canton, nous avons parlé de leurs différens châteaux; nous nommerons encore les suivans, dans le ci-devant évêché de Bâle, où la féodalité a subsisté jusqu'à la révolution française.

Ceux de La Bourg, d'Angenstein, de Zwingen, de Raymond-Pierre, de Leuenbourg et de Blochmont sont habités par leurs propriétaires. Mais ceux de Bœrenfels, de Pfeffingen, de

Soyères, de Vorburg, de Schlossberg, de Hasenbourg (Azuël), de Plujhausen (Plèujouse) et de Spiegelberg tombent en ruines, et sont entièrement abandonnés.

FIN DU PREMIER LIVRE.

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

Religion. — Mœurs, Coutumes, Habitudes. — Costumes. Bourgeoisies. — Pauvres, Mendicité, Établissemens de Charité, Hôpitaux, Conseil de Santé. — Caisses d'Épargnes. — Émigrations.

RELIGION.

Sur près de 300,000 âmes qui se trouvent dans le canton, plus de 50,000 catholiques habitent les bailliages du Jura; on y rencontre quelques anabaptistes et peu de juifs; tout le reste de la population professe la religion réformée. Le clergé protestant se divise en classes ou *décanats*, et s'assemble tous les ans à Berne, en un synode présidé par le *doyen* de la ville. Il se tient aussi, dans chaque bailliage, des synodes particuliers. Au reste, le traitement des pasteurs

réformés est peu considérable : les deux premiers prédicateurs de l'église cathédrale de Berne reçoivent 2,000 francs.

Tous les prêtres catholiques du canton ne font pas partie du même arrondissement épiscopal; ceux de la capitale dépendent de l'évêque de Fribourg, et ceux des bailliages du Jura ressortissent du diocèse de Bâle, suivant le concordat adopté par le Grand-Conseil, dans sa séance du 8 mai 1828. Par ordonnance du 14 mars 1816, les traitemens des curés catholiques du ci-devant évêché, ont été fixés à 800, 1,000 et 1,200 francs de France, avec un surcroît de 500 fr., pour les curés cantonnaux. En outre, les communes sont obligées de leur procurer un presbytère convenable, de pourvoir à son entretien, et de plus, de leur fournir, tout façonné, le bois d'affouage nécessaire.

D'ailleurs, les ministres des deux religions, jouissent d'une assez grande influence : ils ont de très-grandes attributions, et sont même chargés de la tenue des registres de l'état civil. Il leur est cependant très-difficile d'opérer des conversions de l'une à l'autre église, les nouveaux convertis étant tenus de se procurer une

autre bourgeoisie. Aussi ces changemens sont-ils très-rares dans le canton.

Les juifs y sont en très-petit nombre, et leur police est très-sévère. Ils ne peuvent s'adonner au commerce, que munis d'un certificat du gouvernement, qu'ils doivent faire renouveler chaque année. L'usure et le prêt sur gage leur sont interdits.

Les anabaptistes sont dispersés par famille, à peu près sur tous les points du territoire bernois. Cependant ils sont plus nombreux dans les bailliages du Jura, où l'on trouve une petite vallée appelée Chaluet (Freyberge), dont ils forment exclusivement la population. C'est dans ce lieu que, dans les premières années du dix-septième siècle, ils se réfugièrent après leur expulsion du canton de Berne, pour n'avoir pas voulu se soumettre au serment et au port d'armes. Mais, à la réunion du ci-devant évêché de Bâle au canton de Berne, celui-ci les toléra, se relâcha de ses premières rigueurs, et leur permit de se faire remplacer pour le service militaire (1).

---

(1) L'origine des anabaptistes est un peu obscure, et

MŒURS, COUTUMES, HABITUDES.

Les mœurs des habitans de cette contrée se font remarquer par leur douceur et leur extrême

---

leur histoire n'est assez bien connue que depuis le seizième siècle, temps auquel ils souffrirent d'horribles persécutions, et eurent à leur tête Thomas Münster de la Misnie, et Nicolas Storck de Stolberg, zélés réformateurs. Ils se divisent en deux sectes : les Obertaüffer et les Untertaüffer. Les premiers, plus nombreux et rigides dans leurs principes, n'admettent plus à leur communion ceux qu'ils en ont une fois rejetés, et refusent même de manger avec eux; ils se lavent les pieds les uns aux autres dans leurs assemblées, communient deux fois par an, et prennent à la lettre tous les passages de l'évangile. Les Untertaüffer ne célèbrent la sainte Cène qu'une fois par an, à Pâques, et reçoivent dans leur sein, après des marques de repentir, les personnes qu'ils en avaient exclues. En général, ils se tutoyent entre eux, et se distinguent par une grande simplicité de mœurs. Ils sont très-religieux. Leur rite est simple; il se compose de prières, de chants sacrés et d'instructions morales ou d'homélies. Ils célèbrent le dimanche, Noël, Pâques, l'Ascension et la Pentecôte. Ils ne font baptiser leurs enfans que lorsqu'ils sont en âge de raison. Ils parlent et prient en allemand, qui est leur langue maternelle. Ils ne se marient qu'entre eux; et cette action n'est, dans leur religion, qu'un lien indis-

simplicité : on n'y rencontre point de ces vices honteux dont, à la honte de l'humanité, la plupart des gouvernemens de l'Europe semblent encourager la propagation dans leurs Etats. Suivant deux ordonnances, rendues en 1805 et en 1806, les jeux de hasard et les loteries quelconques ont été défendus dans toutes les parties du canton, sous les peines les plus graves. La sûreté publique est en général très-grande, et il arrive souvent, dans les campagnes, que les habitans s'endorment, la nuit, laissant ouvertes les portes de leurs maisons.

---

soluble, sans être un sacrement. Ils n'ont point de temples, et se réunissent alternativement dans la maison de chacun d'eux. Leur cérémonie religieuse est toujours terminée par un agape, ou repas fraternel. Leurs ministres, qui jouissent d'une très-grande influence, sont choisis, par la communauté, parmi les plus recommandables, et se distinguent en *administrateurs* ou *puissans* (Obelehrer), en *docteurs* ou *prédicateurs* (lehrer), et en *diacres* ou *aumôniers* qui distribuent les aumônes et vont au secours des pauvres. Leurs prêtres, sans costume ni rétribution, travaillent comme les autres. Ils sont doux, paisibles et très-hospitaliers. Les pères de famille exercent une autorité vraiment patriarchale, et les anciens décident dans toutes les contestations. Ils n'ont point de mendians. Ils

Le caractère national est la bonhomie, la franchise et l'activité; cependant les protestans sont presque partout plus laborieux et plus propres que les catholiques, et il existe quelques différences entre ces deux peuplades qui se partagent inégalement le territoire bernois. Celle de la partie allemande se distingue par beaucoup de gravité, qui, dans les premières classes de la société, tient un peu de la fierté qui leur est universellement reprochée; celle de la partie romande a généralement plus de mobilité dans l'esprit, et offre un mélange de mœurs alle-

sont tous cultivateurs, tisserands ou tourneurs. Beaucoup sont fermiers, et, en général, ils passent pour très-bien entendre l'agriculture et l'éducation du bétail. D'ailleurs peu d'entre eux sont propriétaires. Ils ne font jamais aucun serment : le oui et le non leur suffit. Ils savent tous lire et écrire; mais ils n'ont pas d'écoles, et les arts et les sciences sont bannis de leur communauté. Ils ne souffrent ni danses, ni jeux, ni auberges, et ne se servent pas d'armes à feu. Ils se laissent croître la barbe dès qu'ils sont mariés, et sont très-simples dans leurs vêtemens, qu'ils ne joignent qu'à l'aide d'agrafes. Au reste, ils ne prennent aucune part aux affaires civiles et politiques des sociétés, et n'ont point de journal; ils ne lisent que la bible et les almanachs.

mandes et françaises, dont le résultat a quelque chose d'indéfinissable. D'ailleurs, comme tous les montagnards, les peuples du canton sont assez portés à la mélancolie. Ils conservent très-soigneusement leurs vieilles traditions, recherchent les charlatans, et sont très-superstitieux. L'an 1400, lorsque la ville de Berne acquit, de la maison de Thurn, la vallée de Frutigen, les habitans de ce pays, pour avoir la faculté de se racheter, prêtèrent serment de ne point manger de bœuf pendant sept ans.

Il y a malheureusement beaucoup d'enfans naturels dans le pays, et cela vient d'une coutume pernicieuse dont on ne connaît pas l'origine, et que les efforts réitérés du gouvernement n'ont encore pu détruire. Les jeunes gens ont l'habitude d'aller, les dimanches et jours de fête, à des soirées de famille, appelées vulgairement *Louvres*. Là, ils lient connaissance avec les jeunes filles de leur âge, et, la nuit, pendant le sommeil des parens, ils leur font des visites clandestines, dont les suites rendent souvent le mariage nécessaire, malgré l'extrême jeunesse des époux. Heureuses celles qui, après avoir été les victimes de ces rendez-vous funestes,

ne sont pas abandonnées, par leur séducteur, à l'opprobre qui doit couvrir toute leur vie !

Les habitans du canton aiment beaucoup les jeux et les exercices du corps. Ceux du Hasli sont très-habiles lutteurs, et lancent aussi le disque, ou pierre fort pesante, avec une adresse surprenante. Ils s'adonnent encore à un divertissement assez singulier qu'ils nomment *eyerlesen*. Ce jeu consiste à ramasser, en courant, des œufs rangés à terre fort près les uns des autres, ce qui a lieu sur les montagnes, au milieu d'une réunion de jeunes gens, appelée *dorf* ou village. Les tirages ou cibles sont aussi très-répandus. En 1821, il y en eut un à Berne : 536 tireurs avaient formé par souscription, une somme de 2,144 fr., répartie sur 826 numéros gagnés dans les cibles. Il y eut cinq prix donnés par le gouvernement, et trente-sept médailles distribuées aux meilleurs tireurs de chaque bailliage.

COSTUMES.

« Au quatorzième siècle, dit M. Philarète Chasles (1), les Suisses ne se couvraient pas la

---

(1) Résumé de l'hist. de Suisse. Paris, 1825.

tête, et leur longue chevelure se mêlait à leur barbe vénérable. Sur une veste sans manches et courte, ils jetaient une grande robe à manches et longue, que les femmes serraient avec une ceinture : leur robe éclatait de diverses couleurs, la ceinture terminait par des franges souvent très-riches. Leurs souliers étaient recourbés par le bout ; un anneau serrait l'orteil du pied ; leurs bonnets brillaient de soie, d'argent, d'or, de pierreries. Les hommes se dispensaient de porter en été le vêtement que nous croyons aujourd'hui indispensable ; et leurs bottes avaient des manchettes qui remontaient jusqu'à leur ceinture. On porta la manche gauche du pourpoint d'une autre couleur que la manche droite. On laissa pendre sur la poitrine, des plaques et des ornemens, symboles d'amour, d'amitié, d'alliance, de devoir ou de plaisir. Les lois sévirent fréquemment contre les empiètemens du luxe ; on défendit de porter le pourpoint assez serré pour marquer les formes du corps ; on réprima l'abus de la danse, les conversations des jeunes gens et des femmes, dans l'église, et les repas trop splendides. »

Aujourd'hui, les hautes classes de la société,

la bourgeoisie et même le peuple des villes, affectent de suivre en tout les modes françaises. Ce n'est que dans les campagnes, et parmi ceux qui les cultivent, que l'on rencontre encore quelques restes du costume si original des anciens Bernois. Les femmes des montagnes, surtout, l'ont conservé presque entièrement. Il se compose d'une jupe courte et de différentes couleurs, d'un tablier noir, d'un corset avec des manches d'une blancheur éblouissante, et, en dernier lieu, ce qui le rend plus piquant, d'un bonnet noir avec de larges dentelles de la même couleur, qui se tiennent droites et font admirablement ressortir le teint blanc et frais de ces montagnardes. Elles laissent aussi croître leurs cheveux, qui pendent en longues tresses jusqu'au bas de leur taille. Les hommes sont ordinairement vêtus d'une veste et d'une ample culotte qui retombe quelque peu sur leurs genoux, et se couvrent la tête d'un large chapeau. Cependant ce vêtement perd tous les jours de son originalité, et se trouve rarement aujourd'hui dans sa primitive intégrité.

Les habitans des bailliages du Jura n'ont point de costume particulier : il se confond avec

celui de la Haute-Alsace, ou tient un peu de celui du canton de Bâle. Il est d'ailleurs peu gracieux, et n'a rien de remarquable.

BOURGEOISIES.

Le gouvernement attache beaucoup d'importance aux *bourgeoisies*, qui sont héréditaires, et sans lesquelles on ne peut occuper aucune charge, soit municipale, soit dans l'administration de l'Etat. Un seul individu peut être bourgeois de plusieurs lieux; et, par une loi du 23 mai 1804, les habitans d'une commune dont ils ne sont pas bourgeois, payent une taxe dite d'habitation, qui varie de sept batz cinq rappes, à dix fr., suivant la population des communes.

Nul étranger ne peut résider dans le pays, sans un certificat d'origine et les papiers nécessaires pour obtenir un permis de résidence. De plus, il peut devenir citoyen en acquérant une bourgeoisie; mais il ne peut le faire qu'avec l'autorisation du gouvernement, qui ne l'accorde qu'en connaissance de cause. Cependant, par un traité particulier, conclu depuis peu, les Français, sauf quelques modifications, ont été exceptés de cette règle générale.

Lorsqu'un citoyen épouse une femme d'une autre commune que la sienne, il résulte du système dont nous parlons, qu'il est forcé, s'il veut résider dans sa propre commune, d'y acquérir la bourgeoisie de sa femme, s'il ne veut point la voir considérée comme étrangère; il s'acquitte de cette obligation en payant une certaine taxe appelée *finance de réception* (einzuggeld), qui se règle sur celle d'habitation que la commune de l'époux est autorisée à lever, une fois par an, sur chaque habitant non bourgeois. Elle se monte à cinq fois la quotité de cette taxe, pour les ressortissantes du canton; quinze fois, pour les ressortissantes des autres cantons, et vingt fois pour les étrangères.

PAUVRES, MENDICITÉ, ÉTABLISSEMENS DE CHARITÉ, HOPITAUX, CONSEIL DE SANTÉ, CAISSES D'ÉPARGNES.

Il y a certainement beaucoup de pauvres dans le canton; mais, par une conséquence des priviléges attachés aux bourgeoisies, le nombre, du moins apparent, s'en trouve considérablement diminué. Chaque commune est obligée de pourvoir à l'existence, à l'entretien et au logement de ses bourgeois indigens ou infirmes;

de là, point de mendians, point de pauvres sans ressources; mais aussi, peut-être, un peu trop de sécurité pour cette classe d'hommes sans honneur, qui, par leur mauvaise conduite, passent d'un état d'aise à la misère, et n'ont pas honte d'exister à la charge de leurs concitoyens.

Une ordonnance du 19 février 1808, a proscrit le vagabondage, sous des peines plus ou moins sévères; et la mendicité, surtout, a été, par elle, absolument interdite. Des établissemens de charité devinrent dès-lors nécessaires pour secourir les citoyens malheureux, et pour recueillir ceux qui, par leur âge ou des infirmités, sont incapables de vivre du travail de leurs mains. Plusieurs associations se sont aussi formées pour le secours des étrangers. Il existe à Berne une *direction des pauvres*, composée de personnages notables. Elle assista, en 1816, 283 familles pauvres de la ville, représentant 440 individus, tant bourgeois que non bourgeois. Elle est riche de 151,184 fr. de legs testamentaires et dons particuliers, se compose de seize membres et de dix-sept aumôniers, et entretient trois écoles, où 600 filles se perfectionnent dans les ouvrages de leur sexe. Il vient d'être établi,

depuis quelques années, une direction des pauvres dans chaque bailliage du canton : celle de Courtelary a distribué, en 1824, des secours montant à 2,803 fr.

Berne possède en outre deux maisons d'orphelins : l'une pour soixante garçons, et l'autre pour vingt filles, avec une école particulière; une fondation pour les étudians peu aisés; une maison où l'on reçoit des domestiques âgés, et une *institution générale des veuves*. Cette belle association comptait, en 1823, cent cinq membres, dont cinquante-neuf possédaient deux actions, et les autres une; en tout, cent soixante-quatre actions. Il y a seize veuves pensionnées avec vingt-cinq actions. Le compte de 1822 présentait une recette de 8,153 fr., et une dépense de 7,470 fr. Les fonds de la société se montent à peu près à 75,000 fr.

En 1822, des amis de l'humanité fondèrent à Bœchtelen, près de Berne, un institut de sourds-muets, dirigé par M. Otth, administrateur de l'hôpital, et enrichi des dons du gouvernement, qui lui accorde une protection particulière.

Tous les voyageurs admirent les hôpitaux de

Berne, si magnifiques et si sagement administrés : l'hôpital général, et l'hôpital bourgeois, où l'on admet aussi les étrangers; celui de l'Isle, bâti en 1718 : ce dernier exige une dépense d'environ 50,000 fr. par an, dont moitié provient des dotations en terre et en argent propres à l'hôpital, et moitié des dons annuels du gouvernement. En 1824, il reçut, en vingt chambres, et cent quatorze lits, neuf cent soixante malades, dont neuf bourgeois de Berne, huit cent sept ressortissans du canton, quatre-vingt-dix-neuf Suisses des autres cantons et quarante-cinq étrangers. Dans ce même hôpital, il y a quinze lits pour les bailliages du Jura. Les villes de Thun, Bienne, Porrentruy ont des hôpitaux qui leur sont propres.

Le gouvernement a récemment établi, à Berne, un conseil de santé, pour la propagation de la vaccine. Ce conseil, par une ordonnance rendue le 3 mai 1827, a nommé un médecin-inoculateur en chef pour tout le canton ; et des médecins-inoculateurs d'arrondissement, qui correspondent avec le gouvernement par son entremise, tiennent registre de leurs opérations, et vaccinent moyennant une rétribution

de 5 batz : les caisses communales devant payer pour les indigens.

Pour venir au secours de la classe ouvrière, et lui ménager des moyens d'économie et des ressources pour l'avenir, des associations philanthropiques se sont formées dans presque tous les bailliages du canton, sous le nom de Caisses d'épargnes. En 1823, celle de Bienne fut fondée, offrant un cautionnement de 4,000 fr. pour la sûreté des actionnaires. Celle d'Aarwangen a cent actionnaires et un fonds de 5,000 fr. Il en existe aussi une à Cerlier, qui possède un capital de 5,000 fr. en actions de 25 fr., et une autre à Wangen, avec 200 actions de 50 fr. Ces caisses d'épargnes reçoivent, en prêt, les sommes les plus modiques dont elles payent l'intérêt, et se chargent du placement, en grand, de toutes ces petites sommes réunies.

ÉMIGRATIONS.

Malgré les priviléges attachés aux bourgeoisies, la direction des pauvres et les caisses d'épargnes, moyens qui tendent à répandre l'aisance parmi le peuple, des émigrations fréquentes ont lieu en pays étrangers, et surtout au Brésil, où le gouvernement de cette contrée a formé une colo-

nie suisse, pour laquelle, seulement, en 1819, 485 Bernois ont abandonné leur patrie. Les émigrans font, avant leur départ, une vente de ce qu'ils possèdent, ne conservent que le bagage nécessaire, se réunissent ordinairement au nombre de trente ou quarante personnes, et traversent ensemble la France, pour gagner un port de mer, d'où ils passent en Amérique. A leur arrivée, ils font part à leurs compatriotes de leur nouveau genre d'existence, en leur vantant les secours accordés par le gouvernement Brésilien, ce qui décide une nouvelle émigration. On regrette de voir que plusieurs ont été indignement trompés, et que des pères de famille, déjà même d'un certain âge, se décident à s'exposer, avec leurs enfans, aux dangers d'un si long voyage, pour un bonheur si incertain. Au reste, le gouvernement n'encourage ni ne défend ces émigrations volontaires; seulement, il serait urgent d'appeler son attention sur le genre de séduction employé pour les déterminer.

CHAPITRE II.

Législation, Ordre Judiciaire, Police. — Forces Militaires, Service à l'Étranger. — Finances, Impôts, Monnaies. — Industrie, Commerce, Poids et Mesures. — Routes, Bâtimens, Assurances.

LÉGISLATION, ORDRE JUDICIAIRE, POLICE.

La législation du canton de Berne n'est pas encore uniforme ; il y a quelques différences entre les lois civiles et criminelles du canton primitif, et celles des bailliages du Jura, qui sont, à peu de chose près, régis suivant les codes français. Le gouvernement a chargé une commission de jurisconsultes, de la refonte, en un seul corps, de tous les décrets, ordonnances, lois et coutumes, et d'y opérer les changemens que réclame l'état actuel du canton, Déjà même, et depuis le 1er avril 1823, un code de procédure civile a été promulgué exécutoire dans toute l'étendue

du territoire. Plusieurs modifications ont été provisoirement apportées à la législation actuelle du ci-devant évêché : le divorce, en particulier, y a été aboli lors de sa réunion au canton de Berne; et, par une disposition récente, il a été établi que toutes femmes, filles ou veuves, quoique majeures, auraient néanmoins un tuteur, ou conseil judiciaire, pour l'administration de leurs biens.

L'ordre judiciaire se compose, en premier lieu, d'une cour suprême, ou tribunal d'appel, formée de membres du petit-conseil, et qui décide, en dernière instance, de toutes les matières de droit. Viennent ensuite les tribunaux de première instance, dans les chefs-lieux de bailliages, dont la compétence est de 400 livres suisses et au-dessous. A ceux-ci succèdent les tribunaux de paix des grands-baillifs, ou préfets, qui jugent, sans appel, jusqu'à la somme de cent livres suisses. Il existe encore un degré de juridiction inférieure : ce sont les *lieutenans de justice* chargés d'une lieutenance ou arrondissement judiciaire, et l'une des subdivisions d'un bailliage.

Il y a trois classes d'assistans en droit : les

avocats en cour suprême, les *procureurs* et les *agens*. Les premiers doivent avoir au moins vingt-cinq ans, et les autres vingt-trois. Le nombre des avocats est fixés à 12; mais la cour d'appel peut l'étendre jusqu'à 18; celui des procureurs ne peut excéder 24. Il existe un tarif où les honoraires et les émolumens des assistans en droit sont fixés. Les jeunes gens qui se destinent à cette profession doivent suivre, pendant plusieurs années, le cours de jurisprudence de l'académie de Berne, et répondre aux différens examens que leur font subir deux membres de la cour d'appel, présidés par un membre du petit-conseil.

Par une ordonnance du 30 décembre 1816, il a été statué sur le régime du notariat: l'aspirant doit avoir atteint l'âge de vingt-trois ans accomplis, avoir travaillé pendant trois années au moins dans un bureau d'administration ou chez un notaire, et avoir satisfait à l'examen du *Collége des Examinateurs*, composé de quatre notaires, et présidé par un membre du conseil de justice. Les notaires se divisent en notaires et notaires de préfecture : ceux-ci doivent avoir été quatre ans notaires. Les secrétaires de pré-

fecture doivent être notaires de préfecture, et ont en outre la direction des hypothèques.

Quant à la police du canton, dont la direction centrale est à Berne, elle est sur un assez bon pied, et surtout très-active, quoique faite par un corps de gendarmes peu nombreux. Pour en faire l'éloge, un journal suisse remarquait tout récemment que, sur quatre cent trente-sept vols commis par la bande de la trop fameuse Clara Wendel, dans onze cantons suisses, pas un ne l'avait été sur le territoire bernois. Cependant on a reproché à l'administration l'énormité des amendes prononcées par les préfets, et leur intérêt à cet égard, puisqu'il leur en est attribué une part considérable. On a pensé, malgré l'extrême confiance qu'ils inspirent généralement par leur caractère particulier, leur mérite personnel et leur position sociale, on a pensé, disons-nous, que c'était s'en rapporter trop à leur bonne foi, et laisser un champ trop libre à l'arbitraire.

FORCES MILITAIRES, SERVICE A L'ÉTRANGER.

Le canton est divisé en huit arrondissemens militaires, ayant chacun un officier supérieur pour commandant. Les forces militaires se divisent en

corps d'élites, landwehr (garde nationale), et réserves de première et deuxième classes. La formation des élites est le produit d'un tirage. L'armement, l'habillement et l'instruction des élites sont à la charge de l'État. La durée de leur service est de neuf années, après lesquelles ils entrent dans la réserve de première classe, qui est armée de même aux frais de l'État, sont tenus d'y servir jusqu'à l'âge de quarante-neuf ans révolus, et sont alors libérés de tout service militaire. La landwehr comprend tous les individus bourgeois ou suisses habitant le canton, de l'âge de vingt à trente ans révolus, et qui ne sont pas inscrits pour les élites. L'armement et l'habillement sont à la charge de chaque individu. A quarante ans, le soldat de la Landwehr entre dans la réserve de deuxième classe, et à cinquante ans il est entièrement réformé.

Tout citoyen est sujet au service militaire, sauf quelques exceptions relatives à divers charges, emplois, métiers et situations de famille.

En 1818, le nombre des élites s'élevait à 8,800 hommes, dont 7,118 hommes formant huit bataillons d'infanterie, subdivisés en quarante-huit compagnies; 1,315 hommes pour l'artillerie,

les sapeurs et le train; deux compagnies de carabiniers montant à 216 hommes, et 150 dragons formant aussi deux compagnies.

En 1823, le recensement des forces armées du canton, tant élites que landwehr, se montait à 37,000 hommes, y compris les réserves (1).

Il existe, à Thun, une école d'instruction militaire pour l'artillerie, le génie et l'infanterie, et dont les exercices ont lieu annuellement pendant deux mois. Elle se compose d'un directeur, de trois instructeurs avec leurs adjudans et un secrétaire; de trente et un officiers, et cent cinquante sous-officiers : huit canons et quarante chevaux sont affectés à son service.

Il y a aussi une administration des poudres, et un conseil des mines qui nomme un capitaine des mines, inspecteur spécial des substances salpêtreuses et des salpêtriers. Ces derniers sont très-favorisés.

---

(1) Avant les événemens qui ont amené sa réduction de moitié, le canton de Berne avait une milice réglée de 40,000 hommes; mais, en temps de paix, il n'entretenait que 360 hommes de garnison dans la capitale, et 100 au château d'Arbourg.

Berne a un arsenal qui renfermait, avant la prise de cette ville, trois cents canons de cuivre et des armes pour soixante mille hommes.

Le contingent fédéral du canton, au temps de sa plus grande puissance, lorsqu'il possédait l'Argovie et le pays de Vaud, n'était que de 2,000 hommes : aujourd'hui il a été porté à 5,824 hommes habiles au service militaire.

Berne, comme ses autres confédérés, entretient des troupes au service de la France et d'autres puissances de l'Europe. L'évêché de Bâle y avait autrefois un régiment. Sous le régime de la médiation de Bonaparte, 2,292 hommes formaient le contingent du canton de Berne, dans la levée de 15,203 hommes que la confédération fournissait à l'empire français. On a souvent blâmé les Suisses de trafiquer de leur sang à l'étranger, et d'attenter ainsi à leur indépendance et à l'honneur national. Ces reproches, quoique mérités sous un certain point de vue, exigeraient, pour être confirmés, des notions plus exactes sur la position politique et les ressources du pays. D'ailleurs, si quelques plaintes peuvent être justement faites à ce sujet, ce sont celles de ces contrées qui, comme la France, régorgeant

d'hommes et d'argent, dépensent des sommes immenses pour entretenir à leur solde des étrangers, anciens alliés, il est vrai, et d'une fidélité prouvée depuis long-temps; mais dont la présence, sans être utile, peut exciter, parmi les nationaux, de graves mécontentemens.

FINANCES, IMPÔTS, MONNAIES.

Les finances du canton sont en assez bon état, et les recettes dépassent de beaucoup les dépenses ordinaires. Le trésor de Berne a toujours été regardé comme très-riche; mais il fut pillé en 1798, et l'on a porté à dix millions de livres tournois la somme enlevée par les Français.

Tout en y comprenant les 91,695 francs, montant du contingent d'argent que Berne doit fournir à la caisse fédérale, les dépenses sont peu considérables; le clergé, l'administration, les tribunaux et quelques élites pour le service de la capitale, n'en font pas monter la somme bien haut, surtout si l'on considère que les traitemens, en général, sont fort médiocres. Les recettes, au contraire, sont immenses, en les comparant aux dépenses : elles se composent des impôts ordinaires et du revenu

des capitaux de l'État. La contribution foncière, qui n'est même pas très-élevée, est presque le seul mode d'imposition employé par le gouvernement. « L'impôt le meilleur, à mon avis, le plus naturel et qui n'est point sujet à la fraude, a dit J. J. Rousseau (1), est une taxe proportionnelle sur les terres, et sur toutes les terres sans exception, comme l'ont proposée le maréchal de Vauban et l'abbé de Saint-Pierre ; car enfin c'est ce qui produit qui doit payer. » C'est aussi ce qui a eu lieu dans le canton de Berne. qui ne reconnaît plus de priviléges. L'impôt foncier des cinq baillages du Jura se montait, en 1816, à la somme de 185,200 francs, et en 1820, à celle de 160,171 francs. Il existe, outre, un droit d'ohmgeld, ou impôt sur les liquides, qui n'est point perçu sur les vins récoltés dans les vignobles du canton, ainsi que sur la bière et les vinaigres qui y sont fabriqués. Tous les vins, bières et vinaigres qu'on y introduit sont soumis à un ohmgeld de 7 centimes 1/2 pour chaque pot, mesure de Berne, et qui s'élève

(1) Considérations sur le gouvernement de Pologne. Genève, 1782.

à 45 centimes pour les eaux-de-vie et à 90 cent. pour l'esprit de vin (1). La livre monétaire de Berne vaut 1 franc 1/2 de France; elle se divise en 10 batz, qui, chacune, valent 9 rappes.

Le commerce du canton n'est pas très-considérable, proportionnellement à son étendue et à sa population; cependant on trouve quelques endroits où il règne une assez grande industrie, dont les produits sont exportés au dehors, ou absorbés par la consommation intérieure. Une grande partie des habitans s'occupent de l'éducation et de l'engraissement de bestiaux qu'ils font passer, pour la plupart, en France, ainsi qu'en-

(1) Suivant MM. Mentelle et Malte-Brun, les revenus du canton de Berne, avant son démembrement, consistaient : 1° dans la rente d'un capital de 30,000,000 de francs placés en Angleterre, en Dannemarck, en Autriche et dans le Wirtemberg; 2° dans les péages qui, dans le pays de Vaud seulement, se montaient à 120,000 fr.; 3° dans le profit de 85,000 quintaux de sel que le Gouvernement fournissait tous les ans aux habitans; 4° en dîmes, rentes foncières, lods, domaines, fermes des postes et quelques légères impositions. D'un autre côté, les revenus des princes-évêques de Bâle pouvaient aller à 300,000 francs.

viron 17,000 quintaux de fromages fabriqués annuellement à Bellelai et dans l'Oberland.

L'horlogerie est aussi l'une des branches les plus importantes de son commerce. La vallée de St-Imier, le siége du bureau de garantie, exportait chaque année, lorsqu'elle faisait partie du territoire français, jusqu'à 210,000 montres de toute espèce, qui rivalisaient de perfection avec celles de Paris et de Genève, et dont le rapport s'élevait à plus de 2,000,000 de fr. Sur 8,000 habitans qui peuplent cette contrée, plus de 1,000 s'adonnnent à l'horlogerie.

Les fourneaux de Bellefontaine, Underviliers et Correndelin mettent en usage le minérai de fer du Jura : ils fournissaient, à une certaine époque, 23,000 quintaux de fonte par an, et occupaient près de 700 personnes. On fabrique de la tôle à Bellefontaine, de l'excellent acier à Underviliers, et des faux et faucilles à Correndelin, ainsi qu'à la Reuchenette. Il y a des tireries de fil de fer à Boujean et près de Porrentruy. On fait aussi à Frinvilier, de la tôle et des instrumens aratoires. Bellefontaine possède une manufacture d'armes.

Les bailliages du Jura renferment un grand

nombre d'usines où l'on transforme en planches, de superbes sapins dont le pays abonde. Ces planches et des bois de construction se vendent à Bâle et en France. Dans l'Oberland on fabrique en bois, une assez grande quantité d'outils et d'ustensiles très-bien faits. Les charpentiers de l'Emmenthal exportent beaucoup de hangars et de maisons entières façonnés en bois, et que l'on dresse où l'on veut. A Daerligen, sur le lac de Thun, les habitans se livrent à la construction des bateaux.

On trouve des tuileries à Peri, Orvin et Corgémont, et d'excellentes poteries à Bonfol, Cornol et Moutiers, ainsi qu'à Heimberg, à une lieue de Thun. Dans plusieurs endroits, on fait au dehors des envois considérables de genêt, pour la teinture, et de racine de gentiane, pour la pharmacie.

Il y a des verreries à Laufen et à Roches, des papeteries à Bassecour et Delémont, et une blanchisserie dans cette dernière ville.

Depuis quelque temps, on a fait, en plusieurs lieux, différens essais pour la fabrication des chapeaux de paille.

On fait, dans plusieurs vallées et surtout à

Langental et à Langnau, beaucoup de toiles fort estimées. Il y a des fabriques de toiles peintes et des filatures de coton à Berne et à Bienne, où l'on nourrit aussi des vers à soie.

On voit des tanneries à Bienne, Porrentruy, St-Ursanne et Berne, qui commerce encore en soieries, bonneteries, merceries et quincailleries.

St-Imier, Frutigen, Berne et le Simmenthal possèdent plusieurs fabriques de draps communs, et le Val-Tramelan exporte, par année, pour une somme de plus de 28,000 francs, des dentelles en crin, dont les femmes se parent dans plusieurs cantons. Il y a aussi à Brientz et à Interlacken, des fabriques de dentelles de soie noire, en blondes, sous la protection spéciale du gouvernement.

Enfin, en beaucoup d'endroits, on distille le fruit du merisier, dont on fait ce kirschwaser si renommé.

Tous les citoyens du canton de Berne peuvent exercer tel commerce et tel métier qu'il leur plaît; cependant, par une mesure de police, le nombre des bouchers est fixé; ils n'ont la faculté de s'établir qu'avec des connaissances exigées à cet effet, et moyennant une rede-

vance annuelle, payée au gouvernement, en denrées du pays : ils sont soumis, pour le débit des viandes, dont le prix est taxé par les autorités, à l'inspection d'une personne nommée pour surveiller leur manière de vendre, et la nature de leur marchandise.

Le gouvernement s'est aussi réservé le monopole des sels, qu'il fait débiter par des facteurs dont le nombre est fixé. En 1824, il conclut, pour cinq ans, avec le Wurtemberg, un traité de fourniture de 8,000 tonneaux de sel, par année.

L'Etat de Berne, d'ailleurs, a donné au commerce du canton d'utiles encouragemens. Il a créé un Conseil spécial de commerce, et a institué une exposition publique des produits de l'industrie nationale, qui eut lieu, pour la première fois, en 1824, pendant les séances de la Diète dans la capitale. Des médailles d'or et des prix en argent y furent distribués aux fabricans des plus beaux produits en draps, fils, cuirs et ouvrages mécaniques. Berne possède une école particulière aux artisans, où l'on enseigne aux jeunes gens, l'écriture, le calcul, la tenue des livres, la géométrie, le dessin, l'architecture,

l'histoire naturelle et la chimie. Cette institution a été fondée, en 1826, par M. Aebersold, professeur de dessin. Il y a même en Suisse, pour toute la confédération, une école des arts et métiers qui contenait, en 1827, cinquante-six élèves.

Les poids et mesures sont uniformes dans tout le canton, et une ordonnance du 13 mai et du 6 juillet 1807, en a ainsi déterminé la valeur définitive.

La mesure linéaire du canton de Berne est le *pied de Berne*, lequel est de deux décimètres $\frac{9326}{10000}$ de la mesure décimale de France, soit dix pouces dix lignes de l'ancien pied de Paris, ou 1,300 parties égales à celles dont l'ancien pied de Paris contient 1,440. Le pied de Berne se divise en douze pouces, le pouce en douze lignes. Il se distingue en pieds linéaires, pieds carrés et pieds cubes.

Mesures de longueur et de surface.

1° Le *pied de tailleur de pierres*, ou pied de 13 pouces de Berne.

2° La *brache* ordinaire de Berne, de 22 pouces

2 lignes; et la *bracke* dite de Langenthal (à mesurer la toile), ayant 25 pouces 1/2 de Berne.

3° La *toise* de 8 pieds, pour toutes les mesures de longueur des artisans.

4° La *verge* de 10 pieds carrés à l'usage des géomètres-arpenteurs.

5° L'*arpent* pour les vignes, prairies, terres labourables, et pour les forêts.

Mesures cubiques, ou stéréométriques.

1° La *mesure* (boisseau) du pays, contenant 960 pouces cubes de Berne, et, d'après le système décimal français, 1 $\frac{4011}{10000}$ décalitres.

2° La *toise* à mesurer le foin, de 6 pieds sur chacune de ses faces, contenant 216 pieds cubes, ou, d'après le nouveau système décimal français, 5 $\frac{4476}{10000}$ stères.

3° La *toise* à mesurer le bois, de 6 pieds de longueur sur 5 de hauteur et 3 1/2 de profondeur, contenant ainsi 105 pieds cubes, soit 2 $\frac{6481}{10000}$ stères.

4° Le *saum* de 100 *pots* de Berne, contenant 11,447 pouces cubes de Berne; la *brente* de 25 pots de Berne; le *pot*, contenant 114 $\frac{47}{100}$ pouces cubes de Berne, soit 1 $\frac{6712}{10000}$ litres du système décimal.

Poids.

1° La *livre* de Berne, dite poids de fer de 17 onces, pour toutes les denrées et marchandises ordinaires, contient 17 onces, poids de marc de Paris, soit 520 1/10 grammes, poids de Paris.

2° Le *poids de marc* de Paris, divisé en 8 onces ou 4,608 grains, employé pour l'or, l'argent, la soie, le sel et les diverses opérations de la poste, pèse 244 $\frac{7529}{10000}$ grammes, poids décimal.

3° La *livre médicinale*, ou le poids à l'usage des pharmaciens pour les médicamens, se divise en 12 onces, et pèse 11 onces 16 deniers 3 grains, poids de marc de Paris, soit 357 $\frac{907}{10090}$ grammes, poids décimal.

ROUTES, BATIMENS, ASSURANCES.

La Suisse, en général, est renommée dans toute l'Europe pour l'excellence et la bonne tenue de ses routes; sous ce rapport, Berne ne le cède à aucun de ses confédérés. Son gouvernement attache la plus grande importance à leur entretien, qui fait l'admiration des étrangers. Les ruisseaux et les torrens dont elles sont

fréquemment traversées, ont nécessité la construction d'un grand nombre de ponts en pierre ou en bois, très-hardis, pour la plupart, et surtout d'une grande solidité. Les routes, d'ailleurs, ne sont point pavées, elles ne sont que ferrées, mais avec une pierre calcaire du pays, qui, réduite en poudre, se durcit et donne au chemin une surface extrêmement unie. De nouvelles communications s'établissent aussi dans plusieurs parties du canton. En 1825, le grand-conseil adopta la construction d'une nouvelle route de Weissembourg à Boltingen, le long de la Simme, et vota pour cet objet, une dépense de plus de 50,000 fr.

Les communes sont chargées de l'entretien des routes et chemins vicinaux renfermés dans les limites qui leur sont respectivement assignées, sous la surveillance d'*inspecteurs des chemins* nommés par elles, et de *voyers* nommés par le gouvernement.

Toutes les communes imposent proportionnellement, pour ce travail, les bras de chacun de leurs membres, suivant la quantité ou la valeur des terres qu'il possède dans l'étendue du territoire. On s'est beaucoup élevé contre

cette prestation en nature, que l'on a voulu comparer aux anciennes corvées; mais on n'a pas considéré que cette mesure atteint toutes les classes, depuis les plus riches jusqu'aux plus pauvres, surtout dans un pays où l'on trouve peu de capitalistes, et où presque toutes les grandes fortunes sont territoriales. J. J. Rousseau a dit quelque part (1) : « Je voudrais qu'on imposât toujours les bras des hommes plutôt que leurs bourses; que les chemins, les ponts, les édifices publics, le service du Prince et de l'État se fissent par des corvées, et non à prix d'argent. Cette sorte d'impôt est, au fond, la moins onéreuse, et surtout celle dont on peut le moins abuser; car l'argent disparaît en sortant des mains qui le payent; mais chacun voit à quoi les hommes sont employés, et l'on ne peut les surcharger à pure perte. Je sais que cette méthode est impraticable où règnent le luxe, le commerce et les arts; mais rien n'est si facile chez un peuple simple et de bonnes mœurs, et rien n'est plus utile pour les con-

---

(1) Considérations sur le gouvernement de Pologne. Genève, 1782.

server telles : c'est une raison de plus pour la préférer. »

Les maisons, dans l'Oberland, sont généralement construites en bois; mais, dans le Jura et aux environs de Berne, elles sont, en grande partie, bâties en pierres, et d'un coup d'œil agréable. Leurs toits, ordinairement, dépassent de beaucoup la muraille, et sont faits de chaume dans un grand nombre de villages et de hameaux; mais ils disparaissent peu à peu, depuis que le gouvernement a défendu d'en couvrir les nouveaux bâtimens. Du reste, les habitans sont sainement et commodément logés pour la plupart.

Ces constructions en bois, et ces toits en chaumes, sont les alimens continuels d'incendies malheureusement trop fréquens, et souvent considérables. Pour remédier en partie à ce fléau, ou du moins en atténuer les effets, chaque commune est obligée, suivant son importance, de posséder et entretenir en bon état une ou plusieurs pompes, dont la revue est faite annuellement par un *inspecteur* nommé à cet effet. Cette pompe est confiée à *un chef de secours*, aidé de quelques hommes. S'il éclate un

incendie, toutes les communes, à trois lieues à la ronde, sont tenues, si elles le voyent ou en ont connaissance, de se porter, avec leurs pompes, à l'endroit incendié, et cela sous les peines les plus graves. Le chef de secours qui s'y distingue le plus, ou arrive le premier, reçoit une prime du gouvernement.

Par une loi du 28 mai 1806, une société d'assurances contre l'incendie a été formée à Berne, sous la direction du gouvernement, qui lui accorde une protection spéciale et y est même intéressé par une avance de fonds qu'il s'est obligé de faire, en cas d'insuffisance de ceux de la société. La contribution ordinaire n'excède pas trois pour mille, et l'indemnité est égale à la somme pour laquelle le bâtiment a été assuré. Cette entreprise a d'autant mieux réussi, que, par un arrêté du 26 octobre 1808, les assurances particulières ont été prohibées. En 1816, il y avait d'assuré, dans tout le canton, 30,279 bâtimens pour la somme de 53,609,800 l. suisses, et 7,447 bâtimens pour celle de 11,530,600 fr. dans les bailliages du Jura en particulier. En 1822, le nombre des bâtimens assurés s'était élevé à 37,859, formant un capital de 64,912,100 fr.

La même année, dans tout le canton, 40 furent incendiés, soit en entier, soit en partie, pour une somme de 41,738 fr. En 1823, 33 bâtimens incendiés; totalité des pertes 39,251 fr.; bâtimens inscrits, 38,844, assurés pour 66,767,400 f. En 1824, où la totalité des contributions pour assurances s'éleva à 33,383 fr., la perte fut de 53,422 fr., valeur de 51 bâtimens perdus ou endommagés.

On vient aussi d'établir à Berne, en 1827, une société d'assurances mutuelles contre les incendies mobiliers; et, dès 1825, il existe dans la même ville, une société d'assurances réciproques contre la grêle, sous la protection particulière du gouvernement.

CHAPITRE III.

Instruction publique. — Langue, Patois. — Littérature. —Sociétés littéraires ou scientifiques.— Bibliothèques, Collections, Cabinets. — Beaux-Arts. — Hommes célèbres.

« Les enfans sont le dépôt le plus précieux de l'État : mais pour que ces jeunes plantes puissent porter un jour des fruits qui l'enrichissent, il ne faut point laisser au caprice le soin de les cultiver. Si l'effet d'une bonne éducation est d'inspirer de la reconnaissance pour ceux dont on l'a reçue, pourquoi l'État lui-même ne chercherait-il pas à mériter cette reconnaissance, qui lui donnerait des patriotes (1) ? » C'est ce qui a été exécuté par le gouvernement de Berne, qui, ne reconnaissant aucun corps enseignant

(1) Palissot, histoire des premiers siècles de Rome. Londres, 1779.

particulier, s'est réservé, par de sages combinaisons, la surveillance et la haute administration de tous les établissemens d'instruction publique du canton. Toute l'étendue du territoire est divisée en plusieurs arrondissemens qui contiennent un ou deux colléges ou gymnases, et un certain nombre d'écoles primaires ou communales. Chacun d'eux est confié à un fonctionnaire appelé *inspecteur des études*, qui correspond lui-même et sans intermédiaire, avec un *directeur général* de l'instruction publique, à Berne. Dans chaque commune il existe deux de ces écoles primaires, pour les enfans de l'un et de l'autre sexes, et l'on en voit une à Porrentruy, dirigée suivant la méthode lancastérienne, et fondée, il y a quelques années, par les soins de l'administration municipale de cette ville. Au reste, le gouvernement attache la plus haute importance à l'enseignement des campagnes. En 1822, le haut-conseil ecclésiastique confia au pasteur Ziegler, une somme considérable pour instruire, près d'Interlacken, quarante maîtres d'école, qui reçurent sept batz et demie par jour, pendant trente-sept jours que dura une instruction qui avait pour objet la lecture,

l'écriture, la grammaire, le calcul et le chant, et qui fut terminée par un examen public.

Berne, Thun, Bienne, Delémont et Porrentruy possèdent des gymnases entretenus en partie par le gouvernement, et où plusieurs professeurs enseignent aux jeunes gens l'allemand et le français, les langues anciennes, la géographie, l'histoire, les mathématiques et la philosophie. Ces villes renferment aussi des pensionnats pour les jeunes personnes. Il existe, en outre, dans la capitale, une école normale gymnastique, la seule en Suisse, et fondée depuis peu par M. Clias; de plus, une célèbre académie où la théologie, la médecine, le droit, la médecine vétérinaire, la physique, la chimie, les mathématiques, l'histoire naturelle, la philologie, la philosophie et le dessin sont enseignés par plus de vingt professeurs. Il ne faut pas oublier de compter l'institut de M. de Fellenberg, à Hofwyl, parmi les établissemens d'instruction publique les mieux dirigés, et qui obtiennent les plus heureux résultats. L'état de Berne, d'ailleurs, tout en cherchant chaque jour à améliorer l'éducation de la jeunesse, s'efforce de lui inspirer le respect pour la religion, l'obéissance aux lois, et cet amour

de la patrie, cet esprit national qui doivent animer de véritables citoyens. « C'est l'éducation, a dit J. J. Rousseau, qui doit donner aux âmes la forme nationale, et diriger tellement leurs opinions et leurs goûts qu'elles soient patriotes par inclination, par passion, par nécessité. Un enfant, en ouvrant les yeux, doit voir la patrie, et jusqu'à la mort ne doit plus voir qu'elle (1).»

LANGUE, PATOIS, LITTÉRATURE, SCIENCES.

Dans le canton de Berne, on parle deux langues principales : l'allemand, dans le canton primitif, et le français, à Bienne et dans les bailliages du Jura.

Le fréquent usage du français parmi les habitans de la capitale, est la cause qu'une foule de gallicismes et de mots étrangers se sont introduits dans le dialecte de cette ville, qui n'est lui-même qu'un allemand grossier, sans noblesse et sans énergie. Du reste, on se sert, dans les campagnes, d'un patois qui varie souvent de commune à commune, et ne manque pas quelquefois

(1) Considérations sur le gouvernement de Pologne. Genève, 1782.

d'une certaine originalité. Celui de l'Oberland et particulièrement du Hasli, est moins bruyant, plus agréable et d'une intelligence plus facile que les autres. Les patois usités dans le ci-devant évêché, ne sont qu'un jargon composé de vieux mots goths, celtiques, latins, français et allemands, dont le mélange est d'ailleurs d'une prononciation assez rude et peu agréable.

Avec un langage aussi peu harmonieux, et surtout qui varie, pour ainsi dire, à chaque pas, on ne s'attend point à trouver les lettres dans un état prospère et florissant; les sciences elles-mêmes devraient encore être dans l'enfance. Aussi la surprise est-elle à son comble, lorsque l'on trouve, à Berne, ce grand nombre de personnes instruites et éclairées, une littérature nationale, et le goût de l'étude et du savoir universellement répandu, jusque dans les châlets de l'Oberland. La poésie, l'histoire, la philosophie et les sciences naturelles ont eu, parmi les Bernois, de dignes interprêtes : Samuël Heuzi, Wattewille, Tscharner, Bonstetten, Muralt et surtout ce grand Haller, d'un génie si universel, et l'immortel honneur de sa patrie.

Il paraît, à Berne, une feuille appelée le Schweizerfreund, d'une rédaction populaire, et dévouée à l'opposition. Il n'y a, dans la partie française du canton, qu'un seul journal dit *du Jura*, mais qui n'est, à proprement parler, qu'un bulletin renfermant les ordonnances de l'administration et des annonces particulières. Par une loi du 22 mai 1805, il a été statué que les gazettes et feuilles hebdomadaires imprimées dans le canton, seraient soumises à un timbre de deux rappes pour chaque feuille in-folio, et d'une rappe pour celles de moindre format. Du reste, la presse ne jouit pas d'une grande liberté; une ordonnance, du 6 juin 1810, a établi une Commission de censure présidée par un membre du Petit-Conseil, qui a pour objet la censure des livres, journaux, écrits périodiques, et gravures, et à qui appartient la délivrance des patentes pour les marchands de livres, les imprimeurs, loueurs de livres, marchands d'ouvrages de l'art, rédacteurs de journaux et éditeurs de livres et de musique, patentes qui, délivrées moyennant 4 fr., peuvent-être retirées dans certains cas où leurs propriétaires auraient outrepassé les bornes de leur devoir.

SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES, BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS, CABINETS.

Il existe à Berne et dans les autres villes du canton, différentes sociétés littéraires et scientifiques avantageusement connues par leurs estimables travaux. La première et la plus importante de toutes, est la *Société économique* de Berne, qui s'occupe spécialement de l'économie rurale, du commerce, des arts, de l'industrie, de la physique, de l'histoire naturelle, et d'observations du ressort de l'économie politique et de la statistique. Elle a possédé dans son sein des membres d'un rare mérite, et s'est acquis en tout temps une réputation non démentie de justice et d'impartialité. « La société économique de Berne, dit M. Palissot (1), quoique M. l'abbé de Mably n'eût point brigué cette palme académique, adjugea aux *Entretiens de Phocion* le prix qu'elle est en usage de distribuer annuellement. Elle a fait depuis le même honneur au traité du marquis Beccaria sur les *Délits et les*

---

(1) Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature. Londres, 1779.

Peines. Ces deux écrits étaient dignes de cette distinction, et la société de Berne a donné un exemple que les autres académies devraient imiter. » A l'instar de celle de la capitale, il vient d'être formé des sociétés économiques dans plusieurs chefs-lieux de bailliages. Berne possède encore une société des amis de l'histoire nationale, une société de lecture, une société de médecine, une autre d'histoire naturelle, et deux jardins de botanique, dont l'un renferme le monument élevé à la mémoire du célèbre Haller.

Les bibliothèques les plus considérables du canton sont :

A Berne, celle de la ville, qui tire son origine des écrits laissés en 1600 par Jacques Bongarsi, et qui, outre 30,000 volumes et un grand nombre de manuscrits, possède encore un cabinet de médailles grecques, romaines, gothiques et suisses, des antiquités romaines et les portraits des avoyers de Berne. La bibliothèque de médecine, celle des étudians, et la riche collection de livres et de manuscrits relatifs à l'histoire de la Suisse, de M. de Mülinen, ainsi que la bibliothèque de louage de M. Clias.

A Thun, la bibliothèque de la ville.

A Bienne, celle de la famille Wildermeth, et la bibliothèque bourgeoise, qui renferme encore 2,500 volumes, quoiqu'elle ait été pillée pendant la révolution.

Berne possède aussi un *Musée d'histoire naturelle helvétique*, qui contient une collection presque complète des mammifères, des oiseaux, des plantes et des minéraux de la Suisse, des bas-reliefs de l'Oberland, du pays de Vaud, du Valais et du Saint-Gothard, ainsi qu'une assez grande quantité de pétrifications; les collections de monnaies et médailles suisses, chez M. le docteur Isenschmidt et chez M. le pasteur Sprüngli; les cabinets d'histoire naturelle de M. le pasteur Wyttenbach et de M. le professeur Meissner; les collections d'insectes et de coquillages suisses de M. le professeur Studer; la collection de plantes de M. Seringe, et celle de minéraux de M. Wisard. On voit, à Bienne, chez M. Vacat, un cabinet d'histoire naturelle, et chez M. Moschard, à Moutiers-Grand-Val, une belle collection de pétrifications.

BEAUX-ARTS.

Les beaux-arts, non moins que les lettres et

les sciences, sont encouragés et en honneur dans la ville de Berne, où l'on rencontre plusieurs artistes distingués. MM. Volmar, Lory, Kœnig, Lafond, Mottet et Dinkel se sont fait, parmi leurs concitoyens, un nom dans les différens genres de la peinture. En août 1818, le gouvernement institua une exposition publique d'objets d'arts à Berne : on y admit 217 morceaux de sculpture et 218 tableaux. Parmi les peintres, auteurs de ces derniers ouvrages, vingt-neuf étaient du canton. On trouve en outre, dans la capitale, une académie de dessin, une société des arts, une très-belle salle d'antiques, la collection de tableaux et d'estampes de M. de Mülinen, celle de dessins et de gravures de M. de Wagner, une société typographique, et une autre de musique.

HOMMES CÉLÈBRES.

Berne est la patrie d'une foule d'hommes distingués dans tous les genres. Plusieurs ont même joui d'une réputation européenne.

Nous citerons les suivans :

Erlach (Rodolphe d'), d'une famille originaire de Bourgogne, et l'une des plus puissantes

de Berne. Il commandait à Laupen le 21 juillet 1339, et s'y couvrit de gloire. En 1360, Jost de Rudens d'Underwald, son gendre, à la suite d'une querelle qui avait pour objet la dot de sa femme, l'assassina lâchement dans son château de Reichenbach, et, dit-on, avec l'épée même que portait ce héros à Laupen.

Bubenberg (Jean de), avoyer de la ville de Berne, se distingue à cette bataille de Laupen, où il avait le commandement général.

Diesbach (Nicolas de), d'une ancienne famille noble établie en Suisse dès la fin du 12e siècle. Né à Berne en 1430, membre du Conseil en 1454, avoyer en 1463. Il a une grande part aux affaires publiques de son temps. Louis XI le comble de faveurs. Il fait preuve de bravoure dans les premières guerres contre le duc de Bourgogne. Blessé devant Blamont, il meurt de la peste à Porrentruy, en 1475.

Bubenberg (........ de), avoyer de Berne, commandait à Morat, lors de la bataille de ce nom.

Rœmersthal (Jean de), bourgmestre de Bienne, se distingue à l'affaire de Morat, à la tête du contingent biennois.

DIESBACH (Jean de), fils de Nicolas. D'abord page à la cour de France, il se fait ensuite connaître, en 1515, à la bataille de Marignan. En 1521, colonel des Suisses envoyés à François Ier, en Picardie. Comblé des faveurs de ce prince, maréchal-de-camp, conseiller-d'état, il meurt à la bataille de Pavie, où il commandait un corps de Bernois au service de France.

DIESBACH (Sébastien de) sert en France dans sa jeunesse, et se trouve, en 1513, à la bataille de Novarre. En 1514, conseiller à Berne. En 1522, il commande 2,000 Bernois au service de François Ier. En 1529, il devient avoyer. Lors de la réforme, après la guerre contre les catholiques, il se retire à Fribourg, en 1534. Depuis ce temps la famille Diesbach a été partagée en deux branches : l'une catholique, à Fribourg, l'autre protestante, à Berne.

HALLER (Berthold) prêche la réforme à Berne, vers 1520.

WYTTENBACH (Thomas), réformateur de Bienne, mort en 1526.

ERLACH (Jean Louis de), né à Berne, en 1595, et mort à Brisack, en 1650. Il sert à seize ans, sous le prince d'Anhalt et Maurice de

Nassau, et fait plusieurs campagnes en Hongrie, en Allemagne et en Flandre. Il passe ensuite au service de Gustave-Adolphe, qui le nomme lieutenant-colonel de son régiment des gardes. Après la paix, il revient à Berne, et est nommé sénateur, contribue à faire ratifier et confirmer la cession du pays de Vaud, retourne auprès de Gustave-Adolphe, en 1638, reçoit de lui de nouvelles distinctions, et revient dans sa patrie. En 1638, il est nommé lieutenant-générnal des troupes de Berne. Il se lie avec le duc Bernard de Saxe-Weimar, devient son lieutenant, dirige le siége de Brisack, et est fait gouverneur de cette ville, après sa reddition. A la mort du duc, il se trouve à la tête de l'armée, et comblé des faveurs du Roi de France, qui le nomme commandant-général du Brisgau. Il se distingue à la bataille de Lens; Condé le présente à Louis XIV, comme ayant eu la plus grande part à la victoire. Après la défection de Turenne, il commande l'armée française. Le Roi le fait maréchal-de France. Nommé trois jours avant sa mort, il ignora qu'il fût revêtu de cette éminente dignité.

Erlach (François Louis d'), baron de Spietz et d'Oberhofen, né à Berne, en 1575. Avoyer

du comté de Berthoud, en 1604. Conseiller-d'état en 1610. Diplomate distingué, employé par son gouvernement, comme ambassadeur ou député, dans 144 circonstances différentes. Banneret, puis colonel-général des troupes de l'État, il devient avoyer de la république, en 1629, et meurt en 1651.

ERLACH (Sigismond d'), neveu du précédent, né en 1614, sert en France avec distinction. D'abord colonel du régiment de son nom, puis maréchal-de-camp à la bataille de Lens et au siége de Cambrai, en 1648 et 1649. Il revient dans sa patrie, est nommé conseiller-d'état, disperse, à la tête des troupes de Berne, les paysans révoltés en 1653, et est battu, à Wilmergen, par l'armée des cantons catholiques. Banneret en 1667, avoyer en 1675, général du corps helvétique, il meurt à Berne, le 1er décembre 1699, laissant une réputation bien méritée de bravoure et de loyauté.

ERLACH (Jean Louis d'), né à Berne en 1648, marin distingué au service du Danemarck. Il sert, en 1665, sous l'amiral Tromp, et se fait connaître avantageusement au combat de Bornholm. Commandant de vaisseau, chef d'escadre

en 1672, contre-amiral en 1676, et vice-amiral en 1678, mort en 1680.

MORELL (André), né à Berne, le 9 juin 1646. Savant distingué, profond en numismatique, et doué d'une mémoire prodigieuse. Il étudia d'abord à Saint-Gall, à Zurich et à Genève, vint ensuite à Paris, en 1680, et y fut très-bien accueilli par plusieurs savans avec lesquels il se lia étroitement. Il publia, en 1683, le *Specimen universæ rei nummariæ antiquæ.* Il fut nommé adjoint au conservateur du cabinet des médailles du Roi. La récompense due à ses travaux se faisait attendre, il se plaignit; et Louvois, qui ne l'aimait point, l'envoya à la Bastille en 1688 et en 1690. Il en sortit le 16 novembre 1691, et retourna dans sa patrie. Quelque temps après, le prince de Schwartzenbourg l'appela près de lui; il y mourut en 1703. Havercamp recueillit les matériaux laissés par Morell, et publia, en 1734, le *Thesaurus Morellianus, sive familiarum Romanarum numismata omnia.* Outre plusieurs autres ouvrages d'une moindre importance, celui ayant pour titre *Thesauri Morelliani numismata aurea, argentea, aerea, cujusque moduli XII priorum imperatorum,* parut après sa

mort, publié sur son manuscrit, par Havercamp, Schlegel et Gori.

Rosius (Jacob), né à Bienne, astronome et mathématicien, vivait au milieu du 17e siècle.

Erlach (Jérôme d'), officier au service de France, qu'il quitte pour entrer, comme colonel, à celui de l'empereur Léopold. Général-major en 1705. En 1707, le duc de Wurtemberg le nomme chevalier de Saint-Hubert. Bientôt il est chambellan de l'empereur, général-lieutenant-feld-maréchal de ses armées, et décoré de l'ordre de l'Aigle rouge par le margrave de Brandebourg-Bareith. En 1712, il est élevé à la dignité de comte du Saint-Empire. Il se retire des affaires en 1715. Général habile et estimé du prince Eugène, employé dans toutes les guerres de la succession d'Espagne. Il avait commandé aux siéges de Haguenau et de Landau. Il rentre à Berne, dont il devient avoyer en 1721. Il se démet de sa charge en 1747, à cause de son grand âge, et meurt, en 1748, à Hindelbanck, où sa famille lui a érigé un mausolée.

Schuppach (Michel), médecin empirique, né en 1707, à Biglen, village du canton de

Berne. Il étudia la médecine et la chirurgie chez un paysan, empirique alors très-connu. Simple et franc, il était doué d'une pénétration peu commune. Il s'établit à Langnau (Emmenthal). Sa réputation s'accrut à un tel point qu'on le visitait même de Paris. On lui donna le nom de *Médecin de la montagne.* Il prétendait connaître tous les genres de maladies à la seule inspection des urines et en l'absence des malades. On lui envoyait des fioles de tous côtés. Mort le 2 mars 1780.

HALLER (Albert de), anatomiste, botaniste, médecin, poète, philosophe, génie universel, né d'une famille noble, à Berne, en octobre 1708. Son père était chancelier du comté de Bade. Il eut des dispositions très-précoces pour les sciences et la poésie. Il s'essaya de bonne heure dans plusieurs genres. Un médecin de Bienne lui ayant inspiré le goût de la médecine, il se rendit à Tubingen, en 1723, pour l'étudier sous Elie Camérarius et Duvernoy. En 1725, il devint, à Leyde, l'élève et l'ami de Boerhaave; il soutint sa thèse doctorale la même année, et fit alors un voyage en Angleterre, pendant lequel il se lia avec Sloane, Douglass,

Pringle et Cheselden. De là il vint à Paris, suivre les leçons de Winslow, Ledran et Louis Petit, y fut apprécié par Antoine et Bernard de Jussieu, avec lesquels il contracta l'amitié la plus intime, et alla ensuite à Bâle, près de Bernoulli, se perfectionner dans les mathématiques. Il revint bientôt à Berne, où il se livra à de profondes études sur l'anatomie et la botanique. Pour augmenter son recueil de plantes, il fit de 1728, à 1736, plusieurs voyages dans les Alpes. Georges II, roi d'Angleterre, ayant fondé l'université de Gœttingue, en 1736, y appela Haller, et le chargea de l'enseignement de l'anatomie, de la chirurgie et de la botanique. Il y séjourna dix-sept années, et pendant ce temps, y érigea le théâtre anatomique, et planta, en 1739, le jardin de botanique. Il publia à Gœttingue une foule d'ouvrages importans, fut nommé président perpétuel de la société royale de cette ville, à la fondation de laquelle il avait eu la plusgrande part, et inséra près de 1,500 articles dans le journal littéraire publié par cette société. Les universités d'Oxford et de Leyde cherchèrent à se l'attacher. Le roi de Prusse, Frédéric II, lui fit offrir, pour l'attirer près de lui, les conditions les plus

avantageuses. L'empereur François Ier l'anoblit en 1749. Il fut élu, quoique absent, membre du Conseil souverain en 1745. Il vint se fixer à Berne en 1753, et fut successivement nommé gouverneur de l'hôtel du Sénat, directeur des salines de Roches, préfet du bailliage d'Aigle, membre de plusieurs tribunaux et du Conseil secret. Ce fut lui qui organisa l'université de Lausanne. Georges III voulut de nouveau l'appeler à Gœttingue en 1764, et écrivit, en 1769, au Sénat de Berne, pour le lui demander. Mais le Sénat, afin de le retenir dans sa patrie, déclara Haller en réquisition perpétuelle pour le service de la république, et créa exprès pour lui une charge qui devait être supprimée après sa mort. Dès-lors Haller ne pensa plus qu'à passer le reste de ses jours au milieu de sa nombreuse famille. Tous les voyageurs étrangers s'empressèrent de le visiter; il eut même une entrevue avec l'empereur Joseph II, et Gustave III le décora de l'ordre de l'Étoile polaire. Il mourut d'une attaque de goutte, le 12 décembre 1777, à l'âge de 70 ans, laissant vingt-deux enfans, petits-enfans et arrières-petits-enfans. Il s'était remarié en troisièmes noces. Il était doué d'un esprit actif et d'une grande pé-

nétration dans les affaires publiques. Partisan de l'aristocratie absolue, mais tempérée par des formes douces et paternelles, éminemment religieux, juste, impartial, affable, libéral, il était chéri de ses administrés. Il avait une mémoire extraordinaire, et possédait très-bien le français, l'anglais, l'italien, ainsi que le suédois et plusieurs autres langues vivantes. On a de lui des poésies allemandes fort estimées et remplies d'imagination, parmi lesquelles on distingue surtout son poème sur *les Alpes*. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages de botanique, d'anatomie, de physiologie, d'histoire naturelle et de physique. Il a écrit aussi, en français, deux romans politiques, *Usong* et *Alfred*, ainsi que quelques articles insérés dans le supplément de l'Encyclopédie. Tous ces écrits forment un ensemble d'environ 70 volumes publiés à différentes époques.

Gagnebin (Abraham), né à Renan en 1708. Botaniste et collaborateur de Haller, pour le grand Herbier de la Suisse. Mort en 1800, à l'âge de 92 ans.

Muralt (Béat-Louis de), né à Berne. Ecrivain spirituel et ingénieux, mais avec trop de penchant

au paradoxe. On a de lui les ouvrages suivans : *Lettres sur les Anglais et les Français*, 1728; *Lettres sur les Voyages et sur l'esprit fort*, 1753; *l'Instinct commun recommandé aux hommes*, 1753; *Fables nouvelles*, 1753. Le premier a été traduit en anglais, et réfuté en France dans un ouvrage intitulé *Apologie du caractère des Français et des Anglais.*

STAPFER (Jean-Frédéric), théologien célèbre de l'église réformée, né à Brugg en 1708, et mort en 1775, dans la paroisse de Diesbach, près de Thun, dont il était pasteur, et qu'il sut administrer avec autant de zèle que de sagesse. Bon, affable, compatissant, il fut très-regretté de ses paroissiens. On a de lui trois ouvrages estimés : *Institutiones theologiæ polemicæ*, 5 vol. in-8°. Zurich, 1743-47; *Fondemens de la vraie religion*, 12 vol. Zurich, 1746-53; *la Morale chrétienne*, 6 vol. in-8°, 1756-66.

TSCHARNER (Bernard), membre du Conseil souverain de Berne, mort en cette ville en 1778. Il est auteur d'une *histoire de Suisse* assez estimée, d'une *Traduction* (en français) *des poésies* de Haller, et d'un grand nombre d'articles du Dictionnaire de la Suisse.

FREUDENBERGER (Uriel), né à Berne, en 1712. Ecclésiastique distingué, pasteur à Gléresse, où il est mort en 1768. Savant versé dans les antiquités et l'histoire de la Suisse. On a de lui plusieurs dissertations historiques, une *Description du Munsterthal*, in-8°, 1758, et une *Traduction* (en allemand) *de l'Histoire de la Confédération helvétique*, par M. de Wattewille. Heilbronn, 1768.

HEUZI (Samuel), capitaine et poète, mis à mort, en 1740, pour avoir conjuré contre l'aristocratie.

WATTEWILLE (Alexandre-Louis de), né à Berne en 1714, y meurt en 1780. Il remplit honorablement divers emplois dans l'administration de son pays. Connu par des travaux historiques fort estimés. Il a publié, de son vivant, une *Histoire de la Confédération helvétique*, jusqu'en 1603, 2 vol. in-8°. Berne, 1754, et a laissé en manuscrit une *Histoire de la ville et du canton de Berne*, que l'on dit remplie de faits curieux et intéressans.

STAPFER (Jean), né en 1719, mort en 1801. Premier professeur de théologie à l'académie de Berne, prédicateur distingué, doué d'une ima-

gination brillante et d'une éloquence peu commune. Auteur de *Theologia analytica*, in-4°. Berne, 1763; *Sermons*, 11 vol. in-8°. Berne, 1761-81.

STAPFER (Daniel), pasteur de la cathédrale de Berne, prédicateur éloquent et profond.

STAPFER (Albert), né en 1722, mort en 1798, l'un des membres les plus distingués de la Société économique de Berne, dont il a enrichi les Mémoires de plusieurs dissertations.

ERLACH (Charles-Louis d'), né à Berne en 1726. Maréchal-de-camp au service de France. En 1798, lors de l'invasion par les Français, il commande les troupes de Berne. Il se défend avec courage et habileté. Ses efforts sont impuissans contre le nombre des ennemis; il allait mettre à exécution un nouveau plan de défense, lorsque ses soldats exaspérés par leurs revers et la prise récente de Berne, et le croyant d'intelligence avec le général français, se révoltent, le massacrent avec ses principaux officiers, et se dispersent en désordre. L'histoire a vengé la mémoire de d'Erlach, en flétrissant cette action barbare et attribuée plus tard, dans ses causes,

à des hommes placés plus haut que dans les rangs des soldats.

Steiger (Nicolas-Frédéric de), né en 1729. Membre du Conseil souverain en 1764, bailli de Thun en 1772, et employé dans plusieurs négociations importantes de 1775 à 1782. Il est élu en 1787, à l'unanimité, avoyer de la république. En 1788, le roi de Prusse le décore du grand cordon de l'ordre de l'Aigle noir. Lors de la révolution, il tente vainement d'arrêter le torrent, et assiste, à Grauholz, aux derniers efforts des amis de la patrie, après avoir été la victime des partisans exagérés du nouvel ordre de choses. Emigré, il trouve un refuge à Ulm, rentre bientôt en Suisse avec les Russes et le régiment suisse de Rovéréa, en sort de nouveau après l'affaire de Zurich, et termine sa carrière par une attaque d'apoplexie, à Augsbourg, le 3 décembre 1799. Les plus grands honneurs lui ont été rendus dans cette ville. Pieux, droit, courageux et doué de grands talens, il fut regretté de tous les partis. En 1805, Berne obtint de la ville d'Augsbourg qu'il fût exhumé, et fit venir ses dépouilles mortelles dans cette capitale, où elles furent accueillies avec les démonstrations les

moins équivoques de vénération et d'amour. On lui a élevé un mausolée dans la cathédrale.

Tscharner (Nicolas-Emmanuel), né à Berne en 1727, occupe avec distinction les premiers emplois administratifs du canton. En 1781, il est envoyé pour ramener la paix dans Genève déchirée par des factions. Mort, le 9 mai 1794, bailli de Schenkenberg. Il est auteur de quelques poésies, et de plusieurs articles insérés dans les Mémoires de la Société économique de Berne, dans les Ephémérides d'Iselin et dans le Muséum de Fuessli.

Tscharner (Béat-Rodolphe), frère du précédent, a publié, en deux volumes et en allemand, une Histoire de Berne.

Sinner (Jean-Rodolphe), philologue, né à Berne en 1730, mort le 28 février 1787. D'abord conservateur de la bibliothèque de Berne, puis membre du Grand-Conseil et bailli d'Erlach. Savant judicieux et infatigable. On a de lui différens ouvrages d'histoire et de morale, et celui intitulé *Catalogus codicum mss. bibliothecæ Bernensis, annotationibus criticis illustratus*. Berne, 3 vol. in-8°, 1760-70-72.

Haller (Théophile-Emmanuel de), fils aîné

du grand Haller, né à Berne en 1735, y mourut le 9 avril 1786. Destiné d'abord à la médecine, il se livra plus tard à l'étude de la jurisprudence et de l'histoire de la Suisse, et devint bailli de Nyon. Il a laissé plusieurs *Mémoires sur la botanique; le Cabinet des monnaies suisses*, 2 vol., 1780; et la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages relatifs* à l'histoire de Suisse, 1785-87. Berne, 6 vol. Ce dernier ouvrage est très-estimé.

NICOLET, né à Saint-Imier, graveur avantageusement connu à Paris, où il est mort en 1806.

FREUDENBERGER (Sigismond), né à Berne en 1745, mort en cette ville en 1801. Artiste d'un goût délicat et vrai, d'un esprit aimable et cultivé. A 20 ans il s'adonna à la peinture à Paris, sous les plus habiles maîtres. Lui-même se fit une réputation par ses dessins coloriés très-recherchés. Tout le monde connaît sa *Visite au châlet*, la plus fraîche de ses compositions. Il enrichit aussi de ses dessins l'*Heptameron français*. Berne, 1792.

BONSTETTEN (Charles-Victor de), ami de l'historien de Muller et du naturaliste Bonnet, né à Berne en 1745. Après avoir exercé plusieurs fonctions administratives dans sa patrie, il se

livra tout entier à la littérature, et publia différens ouvrages remarquables par une imagination vive, une grande profondeur de pensées, et un style élégant, énergique et souvent élevé. On a de lui, en français : *Voyage sur la scène des derniers livres de l'Enéide*. Genève, 1804. *Recherches sur la nature et les lois de l'imagination*. 1807. Et en allemand, *l'Hermite, histoire alpine*; in-8°, 1788.

FRISARD (Jacob), né à Villeret, mort en 1812, mécanicien qui eut quelque réputation, était élève du fameux Jaquet Droz.

RIETER (Henri), peintre, né à Winterthur, en 1751, fils d'un artisan. Dès son jeune âge, un goût très-vif l'entraîne vers la peinture. Il va à Dresde se perfectionner sous les auspices de son compatriote Graf, et revient s'établir à Berne en 1777. Il s'associe avec Aberli, pour parcourir la Suisse et en publier les vues les plus pittoresques. Célèbre par plusieurs de ses dessins, dont l'un, celui de Giessbach, passe pour un ouvrage parfait. Mort le 10 juin 1818, après avoir été pendant 37 ans professeur de dessin à l'école publique de Berne. Rieter est né dans le canton de Zurich, mais nous avons cru devoir le men-

tionner ici, comme s'étant presque naturalisé dans celui de Berne, par le long séjour qu'il y a fait, et l'éclatante réputation qu'il s'y est acquise par une suite de travaux nombreux et distingués.

Nous voici arrivés à la fin de cette liste d'hommes célèbres en plusieurs genres qui, par leur génie, leur talent, des actions d'éclat, leurs vertus civiques et leur patriotisme, ont ajouté à la gloire de la patrie commune, et recommandé leur mémoire à leurs concitoyens. Plusieurs d'entre eux ont laissé des descendans dignes en tout de leurs pères, et que la république de Berne compte aujourd'hui avec orgueil parmi ses magistrats les plus recommandables. Nous aurions voulu pouvoir les citer à côté de leurs ancêtres, exposer, aux yeux de tous, leurs titres à l'estime publique et les charges éminentes dont l'État a su récompenser leurs services; mais nous avons résolu, pour des raisons qu'il est facile d'apercevoir, de ne point parler des personnages encore vivans, dont il nous aurait été difficile d'apprécier le mérite sans froisser quelques opinions, et entrer dans des détails étrangers à l'objet de cet ouvrage.

CHAPITRE IV.

Ancien état politique du Canton. — Révolutions. — Nouvelle organisation. — Pacte fédéral.

ANCIEN ÉTAT POLITIQUE DU CANTON.

Le gouvernement de Berne est *aristocratique :* une capitale privilégiée, des élections auxquelles le gouvernement a plus de part que les citoyens, voilà ce qui existe aujourd'hui ; mais dans l'ancien état de choses, un petit nombre de familles nobles s'étaient accaparé toutes les charges, dominaient les affaires, et exerçaient, pour ainsi dire, elles seules, la souveraineté sur un pays alors plus considérable qu'il ne l'est actuellement. L'autorité résidait dans un *Conseil* dit des *deux-cents,* lequel, réuni au *Petit-Conseil,* prenait le titre de *Conseil et Bourgeois* de la ville de Berne. Le nombre de ses membres ne pouvait être inférieur à deux cents, ni aller au-delà de

cent quatre-vingt-dix-neuf; et, en vertu d'une loi de 1764, on attendait qu'il y eût quatre-vingts places vacantes, pour procéder à leur nomination. Ce conseil décidait de la guerre et de la paix, concluait les traités, réglait les finances, nommait les membres du Petit-Conseil, le *Grand-criminel*, les baillifs et autres officiers de l'État; il jugeait aussi en dernier ressort les causes déjà portées au sénat et aux chambres allemande et française des appels, celles de cette dernière seulement, lorsqu'un bourgeois de Berne y était intéressé. L'*avoyer* en charge y présidait, mais n'avait de suffrage qu'en cas de parité; le sien alors était prépondérant.

Le *Petit-Conseil*, ou *Conseil ordinaire*, était composé de l'avoyer en charge, de vingt-quatre *sénateurs* et de deux conseillers *secrets*. Ce conseil devait être réélu tous les ans; mais cette réélection n'était plus qu'une confirmation. Il décidait de toutes les affaires politiques, civiles ou ecclésiastiques qui n'étaient pas du ressort du Grand-Conseil, ou dans les attributions d'un conseil spécial. Il avait le choix de tous les ecclésiastiques, et délibérait préalablement sur ce qui devait être proposé au Grand-Conseil.

Pour y être nommé, il fallait, pendant dix ans au moins, avoir fait parti du Grand-Conseil, et l'avoyer en charge y avait les mêmes prérogatives que dans ce dernier. Lorsqu'un membre d'une des six familles nobles d'Erlach, de Diesbach, de Wattewille, de Mülinen, de Bonstetten et de Luternau, devenait *secret*, il avait la préséance sur les sénateurs ordinaires plus anciens que lui, et marchaient immédiatement après les bannerets.

La première charge de l'État était celle d'avoyer : il y en avait deux qui se succédaient tous les ans dans le gouvernement. Celui qui n'était pas en exercice, présidait partout en l'absence du premier. Venait après eux, le *trésorier* du pays allemand, dont la charge durait six années, après lesquelles il ne pouvait plus être élu qu'avoyer, et qui percevait et administrait les revenus des bailliages allemands, régissait les fonds de l'état placés en Angleterre, rendait ses comptes deux fois par an au Grand-Conseil et présidait la Chambre allemande des *bannerets*. Avait rang après lui, le *trésorier français*, ou du pays de Vaud, qui présidait la Chambre française, et allait de pair avec les

bannerets, selon le temps de leur élection. Les bannerets étaient au nombre de quatre, élus pour quatre années, par les quatre tribus ou abbayes de la capitale : celles des bouchers, des boulangers, des maréchaux et des tanneurs, dont ils gardaient les bannières. Ils avaient aussi chacun l'administration d'un des bailliages qui entouraient la ville. Les deux membres secrets du Sénat veillaient à ce que, dans les délibérations des conseils, il ne se passât rien de contraire aux constitutions du gouvernement.

Il y avait encore un Conseil des *seize*, élu par la ville de Berne, et qui jouissait d'une assez grande autorité, surtout pendant les vacances de Pâques. C'était d'ailleurs du Grand-Conseil que l'on tirait les avoyers, les baillifs, les châtelains, etc., et tous ceux qui exerçaient les hautes charges de l'État. Le Conseil *secret* ou *privé* se composait de l'avoyer qui n'était pas en exercice, du trésorier allemand, des quatre bannerets et des deux membres secrets du Sénat.

Les Chambres des *bannerets*, allemande et française, présidées par les trésoriers, et dans lesquelles les bannerets seuls avaient le droit de siéger, veillaient sur les revenus de l'État dans

les deux départemens, recevaient les comptes des baillifs et autres officiers, et avaient soin de tout ce qui concernait les droits féodaux et seigneuriaux, les rentes, les dixmes et les édifices publics.

Les Chambres allemande et française *des appels*, présidées, la première, par un sénateur nommé à vie, et la seconde, par le trésorier français, étaient composées chacune de dix membres, tant du Petit que du Grand-Conseil. Elles jugeaient des appels interjetés des bailliages et d'autres endroits du pays. La première décidait aussi de ceux de la justice civile de Berne. Cette justice civile était exercée au nom de l'avoyer, par le *Grand-Sautier*, président d'un tribunal composé du plus jeune des bannerets, du plus jeune des sénateurs, de dix membres du Grand-Conseil, et d'un greffier.

Le Grand-Consistoire se composait d'un président tiré du Conseil ordinaire et changé chaque mois, de deux ministres de la grande église du Münster, et de six membres du Grand-Conseil. Il veillait au maintien des mœurs et de la discipline ecclésiastique, punissait le libertinage et l'adultère, et jugeait toutes les causes matrimoniales,

et les appels des Consistoires inférieurs du canton. Les bourgeois de Berne seuls avaient le droit d'appeler de ses décisions au Grand-Conseil.

Le *Conseil de guerre* se composait de l'avoyer qui n'était pas en exercice, de quatre des membres du Conseil ordinaire et de huit du Grand-Conseil, et avait l'administration de tout ce qui regardait le militaire.

Berne avait encore une singulière institution sous le nom d'*État extérieur*, composée de plusieurs centaines de jeunes bourgeois de cette ville, qui avait ses conseils, ses avoyers, un trésorier, des bannerets, des seizeniers, soixante-six bailliages, et correspondait en tout avec les différentes parties du gouvernement réel du canton. Pour encourager cet établissement qui tendait à familiariser de bonne heure la jeunesse avec la constitution du pays, les deux avoyers étaient toujours compris dans les premières promotions.

Le canton était alors divisé en cinquante bailliages et châtellenies, sans compter les quatre villes libres de Brugg, Lenzbourg, Arau et Zoffingen, dont il avait la protection.

RÉVOLUTIONS.

En 1798, malgré le plus sublime dévouement et un armement de près de vingt-deux mille hommes, le canton de Berne, cédant au nombre et à la tactique de ses adversaires, fut vaincu successivement dans plusieurs combats, vit sa capitale envahie, et, le même jour, ses institutions renversées. Il suivit le sort du reste de la Suisse, pareillement occupé par les troupes françaises, et, en 1800, une constitution unitaire ayant été décrétée, ainsi qu'un directoire, cette ancienne Confédération fut divisée en dix-huit départemens, dans lesquels furent compris ceux de *Berne* et de l'*Oberland*. Plus tard, et par suite d'une insurrection contre le gouvernement helvétique, Bonaparte donna son *acte de médiation*, le 19 février 1803. On divisa la Suisse en dix-neuf cantons, et celui de Berne, perdant l'Argovie et le pays de Vaud, fut réduit à son territoire proprement dit, et ne fit même pas partie des cinq nouveaux cantons directeurs. Cet état de chose dura jusqu'en 1813 : alors les partisans de l'aristocratie, prévoyant la chute de l'empereur Napoléon, et profitant de la pré-

sence des souverains alliés, firent près d'eux des démarches réitérées, pour le rétablissement de l'ancien régime. Enfin, le 8 septembre 1814, un nouvel acte fédéral fut rédigé, bientôt après approuvé par le congrès de Vienne, et sanctionné, le 7 août 1815, par les députés des vingt-deux cantons, assemblés à Zurich. Par cette nouvelle constitution, l'Argovie et le pays de Vaud se trouvèrent élevés au rang des autres cantons, et Berne reçut, en dédommagement, la plus grande partie du territoire du ci-devant évêché de Bâle.

NOUVELLE ORGANISATION.

Le canton prend le titre de *ville et république de Berne*, et ses armes sont un ours peint sur champ de gueules rayées de blanc. Son gouvernement est profondément aristocratique. M. Philarète Chasles le qualifie de « stable, intègre, apanage de quelques familles, beau idéal de despotisme, dont un petit nombre de races antiques se sont emparées (1). » Deux *avoyers*,

(1) Résumé de l'Hist. de Suisse. Paris, 1825.

qui se succèdent annuellement, et deux conseils électifs, exercent le pouvoir souverain, et ont chacun différentes attributions. Le premier, appelé *Grand-Conseil*, se compose de deux cent quatre-vingt-dix-neuf membres, dont deux cents élus par la seule ville de Berne, parmi lesquels sont compris les représentans de quatre-vingts familles patriciennes privilégiées, et quatre-vingt-dix-neuf par les autres villes et les campagnes; encore le droit électoral n'est-il exercé, en grande partie, que par des fonctionnaires de l'administration. Il faut d'ailleurs, pour être éligible, avoir des propriétés territoriales, d'une valeur d'au moins 10,000 francs, ou une grande fabrique, ou une place quelconque du gouvernement. Le Grand-Conseil nomme dans son sein les Avoyers, le Petit-Conseil, y compris le tribunal d'appel ou de cassation.

Le *Petit-Conseil*, composé de vingt-sept membres, a la direction générale des affaires, en vertu des pouvoirs que lui délègue le Grand-Conseil, à la charge de rendre des comptes. C'est parmi ses membres que sont choisis les directeurs des finances, de la guerre, de l'intérieur, des douanes, des postes, etc.

Un autre conseil de vingt membres, seize du grand-conseil et quatre du petit, confirme le premier chaque année, et a le pouvoir de suspendre et même d'éliminer un de ses membres.

Il existe aussi un *Conseil secret*, chargé des relations diplomatiques, et de veiller à la sûreté de l'État.

Au reste, tous les citoyens du canton peuvent exercer toutes sortes de professions, et sont admissibles, aussi bien que les bourgeois de Berne, à tous les emplois civils et militaires, pourvu qu'ils aient rempli les conditions exigées par les lois.

L'administration municipale des villes, il faut en excepter la capitale, se compose de deux *Bourgmestres* (maîtres-bourgeois), dont les fonctions s'alternent tous les ans; d'un receveur, d'un greffier, et d'un certain nombre de conseillers, suivant l'importance du lieu. Un *maire*, quatre *préposés ou adjoints*, et un receveur, forment celle des bourgs et villages. Chaque commune a aussi un ou plusieurs gardes de police et gardes-champêtres, et un Conseil dit *des mœurs*, présidé par le curé ou pasteur, et chargé de veiller sur la conduite des citoyens. Toutes ces

charges municipales sont remplies par des bourgeois librement élus par leurs concitoyens.

Le canton de Berne se divise aujourd'hui en vingt-sept préfectures ou bailliages, dont vingt-deux pour le canton primitif : celles d'Arberg, Aarwangen, Berne, Berthoud, Büren, Cerlier, Fraubrunn, Frutigen, Gessenay, Interlacken, Konolfingen, Laupen, Nidau, Oberhasle, Schwarzenbourg, Seftingen, Signau, Haut-Simmenthal, Bas-Simmental, Thun, Trachselwald et Wangen ; et cinq, dites bailliages du Jura, pour le ci-devant évêché de Bâle : celles de Courtelary, Delémont, Franche-Montagne, Moutiers et Porrentruy. Chaque préfecture se subdivise en lieutenances, une lieutenance en plusieurs paroisses, et celles-ci, en une ou plusieurs communes.

PACTE FÉDÉRAL.

Pour déterminer d'une manière précise tous les rapports qui existent entre le canton de Berne et la confédération, nous allons transcrire ici le texte même du pacte fédéral de 1815, qui sert aujourd'hui de base à son existence politique.

AU NOM DU TOUT-PUISSANT,

1.

Les vingt-deux cantons souverains de la Suisse, savoir : *Zurich, Berne, Lucerne, Ury, Schwitz, Underwald, Glaris, Zug, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffouse, Appenzell-des-deux-Rhodes, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Valais, Neufchâtel et Genève*, se réunissent, par le présent pacte fédéral, pour le maintien de leur liberté et de leur indépendance, contre toute attaque de la part de l'étranger, ainsi que pour la conservation de l'ordre et de la tranquillité dans l'intérieur.

Ils se garantissent réciproquement leurs constitutions, telles qu'elles auront été statuées par l'autorité suprême de chaque canton, en conformité avec les principes du pacte fédéral. Ils se garantisssent de même réciproquement leur territoire.

2.

Pour assurer l'effet de cette garantie, et pour soutenir efficacement la neutralité de la Suisse,

un contingent de troupes sera formé des hommes habiles au service militaire, dans chaque canton, dans la proportion de deux soldats sur cent âmes. Ces troupes sont fournies par les cantons comme suit :

			Changemens admis en 1818.
Zurich	3,858	hommes	3,700
Berne.	4,584	—	5,824
Lucerne.	1,734	—	
Ury	236	—	
Schwitz.	602	—	
Underwald . . .	382	—	
Glaris	482	—	
Zug	250	—	
Fribourg	1,240	—	
Soleure.	904	—	
Bâle.	818	—	918
Schaffouse . . .	466	—	
Appenzell . . .	972	—	
Saint-Gall . . .	2,630	—	
Grisons.	2,000	—	1,600
Argovie.	2,410	—	
Thurgovie . . .	1,670	—	1,520
	25,238 hommes.		

Report. . . .	25,238 hommes.		
Tessin.	1,804	—	
Vaud	2,964	—	
Valais.	1,280	—	
Neufchâtel. . .	1,000	—	960
Genève	600	—	880
TOTAL. . .	32,886 hommes.		

Cette échelle sera adoptée provisoirement.

On en fera la révision à la première Diète ordinaire, en prenant pour base le principe de proportion indiqué ci-dessus.

3.

Les contingens en argent, pour les frais de guerre et autres dépenses générales de la Confédération, seront payés par les cantons dans la proportion :

Zurich. . . . . francs	77,153
Berne	91,695
Lucerne.	26,016
Ury.	1,184
Schwitz	3,012
Underwald	1,907
francs	200,967

Report. . . . . francs	200,967
Glaris	4,823
Zug	2,497
Fribourg	18,591
Soleure	18,097
Bâle	20,450
Schaffouse	9,327
Appenzell.	9,728
Saint-Gall.	39,451
Grisons	12,000
Argovie	52,212
Thurgovie	25,052
Tessin.	18,039
Vaud	59,273
Valais	9,600
Neufchâtel	25,000
Genève	15,000
TOTAL. . . . francs	540,107

Cette échelle de proportion devra également être revue et corrigée par la prochaine diète ordinaire, qui aura égard, autant que possible, aux réclamations formées par quelques cantons. Une révision semblable aura lieu dans la suite,

ainsi que pour les contingens de troupes, tous les vingt ans.

Pour subvenir aux dépenses de guerre, il sera de plus formé une caisse militaire, dont les fonds doivent s'élever jusqu'au double du contingent d'argent.

Cette caisse doit être exclusivement employée au paiement des frais de guerre, lorsque la Confédération fait une levée de troupes; le cas échéant, la moitié des dépenses sera payée au moyen de la perception d'un contingent d'argent, selon l'échelle de proportion, et l'autre moitié sera prise dans la caisse de guerre.

Pour former cette caisse, il sera établi un droit d'entrée sur les marchandises qui ne sont pas des objets de première nécessité.

Les cantons frontières perçoivent ces droits, et en rendent compte chaque année à la diète.

La diète fixe le tarif et règle le mode de comptabilité. Elle fait les dispositions nécessaires pour la conservation des fonds de la caisse de guerre.

4.

Chaque canton, menacé au dehors ou dans son intérieur, a le droit d'avertir ses co-États

de se tenir prêts à lui fournir l'assistance fédérale.

Des troubles venant à éclater dans l'intérieur d'un canton, le gouvernement peut appeler d'autres cantons à son secours, en ayant soin, toutefois, d'en informer aussitôt le canton directeur. Si le danger continue, la diète, sur la demande du gouvernement, prendra les déterminations ultérieures.

Dans le cas d'un danger subit, provenant du dehors, le canton menacé peut requérir le secours d'autres cantons; mais il en donnera immédiatement connaissance au canton directeur. Il appartient à celui-ci de convoquer la diète, laquelle fait alors toutes les dispositions que la sûreté de la Suisse exige.

Le canton ou les cantons requis ont l'obligation de prêter secours au canton requérant.

Dans le cas de danger extérieur, les frais sont supportés par la Confédération. Ils sont à la charge du canton requérant, s'il s'agit de réprimer des troubles intérieurs, à moins que, dans des circonstances particulières, il n'en soit autrement déterminé par la diète.

5.

Toutes les prétentions et contestations qui s'éleveraient entre les cantons, sur des objets non compris dans la garantie du pacte d'union, seront soumises au droit confédéral ; la manière de procéder et la forme de droit sont réglées de la manière suivante :

Chacune des parties choisit, entre les magistrats d'autres cantons, deux arbitres, ou, si elles en sont d'accord, un seul arbitre.

Si le différend existe entre plus de deux cantons, chaque parti choisira le nombre d'arbitres déterminé.

Ces arbitres réunis cherchent à terminer le différend à l'amiable et par la voie de la conciliation.

S'ils ne peuvent y parvenir, les arbitres choisiront un sur-arbitre entre les magistrats d'un canton impartial dans l'affaire, et d'où l'on n'aurait pas déjà pris l'un des arbitres.

Si les arbitres ne peuvent absolument s'accorder sur le choix d'un sur-arbitre, et que l'un des cantons vienne à s'en plaindre, le sur-arbitre est nommé par la diète ; mais, dans ce

cas, les cantons qui sont en différend, n'ont pas le droit de voter. Le sur-arbitre et les arbitres essaient encore d'accorder le différend; ou bien, si les parties s'en remettent à eux, ils décident par compromis.

Aucun des deux cas ci-dessus échéant, ils prononcent définitivement sur la contestation, selon droit.

Il ne peut être interjeté appel de cette sentence; et la diète, en cas de besoin, la fait exécuter.

La question des frais, savoir, les déboursés des arbitres et sur-arbitre, doit être décidée en même-temps que la question principale.

Les arbitres et sur-arbitre, nommés d'après les dispositions ci-dessus, seront déliés par leur gouvernement, pour le différend dont il s'agit, du serment qu'ils ont prêté à leur canton.

Dans les différends quelconques, qui viendraient à s'élever entre les cantons, ceux-ci s'abstiendront de toutes voies de fait, à plus forte raison de l'emploi des armes, et se conformeront en tout à la décision rendue.

6.

Les cantons ne peuvent former entre eux, de

liaisons préjudiciables au pacte fédéral, ni aux droits des autres cantons.

7.

La Confédération consacre le principe, que, comme après la reconnaissance des vingt-deux cantons, il n'existe plus en Suisse de pays sujets, de même aussi la jouissance des droits politiques ne peut jamais, dans aucun canton, être un privilége exclusif en faveur d'une classe de citoyens.

8.

La diète dirige, d'après les dispositions du pacte fédéral, les affaires générales de la Confédération. Elle est composée des députés des vingt-deux cantons, qui votent d'après les instructions de leur gouvernement. Chaque canton a une voix. Elle se rassemble dans le chef-lieu du canton-directeur, en session ordinaire, toutes les années, le premier lundi de juillet; en session extraordinaire, lorsque le directoire la convoque, ou sur la demande de cinq cantons.

Le bourgmestre, ou l'avoyer en charge du canton directeur la préside.

La diète déclare la guerre et conclut la paix.

Elle seule fait des alliances avec les puissances étrangères; mais, pour ces décisions importantes, les trois quarts des voix sont nécessaires. Dans toutes les autres affaires qui sont remises à la diète par le présent pacte fédéral, la majorité absolue décide.

Les traités de commerce sont conclus par la diète.

Les cantons peuvent traiter en particulier avec des gouvernemens étrangers, par des capitulations militaires, ainsi que pour des objets économiques et de police; mais ces conventions ne doivent blesser en rien ni le pacte fédéral, ni les droits constitutionnels des autres cantons. A cet effet, elles seront portées à la connaissance de la diète.

Les envoyés diplomatiques de la confédération, lorsque de telles missions sont jugées nécessaires, sont nommés et révoqués par la diète.

La diète prend toutes les mesures nécessaires pour la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse; elle règle l'organisation des troupes du contingent, les appelle en activité, détermine leur emploi, nomme le général, l'état-major-

général, et les colonels de la Confédération. Elle ordonne, d'intelligence avec les gouvernemens cantonnaux, l'inspection nécessaire sur la formation, l'armement et l'équipement du contingent militaire.

9.

Dans les circonstances extraordinaires, la diète, lorsqu'elle ne reste pas en permanence, peut déléguer des pouvoirs particuliers au canton directeur. Elle peut également, pour des objets d'une haute importance, adjoindre à l'autorité spécialement chargée de la gestion des affaires fédérales, des représentans de la confédération. Dans l'un et l'autre cas, deux tiers des voix sont nécessaires.

Les représentans fédéraux sont nommés par les cantons, lesquels alternent entre eux pour cette nomination dans les six classes suivantes :

Les deux cantons directeurs, qui ne sont pas en charge, nomment tour-à-tour le premier représentant.

Ury, Schwitz, Underwald, le second;

Glaris, Zug, Appenzell, Schaffouse, le troisième;

Fribourg, *Bâle*, *Soleure*, *Valais*, le quatrième;

Grisons, *Saint-Gall*, *Argovie*, *Neufchâtel*, le cinquième;

Vaud, *Thurgovie*, *Tessin*, *Genève*, le sixième.

La diète donne aux représentans de la Confédération les instructions nécessaires, et détermine la durée de leurs fonctions. Dans tous les cas, ces dernières doivent expirer à une nouvelle réunion de la diète. Les représentans sont indemnisés par la caisse centrale.

10.

Lorsque la diète n'est pas réunie, la direction des affaires générales est confiée à un canton directeur, avec les mêmes attributions que celles qu'il exerçait avant l'année 1798.

Le directoire alterne de deux ans en deux ans entre les cantons de Zurich, Berne et Lucerne. Ce tour de rôle a commencé le 1er janvier 1815.

Il y aura auprès du canton directeur une chancellerie confédérale, composée d'un chancelier et d'un secrétaire d'État, lesquels sont nommés par la diète.

11.

Le libre achat des denrées, des produits du sol et des marchandises, la libre sortie et le passage d'un canton à l'autre, de ces objets et du bétail, sont garantis, sauf les mesures de police nécessaires pour prévenir le monopole usuraire et l'accaparement. Ces mesures de police doivent être les mêmes pour les ressortissans du canton, comme pour les autres Suisses.

Les péages, droits de route et de pontonage actuellement existans et approuvés par la diète, sont conservés. On ne pourra, sans l'approbation de la diète, ni en établir de nouveaux, ni hausser ceux qui subsistent, ni prolonger leur durée, s'ils ont été accordés pour un temps déterminé.

Les droits de traite foraine d'un canton à l'autre sont abolis.

12.

L'existence des couvens et chapitres, et la conservation de leurs propriétés, en tant qu'elle dépend des gouvernemens des cantons, sont garanties. Ces biens sont sujets aux impôts et contributions publiques, comme toute autre propriété particulière.

13.

La dette nationale helvétique, fixée, le 1er novembre 1804, au capital des 3,118,336 francs, demeure reconnue.

14.

Tous les concordats et conventions conclus entre les cantons depuis l'an 1803, lesquels ne sont pas contraires aux principes du pacte fédéral, restent dans leur état actuel, jusqu'à ce qu'ils aient été formellement révoqués. Quant aux décrets rendus par la diète durant le même temps, on les réunira dans une collection, pour les présenter, en 1816, à la révision de la diète, qui décidera lesquels continueront à rester en force.

15.

Le présent pacte fédéral, ainsi que les constitutions cantonales, seront déposés dans les archives de la Confédération.

Les vingt-deux cantons se constituent en Confédération Suisse; ils déclarent qu'ils entrent librement et de bon gré dans cette alliance, qu'ils l'observeront fidèlement en frères et confédérés dans toutes les circonstances; en particulier,

qu'ils rempliront mutuellement et dès à présent tous les devoirs et toutes les obligations qui en résultent; et afin qu'un acte aussi important pour le salut de la patrie commune, reçoive, selon l'usage de nos pères, une sanction religieuse, ce pacte fédéral sera non-seulement signé par les députés de chaque État, autorisés à cet effet, et muni du nouveau sceau de la Confédération, mais encore confirmé et corroboré par un serment solennel au Dieu tout-puissant.

Ainsi fait, signé et scellé par MM. les députés et conseillers de légation des États confédérés ci-après nommés, à Zurich, le septième août de l'an de grâce mil huit cent quinze (7 août 1815).

(Suivent les Signatures).

CHAPITRE V.

Coup-d'œil sur les différentes époques de l'histoire du canton de Berne.

« Toutes nos histoires commencent où elles devraient finir. Nous avons fort exactement celle des peuples qui se détruisent ; ce qui nous manque, est celle des peuples qui se multiplient ; ils sont assez heureux et assez sages pour qu'elle n'ait rien à dire d'eux : et en effet nous voyons, même de nos jours, que les gouvernemens qui se conduisent le mieux, sont ceux dont on parle le moins (1). » Cette opinion de J. J. Rousseau, sur l'histoire des nations modernes, et qui, à quelques égards, peut paraître un paradoxe, cette opinion, disons-nous, est devenue sans objet aujourd'hui que, prenant un essor plus élevé, et soulevant tous les coins du voile, l'historien

(1) Émile, ou l'Éducation.

n'écrit plus des romans où l'on ne parle des rois que pour les flatter, où les peuples sont toujours oubliés; mais, appuyé sur des faits et des observations, il s'attache surtout à exposer fidèlement les progrès des mœurs et de la civilisation, les causes politiques et morales de la prospérité et de la décadence des empires. Les petits États ont eu leur tour; on s'est emparé avec empressement de leurs annales, pour les produire au grand jour, les comparer entre elles et appliquer aux circonstances présentes les réflexions utiles qu'elles peuvent inspirer. On n'écrit plus pour soi, pour sa seule gloire personnelle, mais bien pour l'intérêt général, pour l'amélioration de l'existence de tous. Cette idée de Jean-Jacques pouvait d'ailleurs, de son temps, se trouver applicable à l'heureuse obscurité qui environnait l'existence du canton de Berne et les actes de son gouvernement.

La Suisse a eu un grand nombre d'historiens; on a recherché avec soin les causes de son union forte et respectable; on a détaillé les principes de ses différens gouvernemens, applaudi à leur stabilité; on a, en un mot, tout épuisé sur cette singulière et intéressante contrée. Nous nous

contenterons donc, dans ce chapitre, de rapporter succinctement les principaux faits de l'histoire de Berne, le plus important, sans contredit, des vingt-deux cantons composant la Confédération helvétique. Les annales de cette réunion d'États libres ont été l'objet d'un ouvrage savant, où brillent à la fois la franchise et l'éloquence de ce Jean de Muller, écrivain judicieux, homme d'esprit, et surtout bon citoyen, dont la mémoire est impérissable. Nous tâcherons principalement d'exposer avec clarté la marche et les progrès de la civilisation dans cette contrée, les différens changemens apportés aux mœurs, à diverses époques, et les accroissemens successifs de cette république, ainsi que l'esprit de son gouvernement.

L'histoire de Berne est nécessairement liée à celle de la Confédération entière; elle se confond même, dans les temps anciens, avec les annales de toute l'Helvétie : cependant on commence à l'en distinguer vers le commencement du douzième siècle. La Suisse formait autrefois trois grandes divisions, dont les vraies limites ne nous sont pas très-bien connues. C'étaient : la Rhétie, qui comprenait la partie orientale et particulière-

ment le pays des Grisons; l'Helvétie proprement dite, à laquelle correspondent les cantons situés au milieu et à l'occident; enfin la Rauracie, qui s'étendait au Nord de cette seconde division. Ainsi la contrée désignée aujourd'hui sous le nom de canton de Berne, était tout entière comprise dans l'Helvétie proprement dite, pour sa partie Sud, et dans la Rauracie, pour sa partie Nord, ou le ci-devant évêché de Bâle. Mais, dans toute l'antiquité, on ne trouve que des traces confuses de l'existence de ce pays alors sauvage, et dont les habitans étaient d'origine Celte ou Gauloise. Jules-César en est le premier historien; lui seul nous le fait connaître d'une manière plus précise.

Cependant Strabon fait mention, mais un peu confusément, des glaciers et des avalanches; il dit que les Helvétiens habitaient sur *des plaines élevées*. Selon Polybe et quelques autres, on voyait sur les bords du lac Léman, « *des monts plus élevés que ceux entassés par les Titans pour assiéger l'Olympe* »; et Festus leur donne le nom de *colonnes du soleit*, belle image de leur majestueuse élévation. Polybe, qui prétend bien connaître le pays des montagnes, ne cite que le

Benacus, (lac de Guarde), le Larius (lac de Côme) et le Verbanus (lac majeur) : ce qui semble prouver que, du côté de l'Italie, les Romains n'avaient pas, de son temps, pénétré beaucoup plus avant dans l'Helvétie, Apollonius de Rhodes, dans son poëme des Argonautes, dit que : « *Sorti des coins les plus cachés de la terre, échappé des sombres demeures d'une nuit éternelle, le Rhône précipite ses flots dans des lacs orageux, au milieu des tristes cantons habités par les Celtes* ». D'où il paraît résulter que l'on n'avait alors qu'une connaissance imparfaite des lieux arrosés par ce fleuve (1). Enfin, plusieurs ont prétendu que la colonie phocéenne qui, chassée par Cyrus de la Phocide, était venu fonder Marseille, ayant entretenu des relations actives avec les Helvétiens, avait jeté dans leur pays quelques germes de civilisation.

Tous ces auteurs ne nous donnent que des notions incertaines sur cette contrée et les peuples qui l'habitaient. Jules-César est le seul

---

(1) L'historien Jean de Muller a rassemblé deux cent quatorze endroits des ouvrages des Anciens, où il est fait mention de différentes parties de l'Helvétie.

digne de foi. Il nous apprend, dans ses Commentaires, que « *l'État des Helvétiens était resserré de toutes parts : d'un côté par le Rhin, fleuve très-large, qui les sépare des Germains; d'un autre par le Jura, montagne très-élevée, qui se trouve entre eux et les Séquanois; et d'un troisième côté par le lac Léman et le Rhône, qui les séparent de la province romaine* ». Il dit ailleurs que l'Helvétie était partagée en quatre cantons « *omnis civitas Helvetia in quatuor pagos divisa est* ». Mais quelques recherches qu'on ait pu faire pour retrouver les limites exactes de ces quatre cantons appelés *Urbigenus*, *Tigurinus*, *Tugenus* et celui des *Ambrones*, on n'est pas encore parvenu à en donner une explication satisfaisante, si ce n'est à l'égard du troisième, que l'on fait généralement répondre à celui de Zug. Néanmoins, quelques auteurs ont placé le premier vers le canton de Vaud, et le second aux environs de Zurich. Quant aux Ambrones, les uns prétendent qu'ils habitaient les cantons de Berne, Lucerne et Fribourg; d'autres, qu'ils avaient établi leur domination près de la ville d'Embrun. Quoi qu'il en soit de ces opinions diverses, et malgré l'autorité de Strabon, qui les

nomme avec les Tugeni, il y a tout lieu de croire qu'ils n'ont jamais habité l'Helvétie.

Les naturels de cette contrée, presque entièrement sauvages, avaient des mœurs rudes et belliqueuses. Le courage était une de leurs vertus principales, et, sans avoir aucune notion de l'art militaire qui fit des Romains leurs vainqueurs, ils s'étaient déjà rendus terribles à leurs voisins. Aussi César dit-il qu'ils l'emportaient en valeur sur tous les autres Gaulois. « *Helvetii reliquos Gallos virtute præcedunt* ». Leur choc était impétueux, ils couraient sur le champ de bataille et se précipitaient dans les rangs ennemis avec une certaine fougue qui leur réussit quelquefois. « En effet, il est certain, de leur aveu propre, que les Gaulois les surpassaient (les Romains) en force de corps, et ne leur cédaient pas en courage. Polybe nous fait voir (1) qu'en une rencontre décisive, les Gaulois, d'ailleurs plus forts en nombre, montrèrent plus de hardiesse que ne firent les Romains, quelque déterminés qu'ils fussent : et nous voyons toutefois en cette même rencontre, ces Romains, inférieurs en tout le reste, l'em-

(1) Liv. 2, chap. 28 et suiv.

porter sur les Gaulois, parce qu'ils savaient choisir de meilleures armes, se ranger dans un meilleur ordre et mieux profiter du temps dans la mêlée (1). »

Les anciens Helvétiens n'avaient point de villes; leurs habitations éparses n'étaient que de chétives cabanes; ils vivaient du produit de leurs troupeaux, et formaient à peine un corps de nation. On croit généralement que leur religion, s'ils en avaient une bien déterminée, était celles des autres peuplades de la Gaule. Au reste, ils étaient déjà remarquables par cette passion ardente pour la liberté, dont leurs descendans ont hérité; et l'ensemble de leurs usages, de leurs coutumes, donnait à leurs relations entre eux, et de tribu à tribu, des formes entièrement démocratiques, qu'il serait, d'ailleurs, difficile de préciser, d'après les notions confuses que nous en avons à ces époques reculées. Heureux, sans doute, s'ils n'eussent rien connu au-delà de leurs montagnes, si Rome les eût ignorés, et si leurs foyers n'eussent pas été

(1) Bossuet, Discours sur l'hist. univers., 3e partie.

souillés par la présence et les cruautés des procurateurs des Césars!

Plusieurs auteurs ont prétendu qu'un grand nombre des habitans de l'Helvétie, s'étant joints aux Cimbres et aux Teutons, lors de la fameuse invasion de ces peuplades dans la province romaine, y prirent une part très-active, partagèrent leur défaite, à Verceil, l'an 101 avant J. C., et furent exterminés avec eux par les légions de la République, qui avaient Marius pour général; mais ce ne sont là que des conjectures, rien n'a été prouvé à cet égard. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que, vers l'an 57 avant J. C., les habitans de cette contrée, se trouvant trop à l'étroit dans leur patrie, regardant avec envie les campages fertiles de leurs voisins, et d'ailleurs entraînés par les paroles d'un de leurs chefs, nommé Diviko, homme éloquent et ambitieux, se rassemblèrent en grand nombre, placèrent à leur tête ce même Diviko, et, emmenant avec eux leurs femmes, leurs enfans et leurs bagages, sortirent de leurs montagnes pour conquérir une partie de la Gaule, où ils voulaient s'établir. Mais César, qui commandait alors dans les Gaules, averti à temps de

ce danger, s'avança, avec son armée, à leur rencontre, les repoussa d'abord dans plusieurs combats, et les défit enfin complétement à la grande bataille de Bibracte (Autun) (1). Il leur permit de retourner dans leur pays; il les aida même à relever leurs habitations, qu'ils avaient incendiées à leur départ, comme ne devant plus les revoir; mais, dès cet instant, ils subirent le joug de Rome.

Ces peuples restèrent, pendant quelques années, tranquilles et heureux dans leur patrie; mais cet état de repos ne fut pas de longue durée. A l'avènement d'Auguste à l'empire, l'Helvétie ayant été réunie à la Lyonnaise, l'une des provinces dites impériales, les Proconsuls chargés de son gouvernement, s'érigèrent en tyrans, prodiguèrent les humiliations, les outrages, com-

---

(1) Orose porte à 157,000, Plutarque à 300,000, et Sabellique à 370,000, leur nombre au commencement de cette guerre; et il en périt suivant le premier 47,000, suivant le second 200,000, et suivant le troisième 240,000. Strabon va jusqu'à dire que 400,000 y perdirent la vie, et que 8,000 seulement retournèrent dans leur patrie. Mais il y a là évidemment de l'exagération.

mirent une infinité d'horribles cruautés, et voulurent civiliser, les armes à la main, ceux qu'ils qualifiaient de *Barbares*. Les habitans se défendirent avec courage, succombèrent dans une lutte inégale, mais glorieuse. L'Helvétie était couverte de sang; elle devint déserte. Rome y envoya des colonies qui fondèrent Aventicum (Avenches), Noviodunum (Nyon), Salodurum (Soleure), Turicum (Zurich), Julia equestris et Augusta Rauracorum (Augst), capitale de la Rauracie.

Cette contrée suivit pendant quelque temps les destinées de l'empire romain. Vers l'an 300 après J. C., le christianisme commença à s'y établir et ne contribua pas peu à en adoucir les mœurs encore sauvages. Mais les Helvétiens passèrent bientôt sous la domination de nouveaux maîtres. Vers l'an 400 à 450, les Allemands et les Bourguignons s'emparèrent de l'Helvétie. La partie occidentale fut soumise aux premiers rois de Bourgogne, les Allemands possédèrent le reste. Ce pays, dix ans après, eut même à souffrir d'une irruption de Huns et de Goths. Plus tard, ces mêmes Allemands, ayant voulu tenter une invasion dans la Gaule, furent dé-

faits, à Tolbiac, par Clovis, roi des Francs. Ses successeurs firent la conquête du premier royaume de Bourgogne, en même temps que la partie allemande de l'Helvétie fut réunie à l'Allemagne. Enfin, Rodolphe de Strætlingen ayant fondé le second royaume de Bourgogne, la partie occidentale resta sous la domination des rois ses descendans, jusqu'au moment où le roi Rodolphe III ayant légué ses États à Conrad II, elle passa sous la domination des empereurs d'Allemagne.

Sous les rois francs, le christianisme avait été propagé dans l'Helvétie; des évêques y avaient été nommés, et cette contrée s'était remplie d'églises et de couvens. La féodalité s'y était aussi établie. Partout et dans les lieux élevés, les nobles avaient fait construire des châteaux, véritables forteresses d'où ils tenaient le peuple sous le joug, et se faisaient entre eux une guerre de brigands. Sous les empereurs d'Allemagne, l'anarchie y était presque complète : les grands vassaux de l'empire se regardaient comme indépendans, les évêques et les abbés, par leur rang, leurs richesses et leur influence, les principales villes, par leur

industrie, leur commerce et leur système municipal, avaient conquis une sorte d'existence politique qui rendait nulle ou bien faible l'autorité impériale dans ce pays. Le canton de Berne était partagé entre les Landgraves de Bourgogne et du Buschgau, les comtes de Thun, de Burgdorf, de Bipp, de Nidau, de Gruyères, les barons de Weissembourg, de Lassara et de Grandson, les seigneurs de Wœdischweil, de Regensberg de Brandis, d'Eschembach, de Grunemberg, de Scharnacthal, etc., et quelques couvens ou abbayes. Une partie des possessions allemandes avaient conservé le nom de Petite-Bourgogne, dont l'Empereur avait nommé gouverneur, en 1126, le duc Conrad de Zœringue.

Nous voici arrivés aux premiers commencemens de la ville de Berne; elle fut fondée, en 1191, par Berthold V, duc de Zœringue, petit-fils du précédent, et revêtu de la même dignité. Elle ne tarda pas à s'agrandir et à devenir florissante. L'empereur Frédéric II lui ayant accordé de grands priviléges et l'ayant déclarée indépendante, une foule d'étrangers s'empressèrent de venir s'y établir, et de se faire recevoir au nombre

de ses bourgeois. Il fallait qu'elle fût puissante et belliqueuse, puisque déjà, en 1280, elle résista avec avantage à Rodolphe de Habsbourg, seigneur Suisse, élu empereur depuis 1273, qui, à la tête d'une armée de 15,000 hommes, était venu pour châtier la fierté républicaine des Bernois qui affectaient une indépendance dont il était offensé.

Mais alors commença une nouvelle ère pour l'Helvétie. Au milieu des guerres intestines des principaux seigneurs, de leurs disputes avec les villes et les paysans, l'autorité de Rodolphe était restée presque sans force. Après sa mort et celle d'Adolphe, son successeur, Albert de Habsbourg, son fils, fut élevé à l'empire. Ce prince n'était pas aimé; son caractère farouche et despote rendait son joug plus insupportable. Il envoya pour gouverner la Suisse, des baillifs dont les cruautés révoltèrent le peuple des montagnes. Schwitz, Uri, Underwald prirent les armes, chassèrent les baillifs, se constituèrent en républiques, et la Suisse fut libre. Cette heureuse révolution était due à l'héroïsme de trois hommes, Werner, Stauffacher, Walter Furst et Arnold Melchthal. Telle fut l'aurore de la

confédération qui se forma bientôt. L'empereur Albert, méprisant les efforts d'une troupe de paysans armés à la hâte, et comptant sur une prompte soumission, s'avança pour venger ses infâmes délégués et ressaisir sa première autorité. Mais toutes tentatives furent désormais inutiles; le sang de ses soldats arrosa les campagnes helvétiques. A Laupen, le 21 juin 1339, son armée, forte de près de 20,000 hommes, fut mise dans une déroute complète par 6,000 hommes de Berne, Schwitz, Uri, Underwald et Soleure, commandés par un d'Erlach. Berne, quelques années après, entra dans l'alliance commune, et n'en fut pas le plus faible soutien.

La puissance de cette ville s'augmentait tous les jours d'une manière sensible. On la voit prodiguant ses trésors aux principaux nobles ses voisins, qui, obérés de dettes ou quittant un pays où le despotisme était en horreur, lui vendaient, pour de certaines sommes, leurs terres et leurs seigneuries. Elle reculait ainsi peu à peu les limites de son territoire, et multipliait ses ressources. Elle affermissait aussi, par des alliances avec d'autres États, ses institutions et son autorité. A cette époque, dans le quator-

zième siècle, les mœurs paraissent avoir été relâchées; le luxe prenait un accroissement universel, et qui parut alors dangereux aux magistrats, puisqu'ils firent plusieurs réglemens somptuaires pour le réprimer. D'ailleurs, un grand nombre de superstitions subsistaient encore, et les patriciens ou la noblesse, renouvelaient souvent avec le peuple, des dissentions et des scènes de désordres qui affligeaient les meilleurs citoyens.

La bataille de Laupen ne fut pas le dernier effort des confédérés, pour conserver leur liberté. Le 9 juillet 1386, le duc Léopold d'Autriche, à la tête d'une armée formidable, allait, sous les murs de Sempach, triompher du courage et de la constance des alliés, lorsqu'un héros, Arnold de Vinkelried, se dévoua pour leur procurer la victoire. La paix avec l'Autriche en fut le résultat, et Berne y gagna deux villes, Büren et Nidau. Plus tard, lorsque le duc Frédéric d'Autriche fut mis au ban de l'empire, les troupes de cette ville envahirent l'Argovie, dont elle se fit confirmer la possession par l'empereur d'Allemagne, en 1418.

C'est vers 1451 que la Suisse conclut avec la

France le premier traité d'une alliance qui n'a pas eu d'interruption. Berne avait dès-lors acquis une prépondérance marquée, puisque à cette époque, Louis XI voulut en être bourgeois. Au reste la question était décidée entre le peuple et les patriciens; ceux-ci l'avaient emporté, et avaient repris leur ancien ascendant, en s'arrogeant le gouvernement de l'État.

Berne, après avoir pris part à la guerre civile, amenée par l'héritage disputé du comte de Tockenbourg, jouit de la paix et du repos pendant quelques années. Mais bientôt, en 1474, à l'approche du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, qui, suivi d'une armée nombreuse et choisie, voulait s'emparer de cette contrée pour y établir sa domination, les alliés se virent obligés de réunir leurs forces pour s'opposer à l'invasion qui les menaçait. Ils firent des prodiges de valeur, et Charles, vaincu à Grandson et à Morat, ne survécut pas long-temps à sa honte et à son désespoir. Les milices de Berne s'étaient bien montrées dans cette guerre, et avaient bien mérité de la patrie commune.

Le succès de cette guerre et l'immense butin qu'ils y firent, enflèrent l'orgueil des vainqueurs

et contribuèrent à corrompre leurs mœurs. Des dissentions violentes avaient même été sur le point d'opérer parmi eux une désunion complète. La guerre de Souabe et celle du Milanais, de 1499 à 1510, servirent d'alimens à cette fureur guerrière, qui alors était dégénérée en trafic, puisque déjà, à cette époque, les Suisses se mettaient à la solde de plusieurs souverains de l'Europe. « Belliqueux, intrépides, dit Gaillard (1), observateurs rigides de la discipline militaire, ils vendaient leur sang à l'ambition des princes étrangers. » De plus, les liens les plus sacrés de la société se relâchaient, le luxe et la mollesse faisaient les progrès les plus rapides, et la corruption s'introduisait jusque dans les couvens, d'où plusieurs moines ambitieux prétendaient à un rôle politique. La vénalité était commune, et attestait la décadence de la morale publique, lorsque Berthold Haller commença, en 1520, à prêcher publiquement la réforme dans la ville de Berne. Huit ans après, elle y fut admise et professée d'une manière solennelle et générale. Elle donna une nouvelle trempe aux esprits,

(1) Histoire de François Ier, tome I.

leur rendit quelque énergie, rétablit plus de sévérité dans les mœurs et fit renaître l'amour du travail, en détruisant un grand nombre d'abus. Cependant, par les dissentions des réformateurs et le zèle outré de quelques-uns de leurs partisans, elle occasionna deux guerres civiles, d'autant plus longues et plus cruelles, qu'elles avaient un motif religieux.

Berne, dès 1535, avait mis à exécution de nouveaux projets de conquête. Elle avait enlevé le pays de Vaud au duc de Savoie, et, en 1546, ce prince avait formellement renoncé à ses droits sur cette contrée. Dans cette ville, l'aristocratie devenait tous les jours plus puissante : elle seule composait à peu près le gouvernement, et, en 1653, des paysans ayant tenté un dernier effort pour se soustraire à son oppression, Berne fut obligée d'employer la force pour les soumettre et les réduire à l'obéissance. Jusqu'aux événemens qui suivirent les premières années de la révolution française, cette république jouit d'un assez long intervalle de paix, qui ne fut troublé que par quelques dissentions intérieures, et une expédition militaire dans la Lévantine, pour étouffer une nouvelle insurrection. Voyons, en peu de

mots, quels furent, pendant cette période d'environ quatre-vingts années, les actes les plus importans et la forme du gouvernement, l'état de la société, ses mœurs et son esprit; quels avaient été jusqu'alors les progrès des lettres, des sciences et des arts, et quelle était la tournure de l'opinion publique, vers les temps qui précédèrent les événemens de 1798.

Berne, riche, puissante, était redoutée de ses voisins qui la choisissaient souvent pour arbitre dans leurs contestations. Elle ne cessait d'augmenter ses forces, et chaque année, pour ainsi dire, était marquée, par l'acquisition d'un nouveau bailliage; ou l'accroissement de son trésor déjà considérable. La capitale s'embellissait d'un grand nombre de beaux édifices publics, les routes devenaient ce qu'elles sont aujourd'hui, et l'instruction, se répandant peu à peu, recevait une forte impulsion donnée par une célèbre académie, composée de laborieux et savans professeurs. Quant à la forme de son gouvernement et à son organisation politique, ce canton offrait un assemblage bizarre d'incohérences et d'élémens contraires. Nous avons déjà dit que sous le nom de république, il était dirigé par une aristocratie

composée de nobles patriciens qui, s'étant accaparé le pouvoir, régentaient le pays en commun. Un assez bon régime municipal était l'unique débris de l'antique liberté suisse; les élections pour la représentation nationale, n'étaient plus qu'une forme vaine et trompeuse. De plus, la même ville de Berne, qui jouissait de prérogatives considérables, dictait ses lois arbitraires à plusieurs parties de ses nombreuses possessions; elle traitait en pays conquis l'Argovie et le pays de Vaud. D'autres portions de son territoire, dont elle n'avait que la suzeraineté, commandaient elles-mêmes à des sujets qui leur étaient soumis. De là plusieurs degrés de dépendance, une infinité de droits réciproquement contestés. On voyait des communes payant des redevances à d'autres communes, des villes partagées entre deux dominations; d'autres qui, se gouvernant par leurs propres citoyens, prêtaient cependant *foi et hommage* à la capitale du canton. Chaque bailliage, chaque paroisse même avait ses *us*, *ses coutumes* différens. Ici les magistrats étaient élus à vie, là ils ne l'étaient que pour une année. Au reste, les emplois civils et militaires n'étaient accessibles que pour un certain nombre de

familles privilégiées. Les habitans des campagnes avaient peu d'avantages, et presque toutes les distinctions étaient réservées aux seuls Bernois.

La société pouvait alors se diviser en deux classes bien distinctes : les nobles et le peuple. Parmi les premiers, le luxe avait beaucoup relâché les mœurs de leur première sévérité, les hauts emplois n'étaient plus, pour beaucoup d'entre eux, que des moyens pour arriver à une fortune rapide, et les officiers qui, après avoir servi chez les princes étrangers, retournaient dans leur patrie, y rapportaient des idées et des mœurs qui étaient loin d'être républicaines. En général, les gouvernans cherchaient à s'affermir pour toujours dans un pouvoir qui semblait leur appartenir, et qui ne leur était plus contesté. Chez le peuple, à une simplicité plus antique se joignaient des mœurs plus pures et une plus stricte observation de la morale. D'ailleurs les principes de la probité, de l'ordre et de la fidélité étaient gravés dans tous les cœurs; on respectait partout l'indépendance des citoyens, la liberté individuelle était sacrée et les propriétés étaient universellement inviolables.

Les lettres avaient fait un pas considérable

et rencontré de dignes interprètes. Le voisinage d'une nation aussi éclairée que la France n'avait pas eté sans résultat. Les Haller, les Muralt, les Stapfer, les Tcharner, les Wattewille, publiaient leurs écrits, et Berne avait une littérature. Les sciences et les arts n'étaient pas cultivés avec moins de succès, et contribuaient à former de bons esprits, et à répandre le goût des connaissances utiles.

Dans cet état de choses, les causes et les différentes circonstances qui amenèrent la révolution française, ne restèrent pas sans influence sur les esprits, dans le canton de Berne. Peu à peu les nouvelles idées s'y introduisaient, les gens instruits et plébéiens s'éclairaient sur leurs véritables droits. On disputait sur les actes du gouvernement, on les jugeait avec rigueur; l'inquiétude était générale, et toutes les têtes s'échauffaient sans avoir un but déterminé. Enfin, après une foule d'événemens déjà recueillis par l'histoire, la France, par un épouvantable forfait, vit tomber la tête de son roi légitime. La république fut déclarée, le sang coulait de toutes parts, et la liberté était proclamée au nom du peuple français. Les cantons suisses, voisins des

frontières, étaient menacés d'une révolution prochaine. Les gouvernans firent des concessions devenues nécessaires : le pays de Vaud et l'Argovie obtinrent d'envoyer des députés au Grand-Conseil. Les citoyens furent déclarés admissibles à tous les emplois. Mais le moment était arrivé où ces actes de justice n'étaient plus que des marques de faiblesse. La France avait plusieurs fois changé sa constitution, lorsque ses troupes appelées par les vœux des habitans de l'évêché de Bâle, entrèrent dans ce pays, dont le prince prit la fuite, et qui, après s'être érigé en république de Rauracie, qui n'eut qu'une existence éphémère, fut réuni à la France sous le nom de département du Mont-Terrible. C'est alors que, dans le canton de Berne, l'agitation des esprits fut à son comble. Le pays de Vaud s'insurgea et appela les Français à son secours. Berne, voulant faire respecter ses frontières, arma 22,000 hommes. Mais le général Brune, ayant reçu l'ordre du gouvernement français d'entrer à force ouverte sur le territoire bernois, s'avança à la tête d'environ 40,000 hommes, pour s'emparer du pays, et détruire l'ancien ordre de choses. Les milices de Berne se défendirent avec cou-

rage, et furent même victorieuses dans une rencontre; mais le nombre et la tactique l'emportèrent. Enfin, après avoir fait des prodiges de valeur à cinq combats successifs, près de Grauholz, elles se dispersèrent, et Berne capitula. Son arsenal fut pillé, son trésor capturé, sa constitution renversée.

Ces événemens furent le signal de l'émigration, en Allemagne, d'une grande partie de la noblesse. Un nouveau gouvernement se forma. On vit momentanément la Suisse divisée en dix-huit départemens, sous le nom de république helvétique. Le canton de Berne en formait quatre : ceux de Berne, de l'Oberland, du Léman et de l'Argovie. Le chef-lieu du premier fut même pendant quelque temps le siége d'un Directoire. Mais cette constitution unitaire ne jouit pas d'une longue existence. La Suisse, après avoir vu les armées étrangères traverser en tous sens son territoire, l'arroser de sang, et désoler ses campagnes, ne profita point de la paix qui suivit, pour affermir ses institutions naissantes. Les nouveaux gouvernemens tombèrent dans les mêmes fautes que leurs prédécesseurs. Des contestations intestines s'élevèrent,

et plusieurs insurrections ne tardèrent pas à éclater.

Cette contrée allait voir commencer une guerre civile, lorsque Bonaparte, alors premier Consul, se faisant l'arbitre de ses destinées, lui donna son *acte de médiation*, nouvelle constitution qui créait une Confédération suisse, divisée en dix-neuf cantons, dont l'un, celui de Berne, était réduit à son territoire proprement dit, c'est-à-dire, privé du pays de Vaud et de l'Argovie, constitués en états particuliers et indépendans. Dans cette organisation, il ne fut même pas compté parmi les cantons directeurs. Enfin, la nouvelle Confédération incorporée, pour ainsi dire, à l'Empire français, se vit obligée, pour prix de ce protectorat, de lui fournir d'énormes contributions en hommes et en argent, pendant tout le temps de la prospérité de l'homme extraordinaire qui avait enchaîné ses libertés.

Mais la fortune se lassa de seconder ses projets d'ambition, et la France combattit sur son propre territoire. La Suisse fut inondée de soldats étrangers, et son sol se vit encore une fois foulé pour une cause qui n'était pas la sienne. L'in-

fluence de l'Empereur des Français avait fait place à celle des Souverains alliés. Les factions éclatèrent de nouveau : les partisans de l'ancien régime se réveillèrent, et appuyèrent leurs prétentions de démarches et d'instances auprès des princes coalisés, dont ils sollicitaient des secours efficaces. Les gouvernans d'alors voulaient le maintien de l'ordre de choses existant, et quelques zélés patriotes cherchaient à faire entendre leurs réclamations, et demandaient une constitution appropriée aux besoins du peuple, et plus conforme à la dignité et à l'importance de la Suisse. Berne adopta une nouvelle forme de gouvernement qui, tout en conservant le régime municipal établi, et une représentation nationale pour tout le canton, rendait à l'ancienne aristocratie une partie de ses priviléges, et à la ville capitale sa prépondérance et son système de centralisation.

Un nouvel acte fédéral fut aussi rédigé : il ne répondit pas en tous points, aux attentes des vrais amis de la liberté; mais il servit pourtant, dans ce moment de troubles et d'incertitudes, à ramener l'ordre et la tranquillité. Il fut confirmé par le congrès de Vienne, ainsi que toutes

les constitutions cantonales, adoptées par les vingt-deux Etats composant dès-lors la Confédération. Berne reçut, en dédommagement de la perte de ses anciennes possessions, la ville de Bienne et son territoire, et la plus grande partie du ci-devant évêché de Bâle, qui lui fut réunie, en conservant toutefois, pour les habitans, le libre exercice de leur religion, et en leur donnant les mêmes droits politiques que ceux du reste du canton. Enfin, le 7 août 1815, les députés des vingt-deux cantons jurèrent une alliance perpétuelle et le maintien du nouveau pacte fédéral; et, le 12 du même mois, la diète helvétique approuva ce qui avait été fait précédemment.

Aujourd'hui, le canton de Berne est toujours, par son importance, à la tête de la Confédération; sa capitale est la résidence ordinaire des ambassadeurs étrangers, et son gouvernement s'efforce de mettre son contingent militaire en harmonie avec le bon état de ses finances et sa nombreuse population. Seulement, et nous n'en rechercherons pas les causes, il n'existe pas encore d'union très-intime entre les anciens et les nouveaux citoyens du canton, et leurs

relations réciproques n'ont pas encore atteint ce degré de franchise et de fraternité, nécessaire au bon ordre et à la prospérité du pays. Au reste, les gens les mieux pensans, appréciant les choses à leur juste valeur, espèrent que le Gouvernement, par des mesures d'administration sagement combinées, parviendra à opérer une fusion complète, en donnant à l'opinion publique un seul but : le bien général et l'amour de la patrie commune ; et en se rappelant qu'à une certaine époque, ce fut une marche toute contraire à celle qui lui est tracée par la raison unie à la politique, qui amena cette révolution glorieuse ~~désastreuse et humiliante~~, dont les brillants et heureux résultats ~~affligeans~~ ne sont pas encore entièrement ~~effacés.~~ connus

---

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE

DU CANTON DE BERNE.

TEMPS ANCIENS, JUSQU'EN 1308.

An 57 avant J. C. Anciens habitans de l'Helvétie.

Irruption des Helvétiens et de Rauraques dans la Gaule.

100 après J. C. Domination des Romains.

Invasion des Allemands.

300. Établissement de la religion chrétienne.

400. Les Bourguignons font la conquête de l'Helvétie occidentale.

450. Les Allemands s'emparent du reste de l'Helvétie.

460. Irruption des Goths et des Huns.

496. Victoire des Francs à Tolbiac.

534. Les Francs s'emparent du royaume de Bourgogne.

840. Domination des Francs.

La partie allemande de l'Hélvétie est réunie à l'Allemagne.

888. Rodolphe de Stætlingen fonde le second royaume de Bourgogne.

911. Rois de Bourgogne et ducs allemands.

Le duché d'Allemagne se relève.

1032. Le second royaume de Bourgogne est réuni à l'empire d'Allemagne.

1056. Empire d'Allemagne.

Guerre avec le Pape.

1191. Fondation de la ville de Berne, par Berthold V, dernier duc de Zœringen.

1218. Mort de Berthold V.

Fin du duché d'Allemagne.

L'empereur Frédéric II accorde de grands priviléges à la ville de Berne, et la déclare indépendante.

1220. Le comte Ulrich de Neufchâtel bâtit la petite ville d'Arberg.

1271. Berne est inutilement assiégée par Geoffroy, comte de Habsbourg.

1273. Rodolphe, comte de Habsbourg, est élu Empereur.

1275. Les habitans du Hasli font, avec Berne, une alliance défensive.

1280. Rodolphe de Habsbourg, Empereur, assiége Berne avec 15,000 hommes, et il est repoussé.

1283. Incendie à Berne.

1288. Second incendie dans la même ville.

1298. Albert de Habsbourg, fils de Rodolphe, est élu Empereur peu après la mort de son père.

1302. Incendie à Berne.

MOYEN-AGE.

De 1308 *à* 1514.

1308. Commencemens de la Confédération.

Berne achète une partie de la ville de Laupen, du comte Otton de Strasbourg.

Novembre 1315. Bataille de Morgarten, gagnée par les confédérés.

1324. Berne achète l'autre partie de la ville de Laupen, de Pérod de Thurn.

1332. Les Bernois ruinent le château de Strætlingen.

1333. Les habitans du Hasli se soumettent à la ville de Berne, en se réservant, toutefois, leurs anciens droits et priviléges.

21 *juin* 1339. Bataille de Laupen. 6,000 Bernois, Urnois, Schwitzois, Underwaldois et Soleuriens, commandés par un d'Erlach, défont complétement 19,900 impériaux, ayant à leur tête le comte de Nidau, leur tuent ou font prisonniers 4,500 hommes, et leur enlèvent 27 bannières.

1351. Le comte Pierre de Neufchâtel cède à la ville de Berne Arberg et son territoire, moyennant une certaine somme d'argent.

1352. Alliance entre Berne et la ville de Bienne.

Berne achète de Thierry de Brandis, la seigneurie de Mülinen.

1353. Admission de la ville de Berne dans la Confédération.

Un ostracisme rigoureux s'établit dans cette ville. Sur un soupçon on est condamné à cinq ans d'exil. Si l'on rentre chez soi sans lumière,

après le second couvre-feu, on est banni pour un mois. Le port d'armes est défendu. En cas d'émeutes, l'avoyer devient dictateur.

1356. Une peste affreuse fait de grands ravages. Il ne reste que trois ménages complets dans l'un des quartiers de Berne.

1367. Les troupes de Berne échouent devant la Neuve-Ville, après dix jours de siége et un assaut.

Incendie à Berne.

Louis, comte de Savoie, vend à la ville de Berne, ses prétentions sur Arberg.

1368. Bataille de Malleray, perdue par les troupes de l'évêque de Bâle, contre les Bernois et les Soleuriens.

Incendie à Berne.

1375. Les Bernois dissipent, à Fraubrunn, les bandes d'Enguerrand, sire de Coucy.

1380. Incendie à Berne.

1384. Le comte Berthold de Kybourg cède à la ville de Berne ses prétentions sur les villes de Burgdorf et de Thun, pour la somme de 27,800 florins.

9 *juillet* 1387. Bataille de Sempach. Arnold de Winkelried, par son héroïque dévouement, donne la victoire aux Confédérés.

La partie supérieure du Simmenthal jure fidélité à la ville de Berne.

La ville de Büren est réduite en cendres par un incendiaire.

1387. Berne s'empare d'Unterséen.

Incendie dans cette ville.

1388. Les Bernois et les Soleuriens prennent d'assaut la ville de Büren.

Traité d'alliance et de combourgeoisie entre Berne et la Neuve-Ville.

1389. Incendie à Berne.

La ville de Burgdorf est réduite en cendres.

Paix avec l'Autriche,

1391. Berne achète la châtellenie de Zweysimmen d'un comte de Gruyères.

1393. Büren et Nydau échoient à la ville de Berne, dans le partage des conquêtes faites avec Soleure, sur Léopold, duc d'Autriche.

1398. Le seigneur de Neufchâtel fait un traité de combourgeoisie avec Berne.

1399. Berne achète le bailliage de Signau.

1400. Antoine de Thurn vend à la ville de Berne, la châtellenie de Frutigen, moyennant 6,200 florins.

1403. Le pays de Gessenay, soumis aux comtes

de Gruyères, se rachète et se met entre les mains de Berne.

1405. Incendie à Berne, qui consume presque toute la ville.

1406. Alliance entre Berne et Neufchâtel.

Egon, comte de Kybourg, fait donation à la ville de Berne de la seigneurie de Bipp, dans le Buchsgaw.

1407. Berne achète Wangen et son territoire des nobles de Grunemberg.

1408. Berne achète le bailliage de Trachselwald.

1413. Oltingen passe sous la domination de Berne.

1415. Conquête de l'Argovie, de Baden et des bailliages libres.

Berne s'empare des villes de Brugg, Lenzbourg, Arau et Zoffingen.

La même ville achète, moyennant 2,800 florins, la seigneurie d'Arbourg, dans l'Argovie.

1418. Berne obtient du roi Sigismond, la ratification qui lui assure la possession de l'Argovie.

Frédéric, duc d'Autriche, renonce à ses droits sur le pays de Lenzbourg, passé au pouvoir de Berne.

1419. Les paysans des paroisses de Munster et d'Ulrichen battent les troupes de Berne.

La petite ville d'Arberg est réduite en cendres.

1424. Les comtes de Savoie vendent à la ville de Berne le bailliage de Schwarzenbourg.

1426. Berne est admise à partager la faveur de l'hypothèque que Zurich, Lucerne, Schwitz, Underwald, Zug et Glaris avaient sur le comté de Bade.

1432. Gautier de Grunemberg vend le bailliage d'Arwangen à la ville de Berne.

1437. Commencemens de la guerre de Zurich, qui dure jusqu'en 1446.

1439. La ville de Berne achète d'un noble de Brandis le Diementhal et le village d'Erlembach.

1447. Thurin, baron d'Arbourg, engage à la ville de Berne la seigneurie de Schenkenberg.

Berne achète la seigneurie de Brandis des nobles de ce nom.

1448. Elle achète encore de ces mêmes seigneurs le village de Reutingen.

Guerre entre Berne et Fribourg.

1449. Les seigneurs de Scharnachthal vendent

à l'État de Berne, la châtellenie de Nieder-Simmenthal.

1451. Premier traité des Suisses avec la France.

1454. Berne conclut une alliance avec la ville et l'abbé de Saint-Gall.

Berne et le duc de Bourgogne forcent le Dauphin de France, en guerre avec le duc de Savoie, à accepter leur médiation.

1464. Pour la première fois, les Suisses paraisssent en France, au nombre de 500, amenés par le duc de Calabre au secours de la ligue du bien public.

1470. La ville d'Unterséen est réduite en cendres.

Louis XI est bourgeois de Berne.

1474. Commencemens de la guere de Bourgogne, qui dure jusqu'en 1477.

1475. Alliance entre Berne et la république du Valais.

Berne envoie des secours aux habitans du Haut-Valais contre l'évêque de Genève.

Berne s'empare d'Erlach (Cerlier) et de son territoire.

Morat se soumet à la ville de Berne.

Berne et Fribourg font la conquête des bailliages de Grandson, d'Orbe et d'Echallens.

3 *mars* 1476. Bataille de Grandson.

22 *juin* 1476. Bataille de Morat, toutes deux perdues par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne.

1477. Arberg est une seconde fois réduite en cendres.

1478. Alliance entre la ville de Berne et celle de Genève.

1486. Berne reçoit en combourgeoisie la prévôté de Moutiers-Grand-Val, moyennant 5 florins du Rhin de redevance tous les jours de Saint-André.

1496. Création de la compagnie des Cent-Suisses, sous le règne de Charles VIII, roi de France.

1499. Guerre de Souabe.

22 *juillet* 1499. Bataille de Dornach. Les Confédérés Soleuriens, Bernois, Zurickois, Zugois et Lucernois mettent en déroute l'armée impériale, commandée par Furstemberg, et lui font éprouver une perte de 3,000 hommes.

1500. Commencemens de la Guerre du Milanais.

1502. La seigneurie de Biberach passe au pouvoir de Berne.

La cathédrale de cette ville est achevée quatre-vingt-un ans après avoir été commencée.

1505. Louis d'Orléans, duc de Longueville, seigneur de Neufchâtel par sa femme, Jeanne de Hochberg, est reçu bourgeois de Berne.

1508. Les habitans du bailliage de Bipp s'affranchissent au moyen d'une certaine somme.

1511. Louis de Diesbach vend à la ville de Berne les seigneuries de Berchtorf, Batterkinden et Krœgligen.

TEMPS MODERNES, JUSQU'EN 1815.

1514. La ville de Berne achète le bailliage de Landshut.

1515. Elle achète pareillement la seigneurie d'Unspunnen.

1520. Berthold Haller prêche la réforme à Berne.

1526. Berne fait, avec Genève, un traité d'alliance définitive pour vingt-cinq ans.

1527. La réforme s'établit à Bienne et dans l'évêché de Bâle.

1528. Réformation de la ville de Berne, après une discussion publique et solennelle.

1529. Berne acquiert les bailliages d'Interlacken et de Buchsée.

1530. La réforme est unanimement accepté à Morat, en présence des députés de Berne et de Fribourg.

1531. La paix entre Berne et les cantons catholiques est conclue à Nœgligen.

1534. Le comte de Torrens cède la seigneurie d'Aigle à la ville de Berne.

1535. Berne achète la seigneurie de Biberstein, de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean.

400 Bernois et Neufchâtelois mettent en déroute, près de Gingins, l'armée savoisienne, forte de plus de 3,000 hommes.

1536. Conquête du pays de Vaud par les Bernois.

Incendie à Berne.

Payerne prête hommage à la ville de Berne.

1537. La petite ville de Huttwyl est réduite en cendres.

1546. La Savoie renonce formellement à ses droits sur le pays de Vaud.

1555. La ville de Berne achète, des comtes de Gruyères, là châtellenie d'Ober-Simmenthal, ainsi que le bailliage de Saanen.

1556. Berne acquiert le bailliage d'Oron, d'un comte de Gruyères, moyennant une certaine somme.

1564. Par suite d'un traité, Berne cède le comté de Vallengin à Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, mère du jeune comte Henri de Neufchâtel.

1575. Incendie à Berne.

1576. Saanen est réduit en cendres.

1577. Fondation, à Berne, d'un édifice pour l'enseignement des basses classes latines.

1578. Incendie à Berne.

1579. Berne acquiert la seigneurie de Mülliberg.

1584. Alliance entre Berne et la ville de Genève.

1599. Incendie à Burgdorf.

1602. La ville de Berne fait une alliance perpétuelle avec les ligues-grises.

1617. La Savoie renonce de nouveau à ses droits sur le pays de Vaud.

1643. Le Valais renouvelle son alliance avec Berne.

1651. Berne achète des nobles d'Erlach le bailliage d'Oberhofen.

1653. Guerre des paysans.

Le général d'Erlach, à la tête des troupes bernoises, défait complétement, à Hezogenbuchsée, les paysans insurgés.

1656. Un incendie à Arberg.

Guerre religieuse.

Bataille de Vilmergen gagnée par les catholiques.

1698. L'ordre des chevaliers Teutoniques vend à la ville de Berne le bailliage de Summisweld.

1706. Incendie à Burgdorf.

1712. Guerre religieuse.

Bataille de Vilmergen gagnée par les réformés.

Les Bernois et les Zurichois s'emparent de la ville de Weil, dans le canton de Saint-Gall, détruisent le château de Bade, après un siége assez court, prennent possession de Rapperschwyl opprimée par les cantons d'Uri, Schwitz, Underwald et Glaris, et lui rendent tous ses droits.

Berne est reçue parmi les co-régens du Rhinthal, et admise au gouvernement du bailliage de Sargans.

Des greniers publics sont construits à Berne.

1715. Incendie à Burgdorf.

1716. A Berne, le magasin à blé, construit en pierres de taille, est entièrement achevé.

1718. Paix de Bade, entre l'abbé de Saint-Gall, Berne et Zurich.

Construction de l'hôpital de l'Isle, à Berne.

1720. Berne achète le château de Wildenstein.

1722. Construction de l'église du Saint-Esprit, à Berne.

1729. Berne achète, de l'ordre Teutonique, le bailliage de Kœnitz, moyennant 120,000 rixdales.

1732. Berne achète d'un noble de Riedesel, la seigneurie de Castelen, en Argovie, moyennant 90,000 écus.

1733. Ravages causés par le ruisseau d'Alp.

1740. L'hôpital général, à Berne, est achevé.

1741. Route sur le Gemmi, pratiquée aux frais de Berne et du Valais.

1742. L'hôpital bourgeois de Berne est construit.

1755. Les troupes de Berne passent, au milieu de l'hiver, la route de Gemmi, pour aller étouffer l'insurrection de la Lévantine.

1760. Changemens dans les mœurs et la manière de vivre.

1762. Ravages causés par le ruisseau d'Alp.

L'évêque de Bâle, Simon de Froberg, fait construire, à Porrentruy, un hôpital, des halles et un hôtel-de-ville.

1777. Renouvellement de l'alliance avec la France.

1780. Influence de la révolution française.

1790. Construction, à Berne, d'un hôtel des monnaies.

1793. L'évêché de Bâle est érigé en république de Rauracie.

23 *mai* 1793. L'évêché est réuni à la France, sous le nom de département du Mont-Terrible.

1797. Un torrent de fange détruit, en grande partie, les hameaux de Schwendi et de Hochstetten, près de Brientz.

1798. Invasion de l'armée française sur le territoire de Berne.

Premier combat, à Fraubrunn, entre les Français et les milices bernoises.

Les Bernois, battus à Lengnau et à Büren, mettent le feu au pont couvert de cette dernière ville.

A Neueneck, les Français sont battus par les milices bernoises ayant à leur tête le colonel de Grafenried de Bümplitz.

Cinq combats successifs près de Grauholtz Les Bernois, malgré leur défense héroïque, sont vaincus par les troupes françaises, aux ordres de Schauenbourg. Les milices, au désespoir, tuent leur général d'Erlach et leurs officiers.

Prise de Berne par les Français.

L'arsenal est pillé, le trésor est capturé.

Renversement de l'ancienne constitution.

1799. La Suisse devient le théâtre de la guerre des puissances étrangères.

Le gouvernement helvétique fixe à Berne, sa résidence.

1800. Le département du Mont-Terrible (évêché de Bâle) est incorporé à celui du Haut-Rhin.

Constitution unitaire. Directoire suisse.

1802. Insurrection.

19 *février* 1803. Acte de médiation imposé par Bonaparte.

8 *septembre* 1814. Nouvel acte fédéral.

20 *mars* 1815. Réunion de la plus grande partie du ci-devant évêché de Bâle, au territoire bernois.

7 *août* 1815. Alliance solennelle des vingt-deux cantons.

CATALOGUE

DES PRINCIPAUX

LIVRES, CARTES ET GRAVURES

RELATIFS A LA SUISSE EN GÉNÉRAL,

ET AU CANTON DE BERNE EN PARTICULIER.

LIVRES.

I. BIBLIOGRAPHIE.

HALLER (Emm. de). — Bibliothèque de l'histoire de Suisse. Berne, 1785 et années suiv.; 7 vol. in-8°, en allemand.

II. SCIENCES NATURELLES.

1. PHYSIQUE GÉNÉRALE.

SCHEUCHZER (J. J.). — Histoire naturelle de la Suisse, nouvelle édition, publiée par J. G.

Sulzer. Zurich, 1746; 2 vol. in-4°, avec fig., en allemand.

2. ZOOLOGIE.

MEISSNER et SCHINZ. — Les oiseaux de la Suisse, ou Ornithologie helvétique, méthodique et descriptive. Zurich, 1815; in-8°, en allemand.

FUSSLI (J. C.).—Enumération des insectes de la Suisse. Zurich, 1775; in-4°, en allemand.

DE CLAIRVILLE. — Entomologie helvétique. Zurich, 1799—1806; 2 vol. in-8°, fig., en allemand.

3. BOTANIQUE.

HALLER (Alb. de).—Historia stirpium indigenarum helvetiæ. Berne, 1768, 3 v. in-folio, fig.

Le même. — Icones plantarum helveticarum, edidit Wyttenbach. Berne, 1795; in-folio.

SUTER. — Flora helvetica. Zurich, 1802; 2 vol. in-12.

GAUDIN. — Agrostologia helvetica. Genève et Paris; 2 vol. in-8°.

4. LITHOLOGIE ET GÉOLOGIE.

RAZOUMOWSKY. — Histoire naturelle du Jorat et de ses environs, et celle des lacs de Neuf-

châtel, de Bienne et de Morat. Lausanne, 1789; 2 vol. in-8°, fig.

Ebel. — De la Structure de la terre dans les chaînes des Alpes, avec des considérations géologiques sur les montagnes et sur la structure de la terre en général. Zurich, 1808; 2 vol. in-8°, avec six cartes géologiques, en allemand.

Bernouilli. — Coup-d'œil géologique sur la Suisse, avec un catalogue systématique de tous les minéraux qu'elle produit. Bâle, 1811; in-8°, en allemand.

5. ÉCONOMIE RURALE ET PHYSIQUE.

Warlenberg. — De Vegetatione et climate in helvetiâ septentrionali inter flumina Rhenum et Arolam. Zurich, 1813; in-8°, fig.

Kasthofer. — Observations sur les forêts et sur les montagnes des Hautes-Alpes du canton de Berne. Arau, 1818; in-8°, troisième édition, en allemand.

Zschokke. — Les Forêts des Alpes. Tubingue, 1804; in-8°, en allemand.

Le même. — Le Forestier des Alpes en Suisse. Arau, 1806; in-8°, en allemand.

Collection de traités relatifs à l'économie

rurale, publiée par la société économique de Berne (1760—61); 2 vol., en allemand.

Mémoires et observations sur l'économie rurale, publiés par la même société. 1762—73; 18 vol. in-8°, fig., en allemand.

Nouvelle collection de mémoires physico-économiques. Berne, 1779 et années suivantes; 2 vol. in-8°, en allem.

Observations et notices relatives à l'utilité publique, pour les amis de l'histoire naturelle et de l'économie rurale. Berne, 1796—97, en allemand.

Feuilles agronomiques de Hofwyl, publiées par M. de Fellenberg. 1808—17; 5 cahiers, fig., en allemand.

Bulletin de la société helvétique des sciences naturelles, rédigé par M. Meissner. Berne, 1817 et années suivantes; in-4°, en allemand.

III. DROIT PUBLIC.

Simmler. — De Republicâ helveticorum libri duo, curâ J. C. Füssli. Zurich, 1734.

Balthasar. — Fragmens pour servir à l'histoire du droit fédéral. Lucerne, 1783, in-8°, en allemand.

Meister. — Esquisse du droit public fédéral. St-Gall, 1796; in-8°.

Usteri. — Manuel du droit public de la Suisse. Arau, 1815—16; 2 vol. in-8°, en allemand, avec la traduction française en regard.

IV. GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

Fœsi (J. C). — Géographie statistique de la Confédération suisse, de ses bailliages communs et des États alliés. Zurich, 1765—68; 4 vol. in-8°, en allemand.

Fussli (J. C.). — Géographie statistique de la Confédération suisse. Schaffouse, 1770 et années suivantes; 4 vol. in-8°, en allemand.

Tableaux topographiques, géographiques, historiques, physiques, littéraires et moraux de la Suisse. Paris, 1777 et années suivantes; 4 vol. in-folio, avec 216 planches. Le texte à part, 2 vol. in-4°.

Description historique, géographique et physique de la Suisse, traduite du français en allemand. Berne, 1782; 3 vol. in-8°.

Meister. — Dictionnaire historique, géographique et statistique de la Suisse. Ulm, 1796; 2 vol. in-8°, en allemand.

DURAND. — Statistique élémentaire de la Suisse. Lausanne, 1795; 4 vol. in-8°.

NORMANN. — Tableau géographique et statistique de la Suisse. Hambourg, 1795—98; 4 vol. in-8°, en allemand.

EBEL. — Manuel du voyageur en Suisse, traduit de l'allemand, troisième édition. Zurich, 1810—11; 4 vol. in-8°, fig.

GLUTZ - BLOTZHEIM. — Nouveau manuel du voyageur en Suisse, traduit de l'allemand. Paris, 1826; un vol. in-8°.

FŒSI. — Bibliothèque politique, géographique et statistique de la Suisse. Zurich, 1776 et ann. suiv.; in-8°.

FŒSI. (J.-C.) — Abrégé de la Géographie de la Suisse. Zurich, 1795—97; 2 petits vol. in-8°, en allemand.

KŒRNER. — Géographie abrégée de la Suisse. Wintherthur, 1805; in-8°, en allemand.

EHRMANN. — Tableau de la Suisse et de l'Italie. Weymar, 1808; in-8°, en allemand.

PICOT. — Statistique de la Suisse.

Description topographique et statistique de l'évêché de Bâle. St-Gall, 1814.

Description de la ville de Berne. Berne, 1810; in-8° avec fig. et un plan de la ville.

WAGNER. — Description de la ville et république de Berne. Berne, 1794—96, 2 v. in-8°, en allemand.

Les principales curiosités de la ville de Berne. Berne, 1808, in-8°, en allemand.

Description de Thun et de ses environs. Bâle, 1815; in-8°, en allemand.

VOYAGES.

COXE. — Lettres sur l'état physique, politique et civil de la Suisse, traduites de l'anglais, par Ramond. Paris, 1781; 2 vol in-8°.

STORR. — Voyage dans les Alpes, en 1781. Tubingue, 1784—86; 2 vol. in-4°, en allemand.

MEINERS. — Lettres sur la Suisse. Berlin, 1784—91; 4 vol. in-8°, en allemand.

CURTI. — Lettres sur la Suisse. Altona, 1797; in-8°

Madame ROLAND. — Lettres sur la Suisse, écrites en 1787.

RAOUL-ROCHETTE. — Lettres sur la Suisse. Paris.

DE BONSTETTEN. — Lettres sur une contrée

pastorale de la Suisse. (le Saanenland). Berne, 1793, in-8°, en allemand.

Madame Brun, née Munter. — Journal d'un voyage en Suisse. Copenhague, 1800; 2 v. in-8°, fig., en allemand.

Reichard. — Voyages pittoresques dans une grande partie de la Suisse, avant et après la révolution. Iéna, 1805, in-8°, fig., en allemand.

Benzenberg. — Lettres écrites pendant un voyage en Suisse, en 1811 et 1812; 2 vol. in-8°, fig., en allemand.

Kœnig. — Voyage dans les Alpes. Berne, 1814; in-8°, fig., en allemand.

Wyss (J. R.) Voyage dans l'Oberland bernois. Berne, 1816 — 17; 2 v. in-8°, fig., en allemand.

Stapfer. — Voyage pittoresque en Suisse. Paris et Strasbourg, 1812.

Depping. — La Suisse. Paris, 1812; 4 vol. in-12.

Verneur. — Voyage dans le ci-devant évêché de Bâle.

V. HISTOIRE.

Tschudi. — *Chronicon helveticum*, ou Relation complète de tous les événemens, etc., publiée

par M. Iselin. Bâle, 1734, 2 vol. in-folio, en allemand.

LAUFFER.—Histoire helvétique. Zurich, 1736; 19 vol. in-8°, en allemand.

J. MULLER.—Histoire de la Confédération des Suisses. Leipsik, 1786—88; 4 vol. in-8°, en allemand.

GLUTZ-BLOTZHEIM.—Histoire des confédérés, jusqu'à la paix avec la France, en 1516. Zurich, 1816, in-8°, en allemand.

L. MEISTER.—Histoire helvétique. St-Gall, 1801 et années suivantes; 5 vol. in-8°, dont le dernier est de M. Lutz, en allemand.

MALLET.—Histoire des Suisses. Genève; 4 vol. in-8°.

DE WATTEVILLE.—Histoire de la Confédération helvétique. Verdun, 1768; 2 vol. in-8°.

TSCHARNER.—Histoire des confédérés. Zurich, 1784—89, 2 vol. in-8°.

Histoire abrégée de la Suisse. Zurich, 1816; in-8°, en allemand.

HALLER (F. L.).—L'Helvétie sous les Romains. Berne, 1811—12; 2 vol. in-8°, fig. et cartes, en allemand.

HOTTINGER. (J. J.) Histoire ecclésiastique de

la Suisse. Zurich, 1678—1729, 4 vol. in-4°, en allemand.

Wirz. — Histoire ecclésiastique de la Suisse. Zurich, 1808—15; 4 vol. in-8°, en allemand.

Ruchat. — Histoire de la réformation de la Suisse. Genève, 1727; 6 vol. in-12.

Zschokke. — Mémoires historiques sur la révolution de la Suisse. Wintherthur, 1802 et ann. suiv.; 3 vol. in-8°, en allemand.

Haller. (C. L.) — Histoire des effets et des suites de la campagne des Autrichiens en Suisse.

Raoul-Rochette. — Histoire de la révolution helvétique. Paris, 1828.

Philarète-Chasles. — Résumé de l'histoire de la Suisse. Paris, 1825.

Morell (Ch. Ferd.) — Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant évêché de Bâle. Strasbourg, 1813; in-8°, avec une carte.

Stalder. — Essai d'un dictionnaire des dialectes allemands usités en Suisse. Arau, 1812; 2 vol. in-8°.

Helomann. — Instruction sur les monnaies, les poids et les mesures de la Suisse. Suhr, 1811; in-8°, en allemand.

CARTES GÉOGRAPHIQUES.

Atlas novus reipublicæ helveticæ XX mappis compositus, sumptibus hommaniorum hæredum. Norimbergæ. 1769; in-fol.

Atlas suisse, levé par J. M. Weiss, gravé par Scheurmann, et publié par J. R. Meyer, en 17 feuilles, 1796—1801, du plus grand format.

Atlas portatif de la Suisse, gravé par Scheurmann. Petit in-fol. Zurich, chez Orell, Füssli et compagnie.

Nouvelle carte hydrographique et routière de la Suisse, par J. H. Weiss. Bâle, chez Schœll et compagnie, 1803.

Carte générale de la Suisse, suivant ses nouvelles divisions en 19 cantons. Par Chrétien de Mechel. Bâle, 1803.

Carte de voyage de la Suisse, dessinée par M. Keller, et gravée par Scheurmann. Zurich, 1822.

ESTAMPES.

1. Voyages pittoresques.

Voyage pittoresque de Bâle à Bienne, par la

vallée de Moutier-Grand-Val, par B. Birrmann. Bâle, 1802.

Voyage pittoresque de l'Oberland, avec 15 planches coloriées et une carte itinéraire. Paris, 1812; in-fol.

Cent vues suisses, d'après les dessins de Hess, Lory, Wetzel et autres, gravées par Hegi et Meyer. Zurich, chez Orell, Füssli et compagnie, in-8°, oblong.

2. Vues de villes et de bourgs.

Vues de 18 chefs-lieux de la Suisse, dessinées par J. J. Biedermann, et coloriées. 22 pouces de largeur sur 14 1/2 de haut.

Les chefs-lieux des 22 cantons suisses, dessinés par F. A. Schmid, et gravés par J. Meyer.

Vue de la ville de Berne et de ses environs, par Lory.

Vue de Berne, prise de l'Enge, par Kœnig.

Vue d'Unterséen, par Lory.

Vue de Thun, par le même.

Vue d'Unterséen, par Kœnig.

Vue d'Interlacken, par le même.

3. Vues de cascades.

La chute du Reichenbach, par Rieter.

Le Giesbach, par le même.

La chute du Reichenbach, par Kœnig.

Le Reichenbach, près de Meyringen, par Birrmann.

La chute du Staubbach, par Kœnig.

La même vue, par Meyer.

Le Schmadribach, par Lory.

4. Vues de montagnes et de lacs.

Vue de la vallée de Lauterbrunn et de la Jungfrau, par Lory.

Vue du fond de la vallée de Lauterbrunn, par le même.

La vallée d'Interlaken, par Lafond.

Vue de la Jungfrau et de la vallée de Lauterbrunn, par Meyer.

Vue de la Jungfrau, prise d'Unterséen, par Rieter.

Vue du lac de Brientz, prise d'Iseltwald, par le même.

Vue de la chaîne des Alpes, prise des environs de Berne, dessinée par G. Studer, et coloriée par Rieter.

Vue de la chaîne des Alpes, prise des environs de Berne, dessinée par H. Studer, et coloriée par Rieter.

5. Costumes.

Costumes suisses, d'après les tableaux peints à l'huile par Reinhard, en 48 feuilles, par Birrmann.

Collection de vingt-quatre costumes suisses, d'après les tableaux de Reinhard, par F. N. Kœnig; petit in-folio.

Collection des costumes suisses, peinte par Moritz et Lory fils.

Collection des costumes suisses les plus intéressans, d'après les dessins de Volmar, de Lory, etc. Berne, 1816; in-4°.

Collection complète des costumes suisses, soixante feuilles in-8°, avec un texte en allemand et en français. Zurich, chez Orell, Füssli et compagnie.

TABLE

GÉNÉRALE ET ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

B.

D.

E.

G.

H.

K.

L.

M.

N.

O.

Q.

R.

S.

T.

Z.

FIN.



